An aerial photograph of a large estate, likely a chateau or manor house, surrounded by dense green forests. A prominent feature is a long, winding path or driveway that curves through the landscape. In the foreground, there is a large, light-colored field, possibly a lawn or a recently harvested field. The overall scene is lush and green, with a mix of open spaces and dense woods.

# Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups

Plan de gestion paysager  
2014-2018

synthèse



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

[www.hauts-de-seine.net](http://www.hauts-de-seine.net)



## [SOMMAIRE]

PRÉAMBULE _____	5
INTRODUCTION _____	7
LA CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET _____	13
LE DIAGNOSTIC _____	18
Les documents et études antérieurs au plan de gestion _____	18
Les ouvrages _____	19
LES DONNÉES HISTORIQUES _____	20
Synthèse chronologique _____	32
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE GESTION _____	35
Le contexte géographique _____	39
Le diagnostic paysager et horticole _____	43
Le diagnostic écologique _____	53
Les habitats _____	53
La flore _____	59
La faune _____	60
Les espèces invasives _____	67
Les services écosystémiques _____	69
La description technique des lieux _____	72
Enquête auprès des usagers _____	79
La démarche environnementale _____	82
Bilan du plan de gestion paysager 2009-2013 _____	84
LA GESTION DU DOMAINE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES _____	87
CONCLUSION _____	96
TÉMOIGNAGES _____	98
ANNEXE 1 : Exemple de 5 fiches descriptives d'unités de gestion _____	99

*« Avez-vous entendu tomber l'Empire ?*

*- Non : rien n'a troublé le repos de ces Lieux. »*

Chateaubriand, Mémoires d'Outre-Tombe, Livre 3.

## [PRÉAMBULE]

Le plan de gestion paysager 2014-2018 du Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups a été réalisé conformément à la procédure DPJP-PRO13-M3, élaboration d'un plan de gestion de parc ou de jardin départemental. Ce plan ne s'applique qu'aux espaces verts des différentes entités de la Vallée-aux-Loups.

Le plan de gestion paysager est une programmation sur cinq ans des actions principales à conduire pour préserver et améliorer la valeur patrimoniale du site. Il garantit le juste équilibre entre ses différentes vocations (écologique, paysagère, sociale, historique...). La finalité et les moyens sont pensés dans une logique de développement durable.

Le plan de gestion paysager est composé de plusieurs éléments constitutifs fondamentaux :

- une cartographie des zones et des quatre-vingt-dix-sept unités de gestion différenciée,
- un cahier descriptif des unités de gestion,
- un cahier des charges définissant l'entretien du parc selon les types de végétation, d'ouvrage et d'équipement,
- un diagnostic global et actualisé du site,
- un plan de travail exposant la programmation des actions,
- un tableau de bord, actualisé en permanence (reporting),
- la présente synthèse rédigée et illustrée à des fins de communication, en particulier en direction du public.

Le diagnostic de l'état et de la gestion du Domaine a été réalisé entre juin 2012 et octobre 2013 afin de déterminer les principales actions à conduire sur la période s'étalant entre 2014 et 2018 inclus.



Quelques membres de l'équipe projet, en réunion de terrain à l'île verte.  
De gauche à droite : Michel Farris, Philippe Davoust, Jérôme Tixier, Christian Lemoing,  
Véronique Verreckt et Thibault Garnier-Boudier.  
© CG92/G. Simonin

## [INTRODUCTION]

La dénomination « Vallée-aux-Loups » figure dans l'inventaire des unités paysagères d'Ile de France. Elle désigne une petite vallée appartenant à un ensemble plus vaste : la vallée de la Bièvre. Cette géographie particulière, aux coteaux sableux et au fond de vallon humide, où s'écoule le ru d'Aulnay, a fortement influencé les usages et non-usages de cet espace à travers le temps. Ainsi, l'identité de la Vallée-aux-Loups a été forgée, d'une part, par les artistes – écrivains, peintres, musiciens, poètes...- qui pour leur attachement au lieu, y ont habité en y laissant leur empreinte ; François René de Chateaubriand restant la figure emblématique du lieu, mais aussi Jean Fautrier, Jules Barbier, Henry de Latouche ; et d'autre part, par les gens de la terre, qui ont tiré profit du fond de vallon ; c'est notamment la famille Croux qui a donné naissance à un patrimoine horticole remarquable.

Le caractère du lieu est donc né de cette interaction historique entre hommes et nature. L'ambiance champêtre, le charme romantique et la tranquillité du vallon semblent pousser l'individu qui y pénètre à oublier le monde et ses vicissitudes. Chateaubriand en témoigne « rien n'a troublé le repos de ces lieux », même la chute d'un empire ; celui de Napoléon Bonaparte, en l'occurrence. Cette sérénité perdure encore aujourd'hui, résistante à l'urbanisation galopante depuis les années 1950, résistante aux turpitudes de la vie moderne.

Le Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups s'identifie aussi par la reconnaissance des anciennes propriétés qui le composent aujourd'hui, et qui se distinguent entre elles par leurs propres histoire et caractère. Il s'agit du parc de la Maison de Chateaubriand, de l'Arboretum, de l'Ile verte et du Parc boisé, offrant au total plus de 60 ha d'espaces naturels sensibles, au patrimoine paysager exceptionnel en agglomération parisienne, et ouvert au public tout au long de l'année.

### **Le caractère des lieux**

La Maison et le Parc de Chateaubriand représentent très certainement le cœur historique du domaine. François-René de Chateaubriand en fut le propriétaire emblématique. Il marqua profondément le lieu de son passage, notamment le parc qu'il aménage lui-même, en plantant des arbres issus de ses voyages et de ses relations avec des pépiniéristes et botanistes célèbres. Quelques espèces illustrent cette époque : cèdre du Liban, platane de Grèce, cyprès chauve de Louisiane, tulipier, catalpa, magnolia, hêtre pourpre. Il reçut notamment, de l'Impératrice Joséphine, un magnolia à fleurs pourpres.

Le parc a certes évolué depuis cette époque, mais il conserve le dessin originel pensé par Chateaubriand, inspiré des parcs paysagers anglais du 18<sup>e</sup> siècle.

La bâtisse, la grande prairie, les arbres majestueux aux essences exotiques, et la tour Velléda côtoyant les bois denses et sauvages, contribuent au caractère romantique du lieu.

**L'Arboretum** occupe le fond du vallon ; il est caractérisé par de grands espaces ouverts, coexistant au sein d'une trame de plantations arborées remarquable et contrastant avec les boisements plus sauvages des coteaux. Il se compose, d'une part, d'un jardin anglais historique ayant comme tête de composition la Maison du XVIII<sup>e</sup>; et d'autre part, de jardins thématiques circonvoisins, occupant les anciennes parcelles de production des pépinières Croux et Busson-Dumas.

La dénomination « arboretum » souligne l'histoire des collections végétales développées par Gustave Croux à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Si aujourd'hui, la gestion du site ne poursuit pas de projet scientifique particulier, le caractère majestueux du patrimoine arboré, la diversité botanique des espèces plantées et le concept des nouveaux jardins entretiennent cet esprit d'arboretum et méritent d'être développés. La collection nationale des Convolvulacées, la collection des aulnes et celle des bonsaïs développée par Rémy Samson, sont très certainement les dignes héritières des collections ayant été créées sur le site.

**L'Ile verte**, qui rappelle les jardins anglais, à la fois raffinés et rustiques, du début du 20<sup>e</sup> siècle, plonge le visiteur dans une ambiance intimiste l'incitant au repos, à la contemplation de la nature et aux rêves. Habité par plusieurs artistes et écrivains, il a incarné, au fil du temps, un idéal de vie consacré à l'art et au jardinage. Il n'y a pas de règles précises qui structurent ce jardin : c'est le « flou » du lieu qui génère son caractère si singulier, même si ce flou reste savamment « orchestré » par le jardinier.

**Le Parc boisé** forme un croissant forestier, dense et verdoyant, au nord-ouest du site, d'une bonne largeur (une centaine de mètres), qui éloigne d'autant la ville et son agitation. Il constitue en particulier un écrin protecteur à la Maison de Chateaubriand, tout en offrant quelques perspectives bien cadrées sur son parc. Il contraste avec les jardins de fond de vallon – Arboretum, Ile verte et autres propriétés privées - par son caractère forestier et sauvage. Celui-ci se définit par son relief en coteau, issu de la marge méridionale du plateau de Clamart ; son sous-sol constitué des sables de Fontainebleau, affleurant sur les pentes les plus marquées ; ses nombreux belvédères offrant des vues sur le val d'Aulnay et bien au-delà ; la diversité de ses boisements de feuillus et de conifères ; et enfin, par ses rares clairières, apportant des espaces attendus de lumière.

Au Sud-ouest, se trouve le secteur « Les Friches ». Ce lieu-dit est inscrit sur le cadastre napoléonien de 1808 ; cette appellation correspondait à l'époque, à

une vaste étendue de verger, vignes, friches et bois, sans aucune habitation. Aujourd'hui, séparé du parc boisé par l'avenue Jean-Jaurès, le paysage reste caractérisé par des espaces ouverts qui offrent un panorama exceptionnel sur la vallée de la Bièvre, allant même au Sud Est, jusqu'à la vallée de la Seine. Au point culminant, la Maison Cadou sert de tête de composition à un parc arboré, plus horticole, s'étalant sur le plateau. En marge de cet espace jardiné, les coteaux, plus sauvages, sont caractérisés par la coexistence de boisements, boqueteaux, verger, taillis, pelouses, prairies et ronciers, définissant finalement une végétation intermédiaire entre la prairie et la forêt.

### **Les grands principes régissant la gestion, les pratiques et orientant l'évolution du domaine :**

#### Concernant le domaine dans sa globalité,

- Se référer constamment aux deux valeurs fortes de l'histoire du lieu : l'esprit romantique/artistique et l'horticulture au 19<sup>e</sup> siècle ; privilégier le développement d'activités liées à ses sujets, tout en préservant la sérénité du site ;
- Conserver une identité visuelle globale de vallée champêtre, avec ses belvédères, ses coteaux boisés, son fond de vallon ouvert et humide, ses voies de circulation aux bermes végétalisées ; insister particulièrement sur la présence de l'eau et ses expressions : eaux courantes et dormantes, milieux humides de fond de vallon ; valoriser notamment le ru d'Aulnay ;
- Favoriser la découverte des lieux par la promenade au regard des autres usages possibles du lieu (parc de loisirs de plein air, de jeux, de sports) ; valoriser les entrées et assurer la sécurité des usagers ;
- Préserver le caractère « intimiste » des propriétés contribuant à la valeur patrimoniale du site (Les Glycines, L'Île verte, La Cerisaie, la propriété Thévenin) ; les clôtures, les murs et les haies occultant et protégeant ces propriétés doivent être conservés en créant des vues cadrées depuis l'extérieur ;
- Cultiver la diversité végétale ; selon les lieux, entretenir la richesse horticole ou la qualité écologique des habitats naturels.

#### Concernant le parc de la Maison de Chateaubriand,

- Privilégier l'entrée par le 87 rue de Chateaubriand ; celle-ci permet une progression intéressante dans la découverte du domaine : par le layon encaissé du Bois de la Cave ou l'allée carrossable principale, le visiteur évolue d'abord dans une ambiance forestière, fraîche et ombrée, puis, après une douce ascension, il découvre la maison et ses jardins, et enfin, l'immense prairie, baignée de lumière ;
- Conserver le caractère champêtre du parc ; la vaste prairie de fauche en est la garante, entretenant un contraste saisissant entre son étendue très lumineuse et les boisements sombres environnant ;
- Maintenir une large ceinture forestière de châtaigniers, de chênes et de

hêtres constituant l'écrin protecteur du lieu ; les boisements doivent être maintenus denses, en futaies et taillis, pour préserver l'intimité du lieu ;

■ Entretien d'une futaie en « claire-voie », sans taillis occultant la vue, entre la Tour Velléda et la prairie ;

■ Limiter l'entretien horticole aux jardins attenants à la maison de Chateaubriand ; les massifs plantés doivent bénéficier d'un entretien soutenu, fleuris de vivaces et d'arbustes variés, de plantes de terre de bruyère, notamment ;

■ Mettre en valeur les arbres plantés dans l'esprit de Chateaubriand, selon les mêmes principes que ceux de l'Arboretum : leur croissance, leur développement et leur vieillissement doivent faire l'objet de la plus grande attention ; la végétation voisine ne doit pas gêner leur vue depuis la promenade ;

■ Préserver la sérénité apportée, en particulier, par la promenade principale qui contourne la prairie et chemine parmi les arbres de Chateaubriand.

### Concernant l'Arboretum,

■ Enrichir constamment la diversité botanique du lieu en poursuivant l'esprit des collections végétales ;

■ Conserver et développer le savoir-faire des jardiniers en régie, par la formation professionnelle, les échanges avec d'autres jardiniers de sites similaires et la transmission des connaissances aux jeunes professionnels et au public ;

■ Conserver de grands espaces de respiration, lumineux, en entretenant de vastes étendues herbeuses et des jardins aérés et clairs ;

■ Valoriser tous les éléments témoignant de l'omniprésence de l'eau sur le site : ru d'Aulnay, étang, mares, puits, cascades, végétation hygrophile... ;

■ Privilégier le développement des arbres majeurs du site, leur croissance en taille, leur port naturel, leur vieillissement, au profit de la végétation accompagnante qui doit être contenue, sans générer de masses végétales trop hautes et trop denses ; les hauteurs doivent être réservées aux sujets sélectionnés ;

■ Dégager les vues sur les arbres majeurs, pour mettre en valeur les signes distinctifs de leur tronc, écorce, houppier et selon les cas, les singularités des sujets plantés.

### Concernant l'Île verte,

■ Conserver le caractère intimiste et mystérieux du jardin, qui doit rester clos, avec des haies et des murs dissimulant l'intérieur ; les vues et les accès depuis l'extérieur restant discrets ;

■ Insister sur les cônes de vue de l'extérieur vers l'intérieur, permettant d'attiser la curiosité des visiteurs, créant ainsi l'envie « d'aller vers... » ; ces vues seront systématiquement cadrées par une végétation exubérante (entrées notamment) ;

- Entretien et contenir l'exubérance végétale du lieu, grâce à un juste équilibre entre foisonnement sauvage et formes architecturées qui cadrent les vues (haies taillées et topiaires) ;
- Favoriser le mélange entre plantes indigènes, exotiques et cultivars ;
- Préférer les couleurs impressionnistes et nuancées (pastel), aux couleurs trop vives pour les fleurs et feuillages ;
- Favoriser la présence de recoins intimistes (chambres de verdure...).

Concernant le Parc boisé,

- Privilégier le caractère forestier et sauvage du lieu ; limiter les aménagements et les équipements d'accueil du public au strict nécessaire ; la promenade en forêt est l'usage prioritaire du lieu ; les petits layons en lacets dans les coteaux sont caractéristiques du site ;
- Préserver la diversité des habitats naturels sur la base d'une sylviculture durable ; diversifier les espèces, les âges, les strates dans le respect des groupements phytosociologiques forestiers ;
- Conserver et valoriser le nom des nombreux petits lieux chargés d'histoire ;
- Conserver l'étendue des clairières ; lutter constamment contre leur fermeture en repoussant l'avancée des boisements et des lisières ; entretenir un couvert herbeux, en pelouse, prairie ou verger, selon la vocation ; offrir au public la possibilité d'y faire une halte pour profiter de la lumière ;
- Entretien des belvédères et les perspectives avec la même attention portée aux clairières : lutter contre la fermeture des vues lorsqu'elles sont intéressantes ;
- Préserver et développer les lisières forestières ; y porter une attention permanente pour conserver leur fonction écologique et leurs différentes strates étagées ;
- Maintenir les zones naturelles protégées, qui doivent rester des refuges privilégiés pour la faune ; la présence de bois mort est ici une priorité.

Concernant le lieu-dit des « Friches »,

- Conserver un paysage ouvert, obligeant à un contrôle permanent des ligneux ; la localisation des zones ouvertes et fermées peut évoluer, apportant un mouvement à l'ensemble, sans jamais laisser les boisements s'imposer ; veiller en particulier aux alternances de zones ouvertes (en prairie) et des zones fermées (boisées) tout le long des allées ;
- Préserver certaines perspectives, celle donnant sur le château de Sceaux notamment ; celles-ci seront donc invariablement dégagées, sans tolérance pour les ligneux ;

■ Maintenir le contraste des paysages, entre l'entretien jardiné du parc arboré en plateau et les alentours plus champêtres ou boisés ; les allées servant de frontières entre les deux types de gestion.

Ainsi, le plan de gestion 2014-2018, et les suivants, doivent prendre en compte ces principes généraux afin de conserver l'identité de la Vallée-aux-Loups. De plus, lorsque la possibilité sera offerte au Département, le Domaine pourrait être étendu, grâce à l'acquisition de certaines propriétés portant un enjeu identitaire et stratégique pour le lieu. La Vallée aux Loups a bénéficié de la première loi de protection de la nature en France : 41 hectares ont été classés en 1939, selon les termes de la loi sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Aujourd'hui encore, le Département œuvre toujours au maintien de cette distinction; de nombreuses autres reconnaissances officielles, détaillées plus loin dans cette synthèse, le démontre (Espace Naturel Sensible, Jardin remarquable, Espace Végétal Ecologique...).

## LA CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET

Conformément à la procédure précédemment citée, le plan de gestion paysager a été élaboré par l'équipe technique en charge de la gestion du site.

L'équipe projet a réuni les personnes suivantes :

Christian LEMOING, chef du service territorial sud,

Véronique VERRECKT, adjointe au chef de service,

Jérôme TIXIER, chef de l'unité Vallée-aux-loups - Jardin Albert Kahn,

François DUGAY, adjoint au chef d'unité,

Michel FARRIS, responsable des jardins de collection,

Philippe DAVOUST, responsable technique Parc boisé, Parc de la Maison de Chateaubriand,

Marco MARTELLA, chargé de la valorisation du patrimoine,

Joël LOUISSON, chef de l'unité Vallée-aux-loups - Sellier du service accueil et surveillance

Bruno LOPES, responsable technique Arboretum et Ile verte,

Nelly BOUILHAC, responsable de la collection des Convolvulacées,

Houcine HADJ-YOUCHEF, adjoint au responsable technique Arboretum et Ile verte,

Thibault GARNIER, conférencier,

Mirja MECHICHE, conférencière,

Désiré IMBLOT, chargé du patrimoine arboré de l'ensemble des parcs du sud,

Olivier BOUVIALA, coordinateur du plan de gestion, en charge du patrimoine naturel sur l'ensemble des parcs du sud du Département,

Grégoire SIMONIN, adjoint au responsable du patrimoine naturel.

En dehors de la collecte ou de la production de données effectuées dans le cadre du diagnostic, douze réunions ont été conduites entre le lancement du projet le 14 février 2013 et le comité de pilotage final, le 18 décembre. Quatre réunions en salle ont permis de définir le caractère des lieux et cinq réunions sur le terrain ont complété ce travail avec des projets et des orientations de gestion très précis. L'ensemble du site a été parcouru et décrit par unité de gestion.

Le comité de pilotage (validation technique du plan de gestion) a réuni l'ensemble des membres de l'équipe projet et les responsables hiérarchiques concernés : chefs de services et Direction, à savoir Elisabeth DUJARDIN, Directrice et son adjoint, Jean SCHNEBELEN.

Les autres étapes concernant l'élaboration du plan sont ordonnées par la procédure DPJP-PRO13-M3.

Les étapes d'élaboration :

### 1- Réunion de lancement

Responsable : chef de service ou chef d'unité

But : lancer le protocole en respectant les points suivants :

1.1- Désigner le coordinateur du projet : personne qui conduit le projet jusqu'à la validation du document et sa mise en œuvre (travail d'organisation de réunions, de rencontres, d'analyses, de synthèse, de rédaction...).

1.2- Désigner l'équipe projet : le coordinateur, les agents responsables de la gestion et de l'entretien du site. Se réunit régulièrement sur l'avancement du plan.

1.3- Désigner le comité de pilotage : membres de la Direction, équipe projet et toute autre personne pouvant avoir un avis pertinent sur le plan.

1.4- Fixer un planning et une échéance pour le rendu du plan de gestion,

1.5- Engager le diagnostic en délimitant le champ des recherches (identifier les besoins d'études ou d'expertises externes, enquête auprès du public...)

### 2- Réalisation du diagnostic

Responsable : équipe projet

But : rassembler toutes les données nécessaires à la caractérisation précise du site et à l'identification des problématiques et des axes d'amélioration.

2.1- Recherche bibliographique : rassembler les principaux documents d'études existant sur le site (études historiques, archéologiques, études paysagères, écologiques, plan de gestion forestier...).

2.2- Cadrage du plan de gestion : rechercher les documents réglementaires fixant des contraintes de vocation ou d'objectifs sur le site (Schéma d'aménagement, plan départemental ou régional, classements...).

2.3- Diagnostic paysager : délimiter et nommer les unités de gestion sur carte, et les décrire dans le cahier ad hoc. Délimiter les zonages de gestion différenciée (selon les 4 codes). Rédiger ou actualiser le cahier des charges d'entretien courant, ou prévoir la réactualisation (si nécessaire) des Cahier des Clauses Techniques Particulières des marchés de travaux horticoles et forestiers.

2.4- Enquête auprès du public : sous forme d'un simple questionnaire conduit par oral, demander aux usagers leur avis sur la gestion du site. (facultatif)

2.5- Entretiens avec les professionnels : rencontrer les professionnels agissant sur le parc ou susceptibles d'avoir un avis intéressant à livrer sur la vocation et la gestion du site.

2.6- Commander des études et expertises pertinentes pour compléter le diagnostic (inventaires faune/ flore, bioévaluation, études des réseaux, de solidité d'ouvrages...).

2.7- Lister les travaux déjà prévus dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, et toutes autres opérations déjà annoncées dans les prochaines années.

### **3- Définir le caractère unique du lieu**

Responsable : équipe projet (validation Comité de pilotage)

But : Déterminer ce qui constitue la valeur patrimoniale du site, ce qui le caractérise et le différencie des autres.

Ces éléments serviront d'introduction au plan de gestion et guideront les gestionnaires dans leurs décisions. Ils permettront de définir le champ d'actions pour accompagner l'évolution du site (ce que l'on peut changer, ce que l'on doit conserver).

### **4- Construction du plan de travail**

Responsable : équipe projet

But : à partir du diagnostic réalisé, identifier les problématiques et les axes d'amélioration à porter sur le parc dans les cinq ans à venir.

4.1- Lister de façon exhaustive toutes les propositions et préconisations de gestion issues du diagnostic. Les analyser, retenir celles qui sont pertinentes et qui pourront être réalisées dans les cinq ans.

4.2- Construire le plan de travail en organisant les actions par grands axes d'améliorations, déclinés en objectifs puis en opérations. Un ordre de priorité pourra être attribué aux opérations. Une année de lancement/d'exécution sera prédéfinie.

### **5- Réunion du comité de pilotage**

Responsable : coordinateur

But : validation de la cartographie de gestion différenciée et du plan de travail

L'équipe projet présente une synthèse du diagnostic et le plan de travail qui en découle. Chaque opération est expliquée et discutée : valider, corriger, reporter ou annuler. C'est ici que le texte introductif définissant le caractère unique du site est définitivement validé.

## 6- Construction du tableau de bord

Responsable : équipe projet

But : consigner l'ensemble des opérations validées par année d'exécution ; leur attribuer une enveloppe budgétaire et un responsable de suivi.

Une fois le tableau de bord établi, il faudra ajuster les PPI et PPF et tout autre document prévisionnel établi préalablement au plan de gestion.

## 7- Rédaction de la synthèse du plan de gestion

Responsable : coordinateur

But : rédiger une synthèse écrite du travail effectué lors de l'élaboration du plan de gestion.

Il s'agit de présenter de façon concise et pédagogique le diagnostic du site et le plan de travail. Le texte sera rédigé en limitant le jargon technique et illustré par des cartes, dessins et photos. La vocation du document est centrée sur la communication du plan de gestion, la valorisation du site et de sa gestion. Il présente également la méthode d'élaboration du plan et nomme les personnes qui y ont contribué.

## 8- Validation du plan de gestion

Validation technique par la DPJP.

Validation politique par le Président du Conseil général.

## 9. Communication du plan de gestion

La communication se fait sur la base de la synthèse du plan de gestion. Ce document est notamment envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France (DRAC) pour les Monuments Historiques et à l'Inspectrice des sites (DRIEE) pour les sites classés et inscrits. Des conférences (Powerpoint), des visites et tout autre média jugé utile pour communiquer auprès des publics, seront réalisés tout au long de la vie du plan.

## 10. Mise en œuvre du plan de gestion

Responsable : Chef d'unité

But : Réaliser prioritairement la programmation du plan de gestion.

10.1- Sur les cinq années d'exécution du plan de gestion, de nombreuses autres opérations, non prévues, s'imposeront (choix politiques, décisions hiérarchiques, contraintes budgétaires, aléas). Une attention particulière veillera à la conciliation des nouveaux projets avec la programmation du plan de gestion. La réalisation du plan doit rester une des priorités.

10.2- Le suivi de l'exécution du plan s'effectuera sur le tableau de bord, régulièrement actualisé par les responsables d'opérations et contrôlé par le chef d'unité.

10.3- La cartographie de gestion différenciée du parc (format A0) sera affichée en permanence dans le bureau du gestionnaire et dans la base de vie de l'entreprise horticole. Le cahier descriptif des unités de gestion sera disposé à côté de cet affichage.

#### **11- Bilan du plan de gestion (réunion du comité de pilotage)**

Responsable : Chef d'unité

But : préparer le renouvellement du plan de gestion en fonction des résultats obtenus.

11.1- Faire un bilan critique à partir du tableau de bord (% d'actions annulées, reportées, effectuées). Retours de l'équipe technique sur l'exécution de la programmation.

11.2- Lancer le renouvellement du futur plan en engageant un nouveau projet d'élaboration (retour à l'étape 1).

## LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic est très certainement l'étape la plus importante dans l'élaboration du plan de gestion paysager. Il constitue en effet un état initial et complet du Domaine afin d'identifier et d'anticiper les besoins et les problématiques de gestion. La qualité du plan de travail sur les cinq prochaines années est donc conditionnée par la complétude de ce diagnostic.

### Les documents et études antérieurs au plan de gestion

- Etude hydrogéologique du haut-bassin du ru d'Aulnay dans la Vallée-aux-Loups, BRGM, avril 1990, 39 p. + annexes
- Etude piézométrique et qualitative de la nappe des sables de Fontainebleau au sein de l'arboretum, ANTEA, octobre 1994
- Schéma d'objectif et de programmation, AM Environnement, février 2001, 67 p.
- Schéma des ENS 92, CG92, décembre 2001, avril 2001, 182 p. ;
- Plan de gestion des Friches, DEV-DTS, mai 2001, 24 p.
- Etude écologique de la Vallée-aux-Loups, plan de gestion, Biotope, janvier 2002, 64 p.;
- Schéma d'orientations paysagères du parc de la Vallée-aux-Loups, DNP, 2002 ;
- Terrain des Porchères, Inventaire et propositions de gestion, Atelier Cepage, juin 2004, 24 p.;
- Ile verte, inventaire et proposition de gestion, Atelier Cepage, juin 2004, 21 p.
- Etude entomologique et chiroptérologique sur le site de la Vallée-aux-Loups, Atelier Cepage, juin 2005, 20 p.
- Etude écologique sur les propriétés Moel et Molière-Gateau, Inventaire et proposition de gestion, Atelier Cepage, juin 2005, 19 p.
- Diagnostic environnemental des plans d'eau de l'Ile verte et du parc de l'Arboretum, Hydrosphère, novembre 2005, 23 p.
- Réalisation d'un inventaire hydrographique et environnemental – Hydratec, janvier 2006, 44 p.
- La pollution lumineuse dans les Hauts-de-Seine, BIOTOPE, novembre 2008, 93 p.
- Plan de conservation des Amphibiens, Biotope, décembre 2008, 58 p.
- Plan de gestion 2009-2013 de la Vallée-aux-Loups, DPJP-STC, 2009, 118 p.
- Plan de gestion forestier 2011-2020, Forestière Chasseval la Bussière, novembre 2010
- Inventaire pied à pied du parc de la Vallée-aux-Loups, Forestière Chasseval la Bussière, novembre 2010, 87 p.

- Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR), CG92, avril 2011, 223 p.
- Etude des continuités écologiques des Hauts-de-Seine, Biotope, mars 2010, 143 p.
- Assistance à la mise en place d'un dispositif de sauvetage permanent des Amphibiens et petite faune, Biotope, mars 2011, 20 p.
- Synthèse ornithologique, Bruno Lebrun, CG92, 2011, 6 p.
- Mémoguide de la Vallée-aux-loups pour les AAS, Olivier Bouviala, CG92, 2012, 73 p.
- Recueil de fiches historiques, Philippe Davoust, DPJP-STS, 55 p.
- Inventaire faune / Flore, Biotope, octobre 2013, 49 p.

### Les ouvrages

- DUPOUEY Catherine & DE GIVRY Jacques. Le parc de la Vallée-aux-Loups, JDG Publication, 1996, 142 p. - L'esprit des lieux.
- MARTELLA Marco. L'île verte : jardin sauvage, jardin d'artistes, CG92, 2006, 79 p.

## LES DONNÉES HISTORIQUES

Par Mirja MECHICHE, conférencière

La Vallée-aux-Loups occupe la partie amont du val d'Aulnay, petit vallon boisé et riche en sources, dominé par le plateau du Plessis-Robinson. Le fond de vallon initialement très marécageux, fut drainé par Colbert qui acquiert en 1670 le domaine de Sceaux ainsi que les seigneuries d'Aulnay et de Châtenay. Il a marqué les lieux durablement par la construction d'un aqueduc destiné à acheminer l'eau des sources potables du Val d'Aulnay à Sceaux. Quoique souterrain, le parcours de l'aqueduc était grevé d'une servitude d'entretien pour éviter que les racines des arbres plantés dans les propriétés qu'il traversait n'endommagent les canalisations. L'ensemble des voûtes était encore en bon état à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.



Plan de la propriété de la Vallée-aux-loups d'Armand de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, 1865 (contretypage de Jacques de Givry)

Jusqu'à cette époque, le val d'Aulnay est essentiellement agricole, même si les grandes cultures restent impossibles à cause du relief escarpé et de l'humidité du fond du vallon. Ainsi, au sein d'un paysage composé de prés et de bois, dominant des vignes, des cultures de violettes, de framboises et de fraises (on appelait les habitants de Châtenay, les « fraisuriens »). Mais la révolution industrielle est en marche et Paris s'agrandit. La concurrence des vins de meilleure qualité, que le chemin de fer amène à Paris depuis les années 1830, finit par faire disparaître la viticulture dont les terrains cèdent les premiers à la pression démographique. Commence l'installation de la petite bourgeoisie parisienne en quête de maisons de campagne et des poètes et artistes à la recherche d'un lieu calme et riche en inspiration. L'un des pionniers les plus célèbres de ce retour à la nature est, bien entendu, Chateaubriand qui fait de sa « maison de jardinier cachée parmi les collines couvertes de bois » à la Vallée-aux-loups, un lieu de mémoire, de méditation

et de création littéraire. George Sand écrivait à propos de Henri de Latouche et sa maison au Val d'Aulnay : « il avait tout pris en considération : isolement de la maison, qualité du terrain pour le jardinage, voisinage des bois, jusqu'aux noms des localités et des sites... » Ceci résume bien les facteurs qui ont attiré poètes, artistes et horticulteurs.

Les vigneronniers qui abandonnent leurs professions se reconvertissent à l'horticulture ou deviennent jardiniers. Ces professions seront d'ailleurs majoritaires au 19<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, Châteanay reste essentiellement agricole et paradoxalement, ici comme dans d'autres communes de la banlieue sud et ouest, le 19<sup>e</sup> siècle représente l'apogée de la vie rurale grâce à la proximité de la capitale, à la croissance démographique et à l'augmentation du niveau de vie des classes populaires. D'autre part, la prolifération de petits jardins, la passion de plus en plus répandue pour les fleurs et l'art des jardins favorisent la production horticole qui, grâce à l'implantation de pépiniéristes de renom comme Croux ou Paillet, fera du val d'Aulnay l'un des centres horticoles les plus importants de France.

Au cours des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, il y a eu jusqu'à 100 ha de pépinières dans le val d'Aulnay, qui ont eu une importance capitale dans le devenir du site, en empêchant notamment l'urbanisation des terrains.

Au 20<sup>e</sup> siècle, le site obtient différentes reconnaissances officielles pour la qualité de son patrimoine historique et naturel. Suite au classement du parc et d'une partie de la Maison de Chateaubriand en 1978, le Conseil général des Hauts-de-Seine approuve un périmètre d'acquisition autour du site classé pour constituer à terme un parc de 80 ha : le parc départemental de la Vallée-aux-Loups. Il est actuellement composé de sept entités occupant 60 ha : l'Arboretum, l'Île Verte, le square de l'Aigle Blanc, le parc de Chateaubriand, le Parc boisé, les Porchères et les Friches.

Le parc est inscrit au schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) depuis 2001 ; l'Arboretum et la Maison de Chateaubriand sont labellisés « Jardin remarquable » par le ministère de la culture depuis 2004 et l'Île verte depuis 2011 ; le parc dans son ensemble obtient en 2012 le label Espace Végétal Ecologique (Eve®), attribué par l'organisme international de contrôle et de certification ECOCERT.

La Vallée-aux-Loups a un charme à part, intense et romantique qui lui donne son unité, même si l'identité et l'histoire propres à chaque lieu sont également fortement présentes.

### ***Le parc de la Maison de Chateaubriand***

On ressent encore aujourd'hui dans le parc de la Maison de Chateaubriand l'atmosphère romantique et secrète qui avait plu à Chateaubriand lorsqu'il s'installa à la Vallée-aux-Loups en 1807. De l'histoire de la maison, on connaît peu de choses, pas même le nom de son constructeur. Elle avait appartenu, sous la Révolution française, à André-Arnoult Acloque, brasseur

parisien et membre de la garde nationale. Chargé d'assurer la protection de la famille royale, il aurait sauvé le roi en le coiffant du bonnet rouge. Espérant recevoir la reine dans sa propriété, il fit construire la tour située dans le parc dans laquelle Chateaubriand allait installer sa bibliothèque et qu'il nommera la tour Velléda.



La Vallée-aux-Loups, gravure de Constant Bourgeois vers 1808  
© Musée national de la Malmaison

Né à Saint-Malo en 1768 et mort à Paris en 1848, Chateaubriand est un écrivain romantique et homme politique français. Il est considéré comme l'une des figures centrales du romantisme français et de la littérature française en général. Quand il s'installa à la Vallée-aux-Loups, Chateaubriand souhaitait « une chaumière et un coin de terre à labourer de mes mains ». Il planta ainsi « des milliers d'arbres, à peine hauts d'un pied, qui ne devaient malheureusement jamais rendre à l'écrivain l'ombre paternelle qu'il ne cessa de leur prodiguer. »

Le caractère sauvage du Val d'Aulnay explique largement le choix de ces lieux où allaient naître plusieurs de ses œuvres.

Le jardin de Chateaubriand est une création personnelle, affranchie des modèles de l'époque (jardin français et jardin anglo-chinois). Il ne veut pas de pittoresque mais crée un parc sobre, ordonné autour d'une longue pelouse ovale creusée afin de donner un effet de profondeur. Autour de cette pelouse il planta des arbres exotiques lui rappelant ses voyages. Il choisit de les planter en isolés et non par groupes parce qu'il les considérait comme des individus, qu'il aimait comme une famille. Chaque arbre planté par Chateaubriand faisait écho à un personnage né de son imagination. Ainsi Chateaubriand a créé à la Vallée-aux-Loups un parc d'écrivain, œuvre de mémoire et de synthèse marquée par la personnalité d'un homme, tout à la fois amoureux des arbres et de la nature, féru de botanique, grand voyageur

et créateur romantique. Le parc a un caractère secret, caché, propice à la méditation et à la promenade et laisse graduellement place à la forêt, un des thèmes principaux de l'œuvre de Chateaubriand.

Après le départ de l'écrivain, en 1818, la Vallée-aux-Loups resta pendant un siècle aux mains des familles Montmorency et La Rochefoucauld qui agrandirent le parc et apportèrent quelques transformations à la maison. De Montmorency fit notamment l'acquisition des 4 ha du Bois de la Cave. Après avoir appartenu, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, à Armand de la Rochefoucauld, Duc de Bisaccia, la propriété fut rachetée en 1914 par le docteur Henri le Savoureux, médecin des maladies de l'esprit (spleen), maire de Châtenay et admirateur de Chateaubriand. Il joue un rôle essentiel dans la préservation de ce patrimoine. Dans la maison, le docteur installa une clinique accueillant malades aussi bien qu'artistes, entre autres Fautrier.

Sa femme Lydie Plekhanov tient un salon littéraire qui accueille des artistes de l'époque tels Fautrier, Saint-Exupéry, Paulhan, Chagall, Arland, Malraux, Camus...

Le couple fonde en 1929 la Société Chateaubriand. En 1939, ils obtiennent que la Vallée-aux-Loups soit classée au titre de la législation sur les sites pittoresques. Cette mesure permet également d'empêcher une coupe importante de bois dans le parc durant la seconde guerre mondiale.

La Fondation Rothschild, achète la maison en viager en 1957. Le Dr. le Savoureux meurt en 1961, sa femme en 1978.

Le Département des Hauts-de-Seine rachète la maison et le parc à son tour en 1967. Il entreprend des travaux de protection et de restauration et ouvre au public à partir de 1984.

La maison de  
Chateaubriand,  
vue aérienne  
© CG92/O. Ravoire



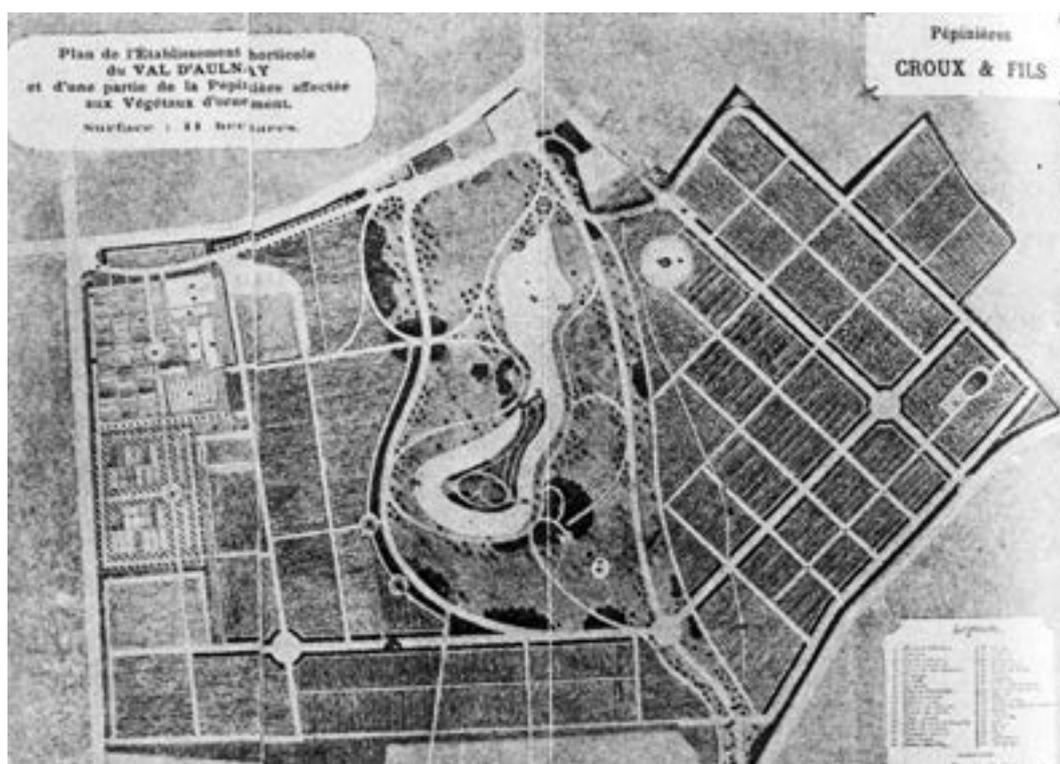
## L'Arboretum

L'arboretum est un jardin de collection d'arbres extraordinaires qui dégage une atmosphère particulière. Son charme est tout autant lié à sa configuration topographique au creux du petit vallon qu'à son histoire.

Anciennes terres de chasses de Louis XIV, puis propriété d'aristocrates, le val d'Aulnay va devenir un haut lieu de l'horticulture au 19<sup>e</sup> siècle.

La propriété, avec d'abord un jardin à la française, apparaît sur les cartes anciennes dès le début du 19<sup>e</sup> siècle.

L'aqueduc Colbert traverse la propriété à mi-pente. La « maison du XVIII<sup>e</sup> », dont on ne connaît pas le constructeur, et son parc connaîtront de nombreux propriétaires. Le chevalier du Bignon, major des 100 Suisses et mort à l'échafaud commença à transformer en 1778 le parc d'un style classique en parc à l'anglaise. Les propriétaires successifs poursuivirent l'agencement du jardin en l'agrémentant de végétaux rares et de fabriques romantiques. En 1804, la propriété fut acquise par Louis Cadet de Gassicourt, pharmacien ordinaire de Napoléon et fils naturel de Louis XV. Voisin de Chateaubriand et passionné de botanique, il fit creuser une pièce d'eau assez grande pour qu'on puisse y naviguer avec un bateau à rames et agrémenta son jardin de nombreuses essences exotiques.



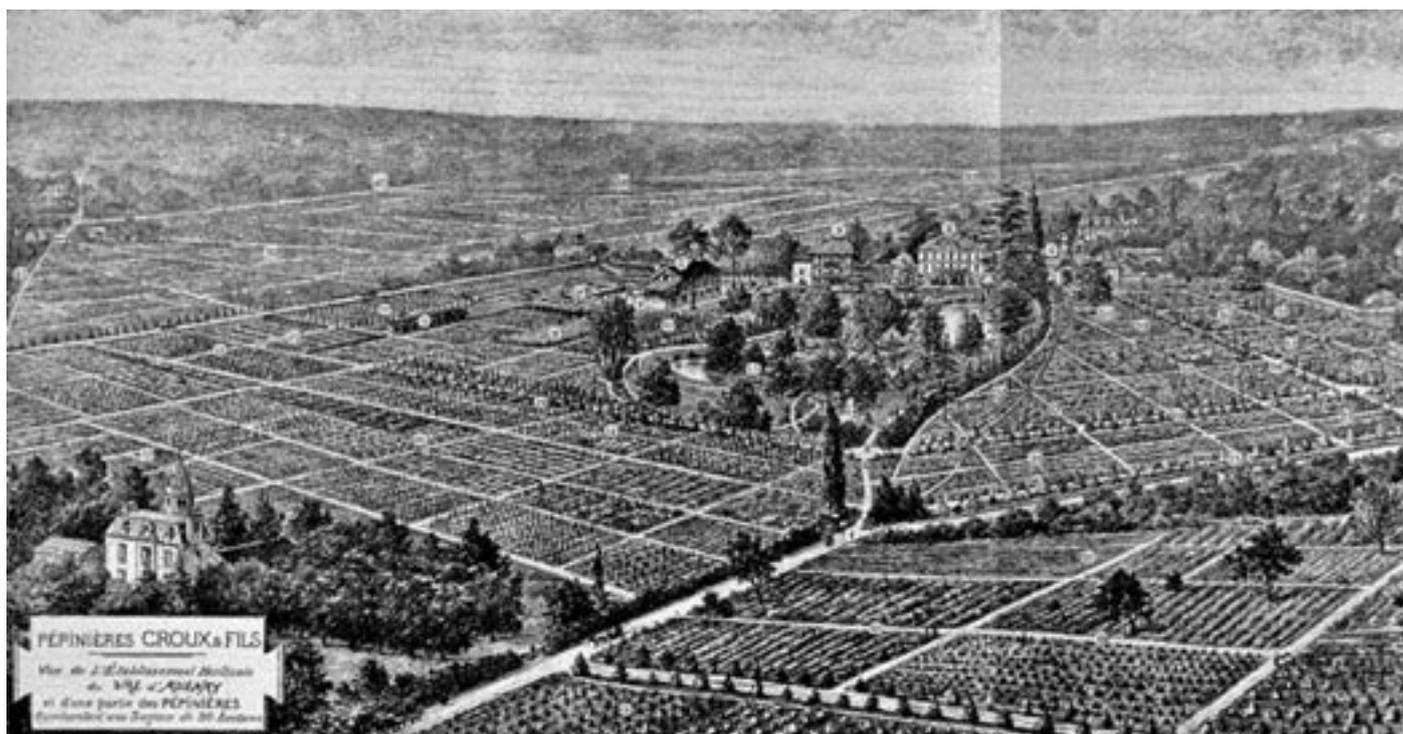
Les pépinières Croux, Illustration du catalogue commercial 1893-1894

Entre 1809 et 1835, René Charles Hippolyte Le Prestre de Châteaugiron, ancien officier d'état-major, embellit la maison, aménage des points de vue dans le « parc anglais », réunit les deux pièces d'eau en un lac et agrandit la propriété. Herbault Despavaux construit la « maison vosgienne » en 1837. De 1835 à 1890, le parc passera encore entre les mains de 5 propriétaires différents. Selon les actes de vente, les caractéristiques de l'actuel parc semblent déjà en place.

Puis en 1890, c'est Gustave Croux, descendant d'une célèbre famille de pépiniéristes qui achète la propriété.

Les Croux enrichissent le parc avec de nombreux arbres rares et exceptionnels, l'utilisant en tant que vitrine pour leur pépinière réputée, marquant l'histoire du lieu durablement.

Les pépinières Croux sont issues d'une très ancienne dynastie de pépiniéristes de Vitry-sur-Seine dont les origines remontent à 1679. Ils s'installent au Val d'Aulnay à partir de 1856, lorsque Jean-Gabriel Croux achète d'abord « les Glycines » puis « les Porchères ». Il entreprend une expansion exemplaire de la pépinière grâce à son dynamisme et la qualité de travail.



Les pépinières Croux,  
Illustration du catalogue  
commercial 1900-1901

Il produit « tout ce qu'il est possible de désirer en arbres et arbrisseaux fruitiers, forestiers et d'ornement... ». En 1856-57, il achète des terrains du Comte de Girardin au Val d'Aulnay (les Porchères) et une prairie qui deviendra « les Glycines » (la Fontaine Levron) et crée les pépinières du Val d'Aulnay. Il loue également des terrains sur le plateau du Plessis pour les fruitiers. Il transfère l'établissement de Vitry et Villejuif à Châtenay en 1860.

Il cherche à être toujours parmi les premiers à multiplier les nouveautés et propose également un service de conception. Il est spécialiste dans la taille fruitière et crée une école d'horticulture fruitière au sein de la pépinière. La pépinière forme ses propres professionnels qui restent souvent toute leur vie dans l'établissement ainsi que des apprentis venus d'au-delà des frontières. En 1851 il fait traduire leur catalogue en anglais (fruitiers et roses) pour conforter l'exportation aux USA et invente une machine pour un emballage spécial (packcloth) qui résiste aux 100 jours de traversée par bateau. Jean-Gabriel Croux met l'accent sur l'accueil et la fidélisation des clients.

Les pépinières gagnent de nombreux prix et médailles lors de concours internationaux.

Leur production tournée vers les végétaux d'ornement acquiert une renommée internationale grâce à leur grande qualité et l'excellent accueil au public. La collection fruitière regroupe alors plus de 2 000 variétés, et les azalées et rhododendrons, constituaient avec plus de 300 variétés, dont de nombreuses obtentions, l'autre fleuron des établissements Croux.

En 1870 la pépinière devient « Croux et fils » quand Gustave Croux (né en 1848) reprend le flambeau. Multicompétent comme son père, il a la passion pour la botanique et va développer les gammes d'ornement grâce à un « esprit collection ». Il est ami avec les grands paysagistes de l'époque (Achille Duchêne, Edouard André, Eugène Deny), maire de Châtenay et chevalier de la légion d'honneur.

En 1890, Gustave Croux fait l'acquisition de la prestigieuse propriété qui est l'actuel Arboretum : la maison XVIII<sup>e</sup> bordée d'un parc à l'anglaise de 8 hectares agrémenté d'une pièce d'eau. Il trouve à l'arboretum un terrain particulièrement fertile muni de beaucoup de sources. Les terrains en périphérie de cet ensemble furent récupérés pour les cultures tandis que le cœur du parc était planté d'essences exotiques d'Amérique et d'Asie que les Croux avaient été parmi les premiers à commercialiser en France. Avec les Glycines, les Porchères et l'Arboretum, les Croux possédaient ainsi, au cœur du val d'Aulnay, un vaste parc paysager, vitrine de la production des pépinières qui s'étendaient tout autour. L'achat de parcelles supplémentaires tout autour permet de diversifier encore les cultures et de créer de véritables collections de végétaux d'ornement. Ils sont notamment spécialisés dans les fruitiers, les rhododendrons (2 ha) et azalées et dans les pivoines tout en proposant les premiers des espèces inconnues jusqu'alors en France.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, les pépinières Croux sont considérées comme les plus importantes de France, tant au niveau de la taille de l'exploitation que de la variété et de la qualité des végétaux proposés. L'ensemble de la pépinière mêle les espaces jardinés de démonstration et des parcelles de culture bien organisées. Ce style à la fois ordonné et pittoresque reprend les goûts de l'époque en matière paysagère et agricole.

Après les deux grandes guerres, la construction de la banlieue pour reloger décemment les gens induit une rapide transformation du marché : les terrains autour des maisons se réduisent, la demande en fruitiers baisse, la vogue de thuyas et des conifères nains démarre. La pépinière est la première à proposer les conifères nains en France mais malgré tout, l'activité décline. A partir de 1960, une partie de la production est transférée à Genouilly (Seine et Marne) – Châtenay garde les cultures spécialisées, la multiplication et le siège social. En 1982, le siège est transféré à Genouilly et en 1986, une grande partie des terrains de la pépinière est cédée au Département des Hauts-de-Seine.

Le Conseil général des Hauts-de-Seine met en valeur le cœur historique et aménage autour différents jardins à thèmes en rapport avec l'histoire du lieu (jardin des fruits, jardins des châtaigniers, jardin des aulnes, jardin de l'automne flamboyant...). Lauréate en 1993 d'un concours européen sur la conservation du patrimoine, la propriété ouvre au public à partir de 1995. Aujourd'hui, l'Arboretum, classé à l'inventaire des sites remarquables et pittoresques, comprend une collection unique de plus de 1 000 espèces d'arbres et d'arbustes. Ses arbres centenaires constituent un patrimoine horticole unique, dont le sujet le plus exceptionnel est le cèdre bleu pleureur classé arbre remarquable au niveau national.

L'arboretum abrite également une collection des convolvulacées confiée par le botaniste et créateur Patrick Blanc, qui est reconnue depuis 1999 comme collection nationale par le Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées (CCVS), ainsi qu'une collection d'aulnes également reconnue par le CCVS. Les convolvulacées sont installées dans la serre historique des pépinières Busson-Dumas. En 2013, le Département fait l'acquisition de 66 bonsaï issus de la collection de Rémy Samson, qui sera présentée en 2014 dans une serre dédiée.

### **L'île Verte**

A l'emplacement de l'actuelle Ile Verte, les plans anciens du val d'Aulnay ne montrent aucune construction jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle. De 1823 à 1833, un parisien, M. Blot, achète 22 petits lotissements qu'il réunit en propriété. Il construit une maison de villégiature, en 1826, sur ce coteau appelé au 18<sup>e</sup> siècle la « côte rôtie », sans doute, parce que l'exposition sud permettait la culture de la vigne. En 1852, M. Blot vend à Jules Barbier, librettiste célèbre.



L'île verte,  
la maison de  
Jules Barbier,  
1905  
© Archives communales  
Châtenay-Malabry

Jules Barbier (1825-1901) est considéré comme l'un des plus importants auteurs de livrets de tout le 19<sup>e</sup> siècle, aussi bien par le nombre d'œuvres que par leur qualité. Il produira les livrets de nombreux opéras à succès pour Michael Carré, Massé, Meyerbeer, Offenbach et Gounod. Barbier incarne

parfaitement l'esprit, l'idéal et le style de son époque, le Second Empire, empreint de sentimentalité.

Il passait pour un original auprès de ses contemporains. Il vivait dans une ambiance théâtrale très créative et stimulante, en dehors des usages et des conventions, dans un monde peuplé de rêveries. Dans sa maison de campagne de Châtenay, il aimait recevoir des artistes et notamment les compositeurs avec qui il travaillait.

Jules Barbier agrandit la propriété vers l'ouest et fait réaliser une pièce d'eau de forme elliptique. En 1867, il achète un terrain de 1 526 m<sup>2</sup>, limitrophe à l'est avec sa propriété. Il s'agit du potager faisant partie du Parc d'Aulnay qui appartient au comte de Girardin.

Lorsqu'il meurt en 1901, sa fille installe sa résidence à la « Villa Barbier ». Elle épouse un architecte, M. Laffillée, qui achète un autre lot de l'ancien potager Girardin : celui où se trouve la serre adossée. Puis elle met la villa en location. Avant la seconde guerre mondiale, Marcel Arland, écrivain, académicien est locataire à la Villa Barbier. Il fonde la Nouvelle Revue Française avec son ami Jean Paulhan, châtenaisien. Ce dernier donnera l'occasion à Jean Fautrier, peintre et sculpteur, de se réfugier à la clinique du Dr Le Sauvoureux, l'ancienne maison de Chateaubriand, dans les années 1940.

C'est pendant son séjour à la clinique que Fautrier découvre l'île verte, alors abandonnée et envahie par la végétation. Il décide de s'y installer et de conserver l'aspect ensauvagé du lieu. Il y habitera de 1945 à sa mort, en 1964. Il y recevra des personnalités du monde des arts et de la littérature (Malraux, Giacometti, Ponge, Paulhan...). Peintre de l'informel, décorateur et cuisinier original, il trouvait l'inspiration dans son jardin où il aimait entretenir le côté fouillis mais habité.

Jean Fautrier n'a pas modifié le jardin de la Villa Barbier. Celle-ci garde la structure que le librettiste lui avait donnée au 19<sup>e</sup> siècle. Sa contribution la plus significative à l'évolution du site est à rechercher dans la relation très particulière qui existe entre l'intérieur de la maison et le jardin sauvage.

A l'époque de Fautrier, les allées du jardin étaient en terre battue, de véritables sentiers de campagne. Ils étaient en partie dissimulés par les buissons, notamment aux alentours de la mare. Tels des rideaux de théâtre, ceux-ci cachaient certaines des vues de la maison et du jardin et en ouvraient d'autres, renforçant le côté mystérieux du lieu.



Jean Fautrier à l'île verte  
© Robert Descharnes

Les couleurs de prédilection de Fautrier étaient le bleu, le blanc et le rose pastel : ce sont les couleurs que l'on retrouve souvent dans sa peinture mais aussi sur les façades de la maison et dans les floraisons (roses, scillas...). Des éléments formels, comme des topiaires et haies taillées, côtoient sans rupture des éléments plus naturels et spontanés. L'ombre et la lumière jouent sans cesse à modifier les perspectives et les tableaux du jardin. C'est surtout en cela que l'Île Verte affirme et démontre son caractère de jardin d'artiste.

Cette atmosphère « romantique » est due non seulement à la présence d'une nature qui semble presque abandonnée à elle-même, mais aussi à la composition spatiale de ces jardins, structurée autour de coins et de recoins, qui contribue à isoler le lieu et à éloigner le monde extérieur.

En 1953, Jacques, le petit-fils de Jules Barbier vend la Villa Barbier à Mme Draeger qui habitait la propriété mitoyenne, «La Cerisaie». Jean Fautrier deviendra locataire de Mme Draeger jusqu'à sa mort en 1964.

Après la mort de Fautrier, jardin et maison restent abandonnés, tombant progressivement en ruine.

En 1978, M. Lacombe, promoteur immobilier, achète la propriété. Il va réaliser d'importants travaux de rénovation dans le jardin et dans la maison, la sauvant de la ruine complète. Les allées pavées remplacent les « chemins des Chouans » de Jean Fautrier. De nombreux arbres sont abattus, les pelouses tondues, la pièce d'eau curée et agrémentée d'un pont, le potager remplacé par un court de tennis. La propriété s'appelle désormais « Île Verte », d'après le nom d'une toile de Jean Fautrier qui fait référence à l'Irlande.

Le jardin devient totalement contrôlé, les façades dégagées. Seules sont épargnées les parties boisées qui conservent le côté naturel au jardin, autour de la mare et derrière la maison.

De 1983 à 1988, c'est un musicien, M. Lahcène qui lui succèdera avant de vendre à son tour à M. et Mme Mathieu.

Françoise Mathieu s'attache à la restauration du jardin tel qu'il avait été à l'époque de Fautrier et auparavant surtout grâce à de nouvelles plantations. Le site retrouve peu à peu cette densité de plantation qu'on remarque dans les photos de l'époque Fautrier et qu'on devine également dans les cartes postales de 1905.

L'un des soucis principaux de Mme Mathieu était la préservation du côté champêtre du lieu. L'Île Verte devait rester en harmonie avec le caractère encore partiellement rural du val d'Aulnay.

Si l'Île Verte nous apparaît aujourd'hui comme un endroit unique, doté d'un cachet si particulier, c'est aussi grâce à la cohérence de son histoire, à la manière dont, au fil du temps, la plupart de ceux qui l'ont habitée y ont ap-

porté des transformations, tout en l'adaptant à leurs exigences, à leurs goûts, au style dominant de leur époque, mais toujours dans l'intelligence du lieu et en accord avec son caractère le plus intime. La villa a conservé son aspect romantique d'îlot de verdure isolé du monde extérieur. Il s'agit là d'un équilibre extrêmement fragile.

### **Le Parc boisé**

Protégeant le cœur du parc départemental de la Vallée-aux-Loups sur les pentes exposées est et nord descendant du plateau du Plessis, le parc boisé est la partie la plus sauvage du vallon. Il présente un relief très accidenté (par trois vallons créés par les rus descendant du plateau) et un sous-sol sablonneux sensible à l'érosion qui a empêché pendant longtemps toute occupation humaine. Seul le bois a été exploité en taillis et futaie, notamment le bois de châtaignier, essence dominante du fait de sa prédilection pour les terrains acides.



Carte postale du parc boisé  
© Archives communales  
de Châtenay-Malabry

On trouve dans le bois des vestiges importants de monuments mégalithiques situés au sommet de la colline qui se détache en éperon du plateau de Malabry, dominant un panorama exceptionnel. Selon la société préhistorique française, il s'agit d'un autel druidique rompu au cours des siècles. Pendant la deuxième guerre mondiale eurent lieu des exécutions décidées par les troupes allemandes, notamment les otages de l'affaire du Colonel Fabien qui ont inspiré les tableaux de la série des otages à Fautrier, alors résidant à la clinique du Dr Le Savoureux.

### **Le square de l'Aigle Blanc**

Ce parc fut la propriété du comte Alexandre Colonna Walewski, fils naturel de Napoléon I<sup>er</sup>, de qui il avait la physionomie et de la comtesse Marie Walewska (également désignée comme « la femme polonaise » de Napoléon).

Il sera ministre des affaires étrangères sous Napoléon III. Le nom du domaine provient de l'ordre de l'Aigle Blanc, qui ornait la façade de la demeure du 19<sup>e</sup> siècle. Celle-ci a disparu dans les années 1970 et le jardin s'est boisé.

Carte postale de la propriété de l'Aigle blanc  
© Archives communales de Châtenay-Malabry



### **Les Friches**

C'est un secteur situé sur un coteau à la limite de l'ancien bourg et apparemment depuis toujours un terrain non cultivé. Sur le cadastre de 1815 et également sur les cartes des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles, le lieu est déjà nommé « les friches ». Après la deuxième guerre mondiale une partie du terrain est occupée par « le bidonville du sentier des friches » qui sera détruit en 1969. La Maison appartenait aux sœurs Cadou, infirmières. Autour de la maison, elles entretenaient un verger et un petit parc. Mademoiselle Cadou a fait don au Département des 3 ha de sa propriété en 1975 pour 1 franc symbolique, à condition de l'intégrer au parc départemental.



Carte de l'Etat-Major, environs de Paris, 1818-1824.  
(Source : Géoportail)

## Synthèse chronologique

Moyen-âge : Le fief d'Aulnay appartient à des seigneurs proches des grandes familles du pays de l'Hurepoix (sud-ouest de l'Île-de-France)

1670 : Colbert s'installe à Sceaux et rachète les seigneuries d'Aulnay et de Châtenay

1794 : l'actuelle maison du XVIII<sup>e</sup>, à l'Arboretum, est confisquée à son propriétaire, le chevalier du Bignon, qui est envoyé à l'échafaud. Divers propriétaires se succèdent ensuite.

1804 : la maison du XVIII<sup>e</sup> est rachetée par Charles-Louis Cadet de Gassicourt, pharmacien ordinaire de Napoléon I<sup>er</sup>.

1807 : François René de Chateaubriand achète la propriété de la Vallée-aux-Loups qui appartenait à André-Arnoult Aclocque, brasseur parisien. Chateaubriand y habite jusqu'en 1818.

1818 : Chateaubriand quitte la Vallée-aux-Loups. La propriété est reprise par les Montmorency puis les La Rochefoucauld qui agrandissent le domaine et la maison.

1837 : Edmé-François Herbault-Despavaux, propriétaire de l'actuelle maison du XVIII<sup>e</sup>, fait construire la maison à colombages et fait évoluer le parc à l'anglaise, initié par le Chevalier du Bignon dès 1778.



Carte de Cassini,  
18<sup>e</sup> siècle.  
(Source : Géoportail)

1852 : Jules Barbier, auteur dramatique sous le Second Empire, achète la propriété de l'Île verte, construite en 1826.

- 1856 : Jean-Gabriel Croux, issu d'une grande famille de pépiniéristes, achète ses premières parcelles pour y développer une exploitation.
- 1857 : l'horticulteur Jean-Baptiste Paillet s'installe au bord du ru d'Aulnay. Son fils et petit-fils continueront à développer l'exploitation (culture de palmiers, camélias, dahlias, glaïeuls, pommiers, cerisiers...).
- 1862 : Jean-Gabriel Croux s'installe dans la villa des Glycines, qu'il a fait construire au bord du ru d'Aulnay.
- 1877 : La Famille Thévenin rachète l'ancien Domaine de Mademoiselle Pézière (actuellement propriété Thévenin).
- 1878 : Jean-Gabriel Croux cède à son fils Louis-Gustave, un domaine de 12 ha, réputé pour la production de végétaux d'ornement de grande qualité. Jean-Gabriel Croux est fait chevalier de la légion d'honneur cette même année. Son fils continue d'agrandir le domaine, qui sera réputé pour sa collection fruitière (2 000 variétés) et de plantes de bruyères, d'azalées et de rhododendrons (plus 300 variétés).
- 1890 : Louis-Gustave Croux rachète la propriété du XVIII<sup>e</sup> avec son parc à l'anglaise. Les pourtours sont utilisés pour la culture et le parc est redessiné et planté d'essences exotiques d'Amérique et d'Asie.
- 1911 : les Croux, Gustave et son fils Robert, rachètent les pépinières Paillet.
- 1914 : Le Docteur Le Savoureux, psychiatre, et sa femme, le Docteur Lydie Plekhanov, rachètent la maison de Chateaubriand pour y faire une maison de Santé où séjourneront de célèbres pensionnaires (Jean Cocteau, Paul Léautaud, Félix Fénéon...). Egalement passionnés par l'œuvre de Chateaubriand, les Le Savoureux animent un salon littéraire, côtoyé par beaucoup d'artistes (Saint-Exupéry, Paul Valéry, Edouard Herniot, Jean Fautrier...).
- 1919 : Jules-Auguste Busson reprend un établissement horticole et maraîcher, au nord des pépinières Croux et fonde par la suite avec son gendre André Dumas, les « Etablissements horticoles de la Vallée-aux-loups Busson-Dumas », spécialisés dans les chrysanthèmes.
- 1929 : les Le Savoureux fondent la Société Chateaubriand.
- 1939 : Classement du Domaine de la Vallée-aux-loups en tant que « site classé » (41 ha).
- 1945 : Classement de la Propriété Thévenin en tant que « site classé » (12.3 ha).
- 1959 : Classement de la Propriété des Croux avec d'autres parcelles de la commune, comprises dans la perspective du château de Sceaux (24.2 ha)
- 1960 : une partie des pépinières Croux est transférée à la ferme de Genouilly (Seine-et-Marne)

- 1964 : inscription au Monument Historique d'une partie de la Maison de Chateaubriand.
- 1964 : Mort de Jean Fautrier, locataire de l'Île verte, depuis 1945. Il y reçoit ses amis, André Malraux, Francis Ponge, Paul Eluard notamment.
- 1964 : à l'occasion de la loi sur la réorganisation de la région parisienne, le parc boisé de la Vallée-aux-loups est transféré de l'ancien département de la Seine-et-Oise à celui des Hauts-de-Seine nouvellement créé.
- 1966 : le Département se porte acquéreur de la Maison de Chateaubriand, restant occupée par Madame Le Savoureux jusqu'à sa mort en 1978.
- 1975 : don de Mademoiselle Cadou, au Département, de sa propriété de 3 ha appelée aujourd'hui « les Friches » (ouvert au public en 1997).
- 1978 : Classement d'une partie de la Maison de Chateaubriand, de son parc et de la tour Velléda au titre de Monuments Historiques.
- 1979 : le Conseil général approuve un périmètre d'acquisition proche du site classé pour constituer un parc de 80 ha.
- 1982 : 20 ha du parc boisé sont ouverts au public. Et extension du périmètre « site classé » de la Vallée-aux-Loups (+ 28.5 ha)
- 1986 : Maurice Croux vend au Département une grande partie de la propriété d'Aulnay, qui devient l'arboretum. Il conserve les Glycines.
- 1987 : ouverture au public de la Maison de Chateaubriand.
- 1994 : ouverture de l'Arboretum de la Vallée-aux-Loups.
- 1995 : classement du site en tant Espaces Naturels Sensibles
- 1995 : le Département rachète la propriété Busson-Dumas pour agrandir l'arboretum (partie Nord du site correspondant aux jardins fruitiers et à la serre des Convolvulacées).
- 2001 : Acquisition des Porchères, zone naturelle protégée, face à la propriété des Glycines.
- 2003 : le Département achète l'Île verte.
- 2004 : label « Jardin remarquable » octroyé par le ministère de la culture à l'Arboretum et le parc de la Maison de Chateaubriand
- 2009 : 1er avril, Ouverture de l'Île verte au public.
- 2011 : labellisation « Jardin remarquable » de l'Île verte et renouvellement pour l'Arboretum et de Chateaubriand ; labellisation « Maison des illustres » de la Maison de Chateaubriand
- 2012 : labellisation Eve® du Domaine départemental, par Ecocert.
- 2013 : acquisition de 66 bonsaï issus de la collection de Rémy Samson



## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE GESTION

Sans chercher l'exhaustivité des sources réglementaires cadrant la gestion d'un tel site, il semble toutefois intéressant de citer quatre références importantes, qui conditionnent l'évolution du Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups.

### ***La réglementation sur les sites classés et les Monuments historiques***

■ **Protection au titre de « Monument historique »** - loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

#### **Eléments classés :**

- Le parc de la Maison de Chateaubriand, classé en 1978
- La Maison de Chateaubriand, classée en partie (la façade, la toiture et l'escalier intérieur), en 1978
- La Tour Velléda, classée en 1978

**Conséquences pour un élément classé au titre de « Monument historique »** : aucune modification quelconque sans le consentement du préfet de région, voire du Ministre. Les travaux doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux à adresser au maire avant le début du chantier (2 mois avant). La décision est subordonnée à celle du préfet de région, voire du Ministre.

A cela s'ajoute une protection des abords du monument : concerne tout immeuble situé dans le champ de visibilité du monument dans un périmètre n'excédant pas 500 m. Construction, restauration, destruction sous l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Ou, à la place de ce périmètre fixe et du critère de visibilité, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) peut être définie dans les plans locaux d'urbanisme des communes (PLU et PLUi). Depuis la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) du 12 juillet 2010, la notion de ZPPAUP est remplacée par celle d'AVAP, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Le PLU de Châtenay ne définit pas un tel zonage.

#### **Eléments inscrits :**

- La maison de Chateaubriand (hors éléments classés), inscrite en 1964 (le bâtiment central et l'aile Est : aile du duc de Montmorency et sa tourelle)

**Conséquences pour un élément inscrit au titre de « Monument historique »** : Moins exigeant que le classement, mais aucune modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit sans avoir, quatre mois auparavant, avisé le préfet de région des travaux à effectuer. L'immeuble inscrit ne peut être cédé sans que le ministre en soit informé. La protection des abords du monument est aussi valable.



Vue sur la tourelle de l'aile du Duc de Montmorency, Maison de Chateaubriand  
© CG92/O. Bouviala

#### ■ Protection au titre de « site classé » - depuis 1939

Loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractères artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

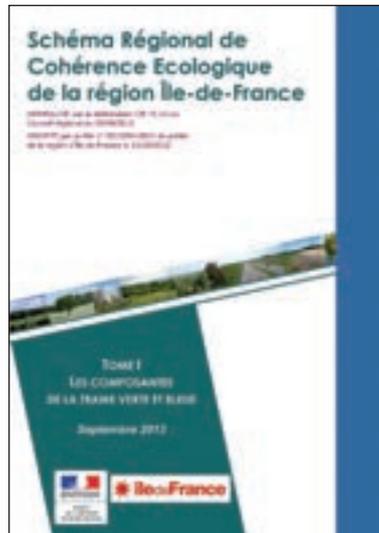
##### Sites classés :

- la Vallée-aux-Loups (41 ha) classée en 1939, étendue en 1959 de 24.2 ha et en 1982 de 28.5 ha
- la propriété Thévenin (12.3 ha) classée en 1945
- des parcelles au nord de la Vallée-aux-Loups (au Plessis Robinson) et d'autres au sud des Fiches, sont en sites inscrits.

**Conséquences** : toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumis à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale ad hoc, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun.

##### ***Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)***

Issu de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, un SRCE doit être établi par région. L'objet étant de protéger la biodiversité en conservant ses réservoirs et ses corridors. Le SRCE représente le volet régional de la Trame verte et bleue nationale. C'est un document cadre qui s'impose aux documents d'urbanisme, dans un rapport de "prise en compte" (c.à.d. qu'il oblige une compatibilité, avec toutefois des dérogations possibles mais toujours justifiées).



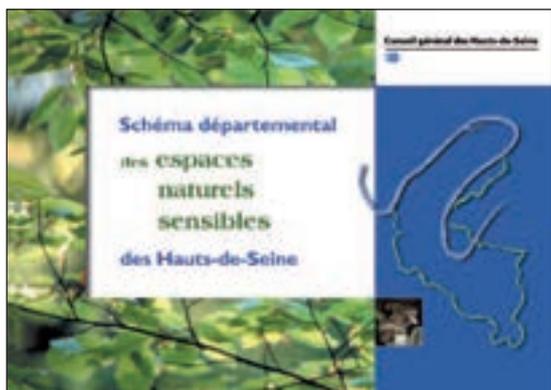
Révisé tous les 6 ans, le premier volet a été adopté par le Préfet de région le 21 octobre 2013. Certains de ses objectifs sont particulièrement attachés aux départements de Paris et de la petite couronne. Des secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain, comme les parcs, grands cimetières, espaces naturels locaux, ont été identifiés. Ils abritent une diversité biologique supérieure aux territoires urbanisés environnants sans pour autant constituer des réservoirs de biodiversité. Ils forment souvent des îlots plus ou

moins enclavés ou parfois interconnectés par des espaces verts. Pour les Hauts-de-Seine, le SRCE mentionne les parcs des Chanteraines, de l'Île Marante (Pierre Lagravère), de Saint-Cloud, Henri-Sellier, la Vallée-aux-Loups et Sceaux. Et d'autres espaces verts : îles sur la Seine, golf et hippodrome de Saint-Cloud, cimetière de Bagneux. La coulée verte du sud parisien (Promenade des vallons de la Bièvre) entre le parc de Sceaux et le cimetière de Bagneux est également reconnue pour son intérêt écologique. Le plan d'action stratégique du SRCE fixe les orientations et les actions à conduire en milieu urbain et sur ces secteurs en particulier :

- développer une nouvelle approche de la nature en ville, fondée sur la fonctionnalité des éléments qui la composent (sol, eau, air, règnes végétal et animal) ;
- assurer le maintien de la biodiversité en ville et l'interconnexion des espaces verts ou naturel au sein du tissu urbain : maintenir et développer un tissu d'espaces verts et naturels au sein et en bordure des zones urbanisées ;
- valoriser la multifonctionnalité de la nature en ville ;
- préserver la fonctionnalité des espaces naturels et agricoles en lisière d'urbanisation ;
- préserver les continuités écologiques autour de Paris afin d'éviter les coupures urbaines le long des vallées et l'enclavement des forêts périurbaines ;
- valoriser les espaces verts privés (jardins, foncier des entreprises, des bailleurs sociaux et des collectivités...) qui constituent souvent la majorité des espaces verts en ville (valorisation des friches, promotion de la gestion différenciée dans les jardins et espaces verts...) ;
- valoriser et stabiliser les lieux d'interface entre ville et nature (préservation de coupures vertes et de zones tampons autour des boisements, zones humides, ensembles prairiaux...) ;

- passer d'une gestion intensive à une gestion écologique (comprenant le « zéro pesticide ») des espaces verts publics ;
- développer et accroître les surfaces d'espaces verts, en utilisant notamment les capacités des documents d'urbanisme, comme les PLU, pour fixer des règles de surface d'espaces verts de pleine terre équivalente à 30 % de la surface totale de tout nouvel aménagement urbain, ou encore, en faisant du bâti un support pour la végétalisation.

### **Le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles des Hauts-de-Seine (SDENS)**



La loi de décentralisation du 18 juillet 1985, confère aux Départements la responsabilité de mener une politique de préservation et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS). Un schéma départemental inventorie donc les espaces naturels, les hiérarchise et détermine des objectifs de préservation pour chacun d'eux. Adopté par l'Assemblée générale en avril 2001, le SDENS des Hauts-de-Seine fixe 7 grands objectifs ; parmi eux, la préservation de la diversité écologique et paysagère des hauteurs de la Bièvre. Cette entité paysagère comprend la butte de Bagneux et les boisements des crêtes de la Bièvre, dont fait partie la Vallée-aux-Loups. Pour ce site, certains objectifs opérationnels du schéma ont été définis :

- mettre en valeur les belvédères et en créer de nouveaux,  
 - renforcer les relations visuelles entre les espaces,  
 - entretenir et développer les liaisons vertes entre espaces de nature,  
 - pérenniser la présence d'espaces naturels ouverts offrant des vues et de vastes respirations,  
 - assurer un traitement adapté des voies parcourant le site à caractère champêtre (bas-côtés enherbés).

- mettre en valeur les belvédères et en créer de nouveaux,
- renforcer les relations visuelles entre les espaces,
- entretenir et développer les liaisons vertes entre espaces de nature,
- pérenniser la présence d'espaces naturels ouverts offrant des vues et de vastes respirations,
- assurer un traitement adapté des voies parcourant le site à caractère champêtre (bas-côtés enherbés).

En outre, selon la notation du schéma, basé sur des critères de naturalité, d'esthétisme et de sensibilité des sites, la Vallée-aux-Loups obtient la meilleure note, avec le vallon des Gallicourts à Rueil-Malmaison.

### **Schéma d'orientations paysagères du parc de la Vallée-aux-Loups**

Suite aux ravages de la tempête de 1999 et aux grands objectifs de préservation lancés par le SDENS en 2001, un schéma d'orientations paysagères concernant le site a été élaboré en 2002 par la Direction de la Nature et des Paysages de l'époque. Les principales orientations :

- 1- Créer une entité cohérente en redéfinissant les limites et les accès du parc.
- 2- Réfléchir aux opportunités d'utilisation des parcelles faisant partie des zones de préemption au titre des ENS.
- 3- Retrouver la géographie naturelle du site et renforcer la présence de l'eau.
- 4- Redéfinir la pratique des lieux.
- 5- Décliner les orientations du SDENS pour la Vallée-aux-Loups.

Ces orientations ont largement guidées la gestion et les aménagements de la Vallée-aux-Loups depuis cette date. Le plan de gestion paysager présenté dans ce document poursuit bien évidemment ce travail.

## Le contexte géographique

### **Données géomorphologiques**

Selon l'atlas des unités paysagères d'Ile-de-France (réalisé par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région), la Vallée-aux-Loups constitue une petite unité paysagère (réf : 110704) à part entière, au relief de petite vallée, appartenant à « La vallée de la Bièvre urbaine » de l'agglomération de Paris.



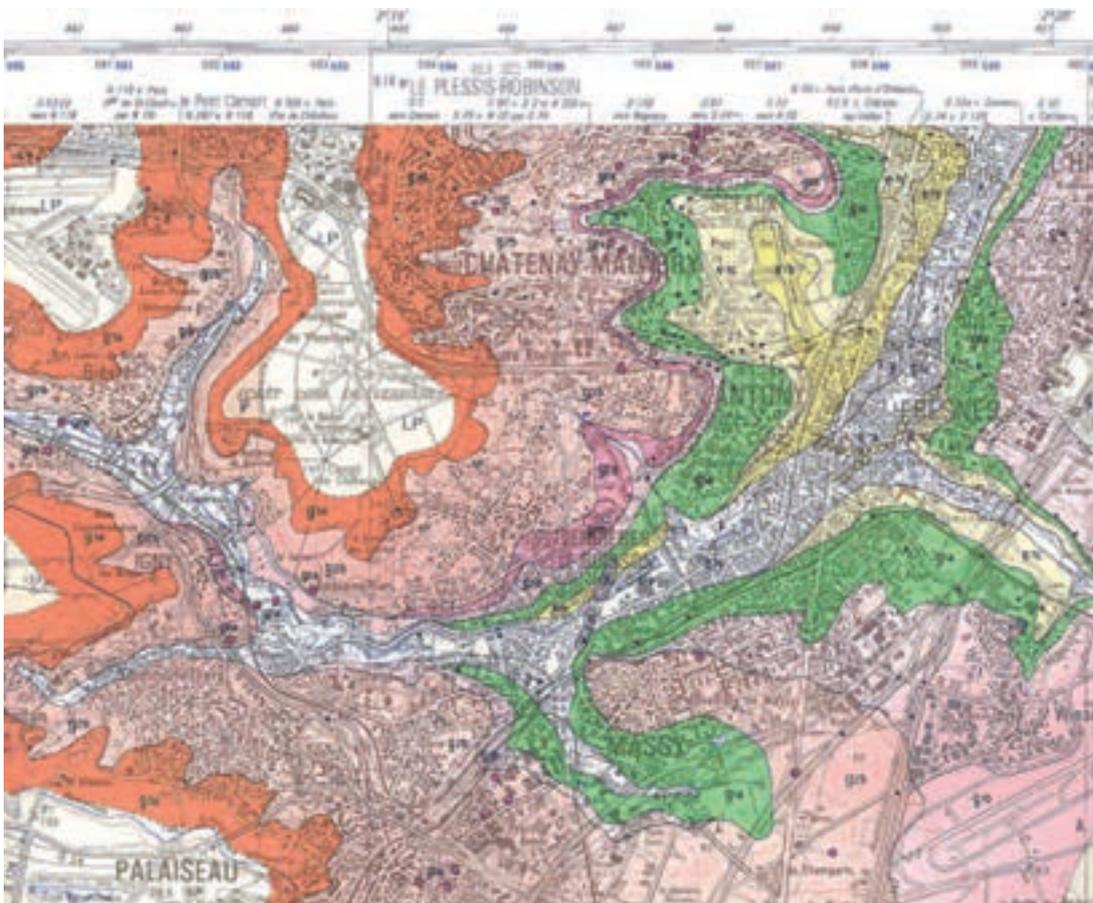
Extrait de la cartographie des unités paysagères d'Ile de France © IAURIF, 2010

La vallée est orientée Ouest-Est, sens de la déclivité conduisant le ru d'Aulnay, cours d'eau occupant le talweg, vers la Bièvre, où il s'y jette sur la commune d'Antony. Le cours d'eau prend sa source sur le plateau de Verrières, qui représente une des extrémités orientales du grand plateau de la Beauce. De même origine, le plateau de Clamart domine la vallée au nord et au sud, culminant aux environs de 160 m d'altitude. Il est principalement constitué d'argiles et de meulières de Montmorency. Les coteaux sont constitués des

sables de Fontainebleau, reposant sur des marnes à huîtres, qui affleurent en fond de vallon à l'Est (par exemple aux Porchères, point bas du site à 87 m d'altitude). Le relief parfois irrégulier entre le haut et le bas des coteaux résulte de l'effondrement et du glissement des roches du plateau, constituant ainsi les dépôts de colluvions d'argiles et de meulière en fond de vallon.

### Données hydrogéologiques

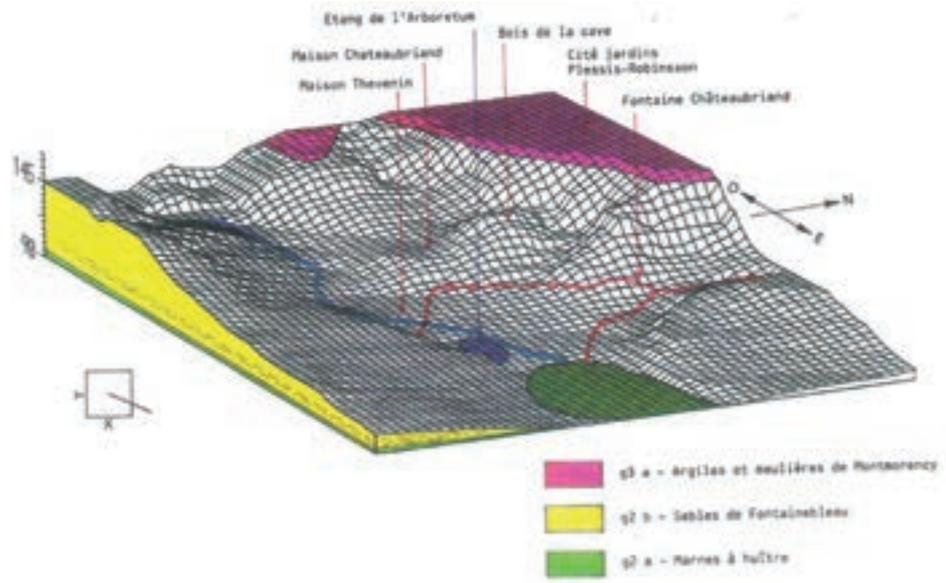
Le site est situé dans la zone d'affleurement des sables de Fontainebleau, ici fins et argileux, constituant le premier aquifère rencontré depuis la surface. La nappe d'eau repose sur les marnes à huîtres semi-perméables et confère à la végétation du fond de vallon un caractère humide prononcé, facilement observable à l'arboretum. Plus en profondeur, deux autres nappes (des calcaires de Brie et de Saint Ouen), indépendantes de celle des sables de Fontainebleau, sont plus ou moins présentes, mais n'influencent pas le biotope de surface.



Carte géologique du sous-sol de la Vallée-aux-Loups. (BRGM-extrait carte n°219 « Corbeil-Essonnes »)

TERTIAIRE	
<b>p</b>	Pliocène Sables de Loire
<b>g<sup>2b</sup></b>	Stampien supérieur Sables et Grès de Fontainebleau
<b>g<sup>1b</sup></b>	Stampien inférieur ("Sannoisien") Calcaires de Brie et argiles à meulière de Brie
<b>e<sup>2c</sup></b>	Ludien supérieur Marnes supragypseuses
<b>e<sup>1a</sup></b>	Ludien inférieur Marnes à Pholadomyes
<b>g<sup>3a</sup></b>	Digois supérieur Meulière de Montmorency et Argile à meulière de Montmorency
<b>g<sup>2a</sup></b>	Stampien inférieur Marnes à huîtres
<b>g<sup>1a</sup></b>	Stampien inférieur ("Sannoisien") Argile verte
<b>e<sup>1b</sup></b>	Ludien moyen Marnes et masses du gypse ou calcaire de Champagne
<b>e<sup>3</sup></b>	Sprengien Sables de Breuille Argiles plastiques

L'aquifère constitué par les sables fins et argileux ne contient pas une nappe d'eau très productive : la perméabilité est faible (0.01 mm/s) et l'épaisseur utile des sables est au maximum de 16 m. De plus, l'eau est chargée en sulfates.



Représentation du val en 3 dimensions.  
Source : étude hydrogéologique – BRGM, 1990.

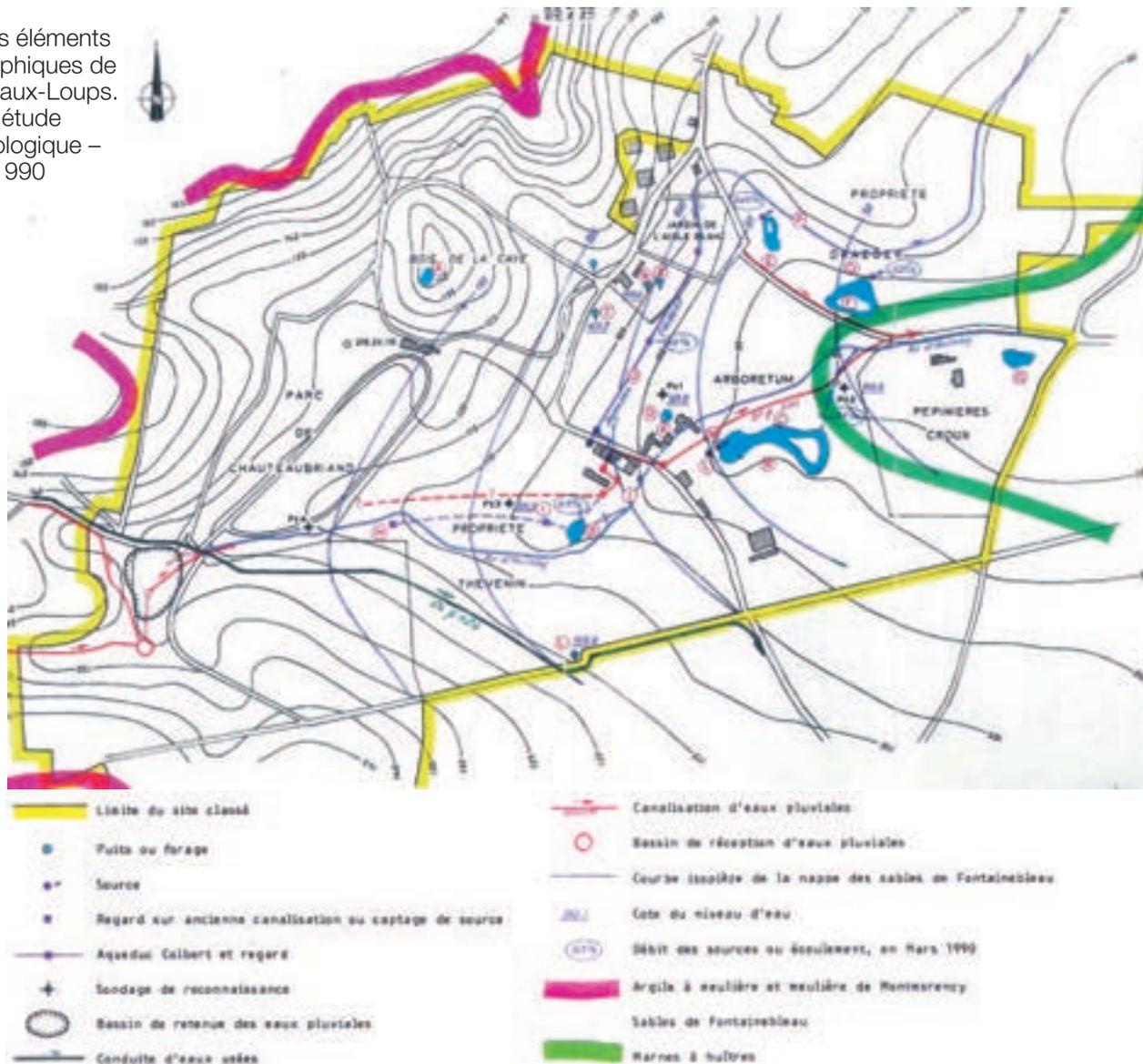
La nappe d'eau des sables de Fontainebleau étant très proche de la surface, de nombreuses sources et points d'eau ont été identifiés sur le site. L'étude hydrogéologique du BRGM en 1990, en avait décrites plus d'une vingtaine à l'époque. Deux éléments caractérisent particulièrement le site :

- **Le ru d'Aulnay**

Le ru bénéficie d'un petit bassin versant, dont la source se situe à l'extrémité nord du bois de Verrières. A l'exclusion de ces parties construites, souterraines et berges empierrées, le lit du ru est constitué des colluvions argileuses et de blocs de meulière issus du plateau, facilement observable dans le parc de la Maison de Châteaubriand et dans la propriété Thévenin. En aval de cette propriété, le ru intercepte le toit de la nappe d'eau souterraine. L'eau circule dans l'arboretum par un canal empierré avec une pente de 3% ; le débit moyen restant cependant faible (1l/s) (données Hydratec, 2006).

Ensuite, le ru est dirigé par des collecteurs souterrains d'eaux pluviales vers le parc départemental de Sceaux où ses eaux alimentent le Grand Canal après un passage dans un bassin enterré de rétention, situé sous la Plaine des quatre statues. L'exutoire du Grand Canal conduit toujours les eaux, via différents collecteurs d'eaux pluviales, dans la Bièvre au niveau d'Antony.

Carte des éléments hydrographiques de la Vallée-aux-Loups.  
Source : étude hydrogéologique – BRGM, 1990



### • L'aqueduc Colbert

C'est un ouvrage enterré, voûté, en pierres, construit au 17<sup>e</sup> siècle. Perché sur la rive gauche du val d'Aulnay, il draine les eaux de la nappe des sables de Fontainebleau, afin d'alimenter le village et le château de Sceaux à l'époque de Colbert. Le départ de l'ouvrage se fait en limite de la propriété Thévenin ; il traverse ensuite la rue de Châteaubriand pour arriver dans l'Arboretum sous le Jardin des Châtaigniers. Il traverse l'Aigle Blanc, l'Île verte et la Cerisaie (dont il alimente les deux pièces d'eau). Plusieurs regards sont visitables sur la propriété Thévenin, l'Arboretum, l'Aigle blanc et l'Île verte notamment. L'ouvrage voûté est drainant sur 400 m environ ; il se poursuit ensuite avec des conduites (en grès, fer, plomb) placées dans des aqueducs souterrains.



Vue de l'aqueduc Colbert à l'Île verte.  
Photo prise sous la prairie vers le potager.  
© CG92/Olivier Bouviala

## Données climatiques

Dans cette partie occidentale de l'Île-de-France, l'influence océanique est prépondérante à celle continentale et se traduit par des étés relativement frais (18°C en moyenne), des hivers doux (6°C en moyenne) avec des pluies fréquentes en toute saison (641 millimètres annuels à Paris). Il faut noter que l'urbanisation provoque une augmentation de la température ainsi qu'une baisse du nombre de jours de brouillard par rapport aux territoires franciliens de la grande couronne. Les vents dominants sont de secteur Ouest/Sud-Ouest en automne et en hiver, de secteur Nord/Nord-Ouest au printemps et en été. L'évolution du climat au cours du 21<sup>e</sup> siècle s'orienterait vers un temps plus chaud et plus sec (Météo France).

Diapositive extraite  
d'une présentation  
« Plan climat, région Île  
de France -  
scénarios climatiques »  
Bureau d'Études et de  
Climatologie,  
Julien Desplat et  
Raphaëlle Kounkou-Ar-  
naud (2010)  
© Météo France

**Climat régional à fine échelle : conclusions**

- **Température moyenne : hausse de 1 à plus de 3°C sur la région, selon l'horizon et le scénario étudiés. Structure du champ de température conservée (maximum sur Paris et la petite couronne)**
- **Températures minimales moyennes : forte hausse jusqu'à plus de 3°C sur la région, selon l'horizon et le scénario étudiés**
- **Températures maximales moyennes : très forte hausse jusqu'à plus de 3.5°C sur la région, selon l'horizon et le scénario étudiés.**
- **Pluviométrie : diminution de 100 à 200 mm sur l'ensemble de la région, selon l'horizon et le scénario étudiés, avec un contraste hiver/été plus marqué**

➔ **La région Île-de-France sera donc caractérisée par un climat plus chaud qu'aujourd'hui et légèrement plus sec.**

Météo-France/CCcopyright

**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

## Le diagnostic paysager et horticole

### La gestion différenciée et les codes qualité d'entretien

La définition de la qualité paysagère et horticole du site repose évidemment sur les considérations géomorphologiques énoncées ci-avant. Le Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups est une entité composite, caractérisée par des lieux bien distincts les uns des autres, mais tous réunis par une géographie commune de vallée, avec ses hauteurs sur plateau, ses coteaux boisés et son fond de vallon humide et ouvert sur son environnement.

Conformément à la procédure d'élaboration des plans de gestion (cf. annexe 1), ce diagnostic repose sur la formalisation des principes de gestion différenciée. Ce type de gestion permet d'entretenir la diversité des ambiances paysagères et notamment de conserver le caractère des lieux, selon

ses vocations et ses usages. L'entretien est adapté - différent - d'une unité paysagère à l'autre. Par exemple, une même formation herbeuse, selon son entretien, peut devenir un gazon (tondu ras et régulièrement arrosé), une pelouse (tondue plus haut et non arrosée), une prairie (fauchée une ou deux fois l'année), voire une friche (lorsque l'on tolère l'installation parsemée d'espèces ligneuses).

Le Domaine a donc été décrit à travers l'identification de 97 unités de gestion. Chacune d'elle est classée selon un code d'entretien offrant quatre types d'ambiance paysagère, défini de façon indicative et théorique comme suit :

■ Code qualité 1 : zone horticole

Entretien très fréquent et minutieux. Vocation ornementale. Exemple de jardin (ou de partie de jardin) avec une architecture paysagère forte : massifs à floraison saisonnière (annuelles et bisannuelles), pièces de gazon (arrosage automatique), haies taillées, topiaires, alignement d'arbres à taille architecturée (quatre faces, marquise...), mosaïculture...

■ Code qualité 2 : zone jardinée

Entretien fréquent et rigoureux. Vocation de promenade et de détente (calme). Exemple d'espaces verts sans caractère exceptionnel : pelouses régulièrement tondues, haies taillées, parterres de vivaces, arbres d'alignement en forme libre...

■ Code qualité 3 : zone rustique

Entretien moins fréquent et extensif. Vocation de promenade et d'activités de plein air (sports, jeux de groupe). Exemple d'espaces verts champêtres, accueillant une végétation spontanée indigène : pelouses hautes, prairies fleuries, sous-bois, boisement, haies libres...

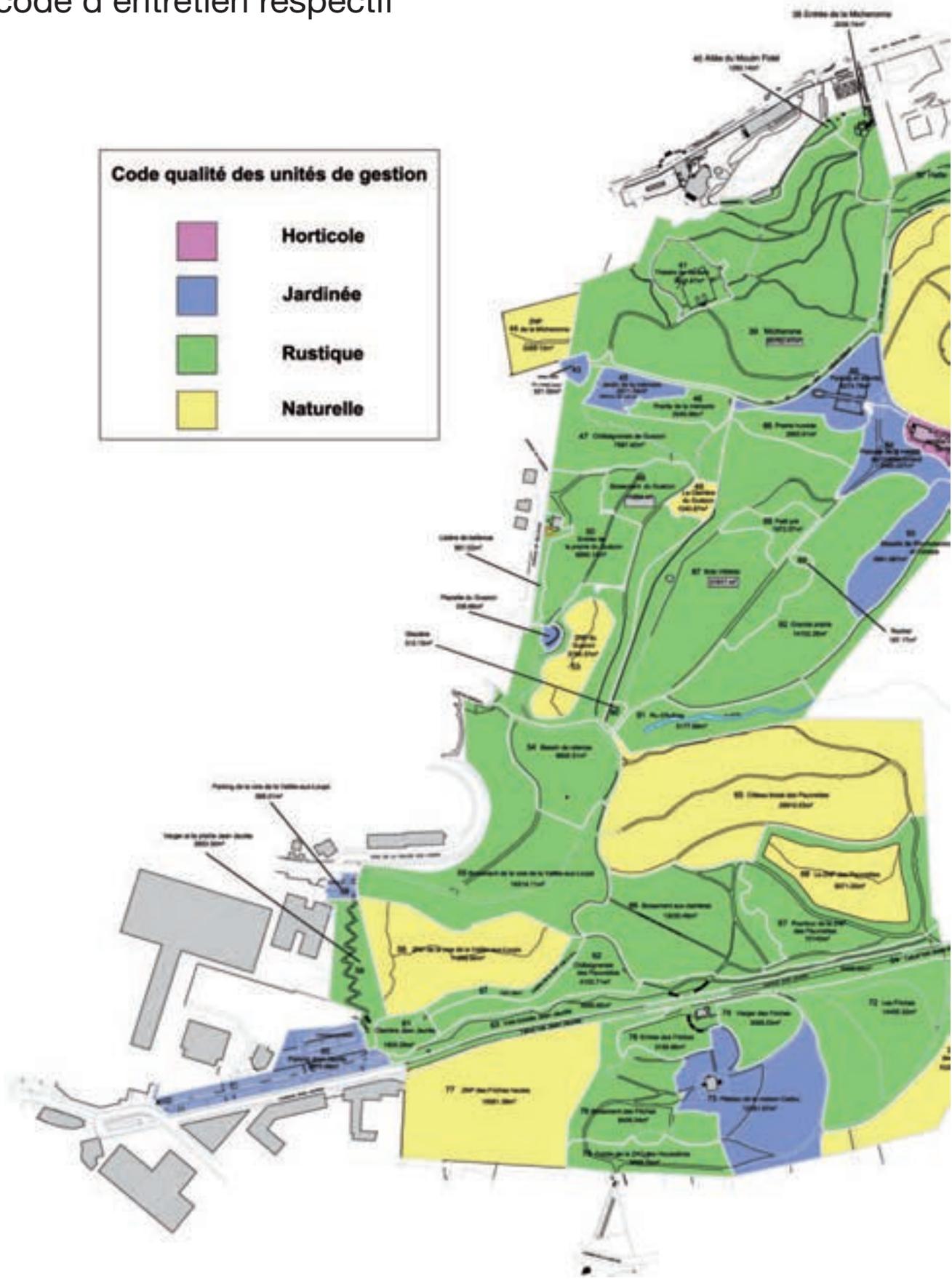
■ Code qualité 4 : zone naturelle (protégée ou non)

Entretien principalement limité au contrôle des espèces invasives et de la dynamique végétale (contre le renfermement des zones ouvertes ou l'atterrissement des zones humides par exemple). Vocation écologique (refuge pour la faune). Exemple de prairies à fauches tardives, de friches, de boisement avec bois mort au sol ou debout (chablis, volis, chandelles, chronoxyles), de zones humides à caractère écologique...). Ces zones hébergent des insectes auxiliaires pour la lutte biologique contre les parasites et nuisibles.

La cartographie de gestion différenciée présente ainsi le nom, le périmètre, la surface et le code d'entretien de chacune des unités de gestion du Domaine. Un cahier descriptif est rattaché à cette cartographie. Chaque unité y est décrite précisément (cf annexe 2 : exemple de 5 fiches descriptives).

En bref, le Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups est composé aujourd'hui de l'Arboretum, de l'Île verte, du parc de la Maison de Chateaubriand, du Parc boisé, des Friches, le square de l'Aigle blanc et de la zone naturelle protégée des Porchères. Chacune de ces entités a été décomposée en plusieurs unités de gestion. La présente synthèse ne comporte pas la description exhaustive de chacune d'elle. Un rappel du caractère de chaque lieu (cf. préambule) et un résumé de chaque entité sont simplement donnés ici.

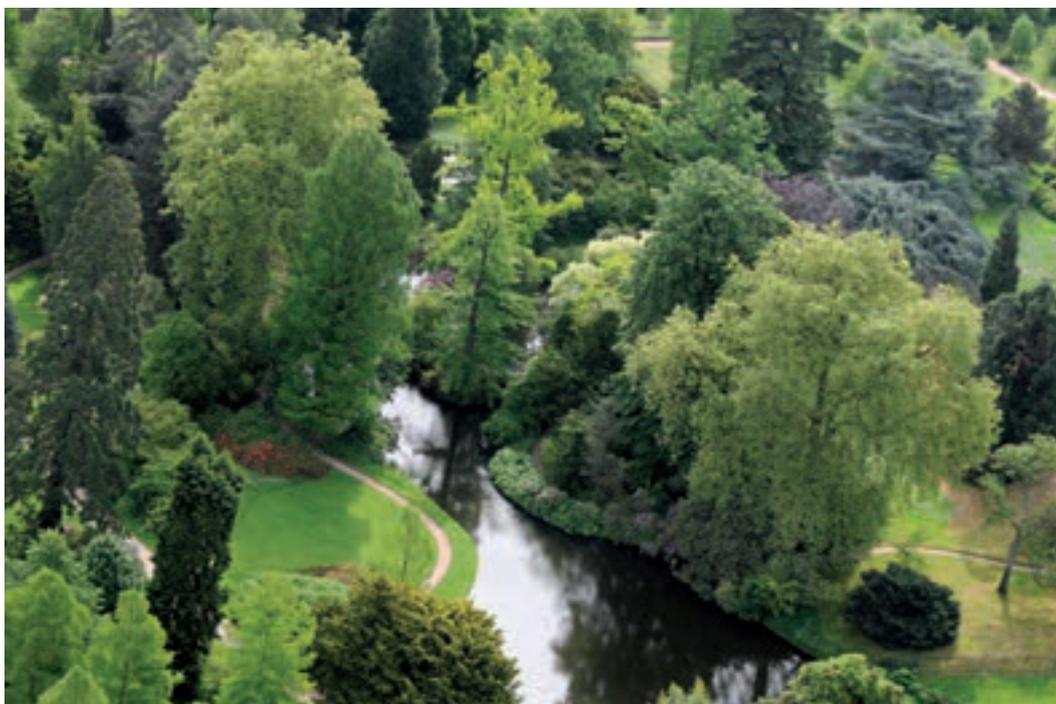
# Cartographie des 97 unités de gestion du Domaine départemental et leur code d'entretien respectif





### *L'Arboretum (12,3 ha)*

Constitué de 18 unités, facilement identifiables à travers ses entrées, son parking paysager, son aire de service, son jardin anglais - cœur historique du site - les jardins thématiques et les différents bâtiments (Serres de collection, serre de jardinage, les Communs...). Les unités sont majoritairement réparties entre les deux codes, rustique et jardinée ; à noter que deux unités bénéficient d'un entretien plus soutenu – code horticole : l'entrée principale au 102 rue de Chateaubriand et le Jardin des Convolvulacées.



Vue aérienne  
sur le jardin anglais  
de l'Arboretum  
© CG92/O. Ravoire

### *L'Île verte (1,2 ha)*

Constituée de 10 unités, distinguant les deux entrées, les abords de la maison, l'étang, la grande prairie et les autres parties traitées en jardins, prairies et boisements. En grande majorité, les unités sont classées en code rustique (permettant de conserver l'ambiance végétale voulue, ensauvagée et romantique).



L'exubérance végétale  
de l'Île verte  
© CG92/O. Bouviala

### *Le parc de la Maison de Chateaubriand (10,7 ha)*

Constitué de 16 unités, présentant l'entrée principale, les différentes parties des boisements, les jardins de la Maison et la grande prairie notamment. A l'instar de l'Île verte, le code rustique s'impose dans le classement des unités ; à noter toutefois que les jardins autour de la maison sont classés en code horticole, et que le Bois de la Cave est en zone naturelle.

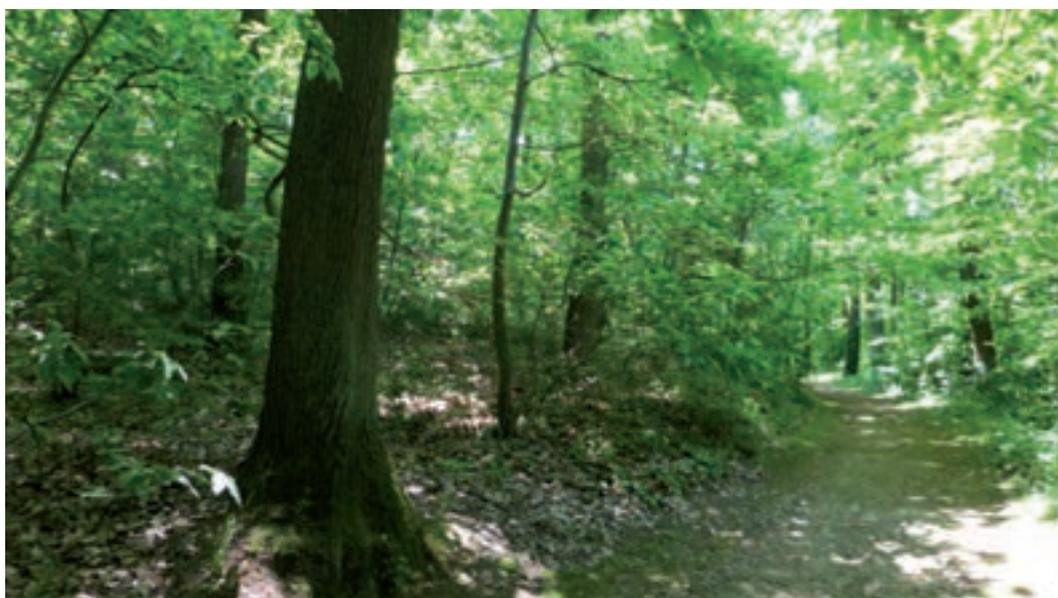
Vue sur la Maison de Chateaubriand depuis le fond de la grande prairie.  
© CG92/O. Bouviala



### *Le Parc boisé (26,5 ha)*

Constitué de 42 unités, définissant précisément chaque secteur boisé, les entrées, les parkings, les voies principales, les clairières, les zones naturelles protégées (ZNP), ainsi que le poste de garde général des agents d'accueil et de surveillance du site. Evidemment, le classement des unités en code rustique s'impose pour conserver cette forte ambiance forestière. A noter que certaines unités bénéficient d'un entretien jardiné : les parkings d'Aulnay, de Jaurès et de la voie de la Vallée-aux-Loups, le rond-point de l'Orme mort, le Jardin de la mémoire, la Placette du Guézon et le poste de garde. Les ZNP sont logiquement classées en code naturel.

Ambiance forestière du parc boisé ; chemin longeant les Pauvrettes  
© CG92/O. Bouviala



### *Les Friches (6,9 ha)*

Constituées de 9 unités, distinguant l'entrée principale, le jardin de la Maison Cadou, les boisements, les friches proprement dites, le verger et les zones naturelles protégées (ZNP). Seul le plateau de la Maison Cadou est classé comme jardiné, les autres unités sont en code rustique (hors les 2 ZNP en code naturel).

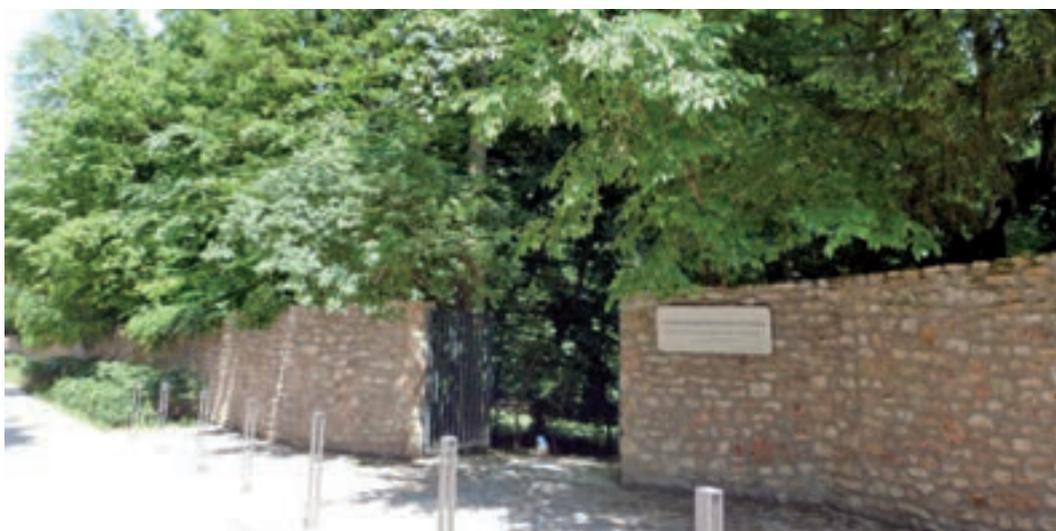


Vue sur la vallée de la Bièvre depuis les Friches ; à l'horizon le Domaine de Sceaux  
© CG92/O. Bouviala

### *Le square de l'Aigle blanc (1 ha)*

Constitue une simple unité, classée en code rustique.

C'est aujourd'hui un square boisé, champêtre, lieu de détente pour les visiteurs et les habitants de la Vallée. Une allée de ceinture relie trois accès extérieurs : rues Sinet et Chateaubriand et une sortie de l'arboretum. L'espace est marqué par un boisement hétérogène de grands trembles, d'érables sycomores ainsi qu'un alignement de peupliers d'Italie vers l'Arboretum. L'aqueduc Colbert le traverse, avec deux cheminées de visite dont une fermée par une dalle en pierre d'origine. L'aqueduc se dirige ensuite vers l'Île verte.



Entrée de l'Aigle blanc, depuis la rue de Chateaubriand récemment refaite  
© CG92/O. Bouviala

*La zone naturelle protégée des Porchères (1,4 ha)*

Constitue une simple unité, classée en code naturel.

Le terrain des Porchères, situé au bas de la Vallée-aux-Loups, accueille une zone humide naturelle. Alimentée par des sources résurgentes, la mare est abritée par un merlon côté rue Sinet et une végétation abondante de Scirpes des bois et d'Iris des marais. Le peuplement ancien de frênes, saules, aulnes et peupliers caractérise ce type d'habitat, désormais rare en agglomération parisienne. La tranquillité du lieu, le désigne aussi comme un refuge privilégié pour la petite faune locale. Ainsi, à des fins de préservation du patrimoine des Hauts-de-Seine, la parcelle est classée en zone naturelle protégée (ZNP). Ce petit coteau humide (2% de la surface totale du Domaine) contribue à l'exubérance végétale qui caractérise si bien la Vallée-aux-Loups. En tant que témoin d'une nature sauvage, il complète la diversité paysagère du lieu, contrastant avec les jardins voisins plus horticoles.



Zone naturelle protégée  
des Porchères,  
à l'entrée de  
la rue Eugène Sinet  
© CG92/O. Bouviala

Tableau récapitulatif des unités de gestion

unité de gestion	surface
01- ZNP- Les Porchères	14065,55
02- Arboretum- Parking	10402,68
03- Arboretum- Plaine Sud	12278,83
04- Arboretum – Jardin des Hydrangea	4158,69
05- Arboretum – Jardin anglais	33466,8
06- Arboretum – Pochoirs	4126,35
07- Arboretum – Serre de jardinage	2875,25
08- Arboretum – Jardin des aulnes	5061,6
09- Arboretum – Jardin de l'automne flamboyant	13870,21
10- Arboretum – Jardin des Styracacées	6244,82
11- Arboretum – Communs	1967,63
12- Arboretum – Mare des Communs	1105,44
13- Arboretum – Jardin des châtaigniers	9805,87
14- Arboretum – Verger	5363,15
15- Arboretum – Jardin des floraisons	8175,78
16- Arboretum – Aire de service	1689,72
17- Arboretum – Théâtre	760,23
18- Arboretum – Jardin des Convolvulacées	1468,7
19- Arboretum – Entrée principale	410,69
20- L'Aigle blanc	10335,31
21- Ile verte – Sous-bois Sud	1820,65
21bis- Ile verte – Grande prairie	1471,06
21ter- Ile verte – Pièce d'eau	1080,73
22- Ile verte – Abords de la maison	1253,6
23- Ile verte – Sous-bois du rucher	903,11
24- Ile verte – Sous-bois de la bergerie	1316,09
25- Ile verte – Jardin régulier	2121,73
26- Ile verte – Merlon	609,99
27- Ile verte – Prairie de la bambouseraie	1760,73
27bis- Ile verte – Entrée E.Sinet	123,88
28- Terrain de boules	2638,76
29- Parking d'Aulnay	5833,95
30- Versant Gasparine	15705,71
31- Talus de la Fontaine	1078,75
32 – ZNP- Le Calvaire	3288,48
33- Coteaux du Calvaire	10700,79
34- Le Calvaire	3648,31
35- ZNP- Les écouloirs	3449,91
36- Clairière de l'Orme mort	3794,68
37- Halte de Madame Récamier	6103,19
38- Entrée de la Micheronne	2238,74
39- La Micheronne	35782,47
40- Allée du Moulin Fidel	1282,14
41- Théâtre de verdure	3024,87
42- Voie de l'Orme mort	1840,09
43- Rond point de l'Orme mort	521
44- ZNP- La Micheronne	3268,12
45- Jardin de la mémoire	2011,54
46- Prairie du jardin de la mémoire	2046,96
47- Châtaigneraie du Guézon	7587,42

unité de gestion	surface
48- Boisement du Guézon	11254
49- Clairière du Guézon	1040,87
50- Entrée de la prairie du Guézon	6880,14
51- Lisière Bellevue	881,02
52- Placette du Guézon	336,66
53- ZNP- du Guézon	3790,37
54- Bassin de retenue	6605,31
55- Boisement de la voie de la VAL	18314,11
56- ZNP- de la voie de la VAL	11266,94
57- Lisière de la ZNP de la voie de la VAL	1567,29
58- Parking de la voie de la VAL	568,01
59- Verger et prairie Jean Jaurès	3853,3
60- Parking Jean Jaurès	5913,6
61- Clairière Jean Jaurès	1605,59
62- Châtaigneraie des Pauvrettes	4152,71
63- Voie boisée Jean Jaurès	5930,6
64- Talus de l'avenue Jean Jaurès	5400,65
65- Coteau boisé des Pauvrettes	28915,53
66- Boisement aux clairières	13030,48
67- Pourtour ZNP des Pauvrettes	10140
68- ZNP- des Pauvrettes	6071
69- Poste de garde de la VAL	1314,68
70- Friches- Petit parc canin	255,58
71- Friches- ZNP basse	7037,35
72- Les Friches (au sens strict)	14455,32
73- Friches – Plateau de la maison Cadou	12281,97
74- Friches – Verger	3069,03
75- Friches – Entrée ZAC des Houssières	3868,7
76- Friches – Boisement	8408,4
77- Friches – ZNP haute	16561,39
78- Friches – Entrée	3156,86
79- Chateaubriand – Entrée	917,71
80- Chateaubriand – Boisement Thévenin	5941,11
81- Chateaubriand – Sud Bois de la Cave	6467,39
82- Chateaubriand – Bois de la Cave	29606,5
83- Chateaubriand – Jardins de la maison	3430,26
84- Chateaubriand – Pelouses de la maison	3465,03
85- Chateaubriand – Parkings et abords	4274,78
86- Chateaubriand – Prairie humide	2893,91
87- Chateaubriand – Bois Velléda	21617
88- Chateaubriand – Petit pré	1972,57
89- Chateaubriand – Rucher	187,17
90- Chateaubriand – Glacière	312,15
91- Chateaubriand – Ru d'Aulnay	5177,89
92- Chateaubriand – Grande prairie	14152,26
93- Chateaubriand – Massifs de rhodo. et catalpas	3991,98
94- Chateaubriand – Allée Thévenin	2745,93

Entité	surface (m²)
Porchères	14065,55
L'Aigle blanc	10335,31
Arboretum	123 232,44
Ile verte	12 461,57
Parc boisé	264 678,74
Friches	69 094,60
Chateaubriand	107 153,64
<b>Total VAL</b>	<b>601 021,85</b>

	code horticole	0,88%
	code jardiné	14,91%
	code rustique	61,10%
	code naturel	22,61%
	hors classe	

## Le diagnostic écologique

Définir et comprendre la qualité écologique du Domaine, nécessite au préalable d'assimiler les particularités du biotope, défini notamment par le climat local et la géomorphologie du site (cf. chapitre sur le contexte géographique). Egalement, l'influence des activités humaines ayant été considérable sur le site et son environnement, l'histoire du lieu fournit des informations très intéressantes pour l'interprétation des données écologiques actuelles (cf. chapitre sur l'historique du Domaine).

Enfin, le diagnostic écologique, résumé dans cette synthèse, fait état des habitats, de la flore et de la faune recensés sur le site et actualisés lors des derniers inventaires conduits par des spécialistes. Il s'agit principalement de l'étude de Biotope (2013) et de la synthèse ornithologique de Bruno Lebrun (LPO/ CG92- 2012).

### Généralités

La hiérarchisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) des Hauts-de-Seine établie en 2001 dans le schéma départemental, situe la Vallée-aux-Loups comme un des sites les plus intéressants du département. Les conclusions de l'étude Biotope réalisée en 2013 le confirment :

« Le parc départemental de la Vallée-aux-Loups accueille une flore et une faune diversifiées au vu du contexte urbain des Hauts-de-Seine. Sa dimension, mais surtout la diversité des habitats, leur gestion et les aménagements réalisés permettent une bonne expression de la biodiversité spécifique faunistique ».

Il est également intéressant de noter que le Schéma régional de cohérence écologique mentionne le site dans son chapitre réservé aux « secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain » de l'agglomération parisienne.

Enfin, le rapport d'audit 2013 de l'organisme de contrôle Ecocert pour la conservation du label Eve®, note en « point fort » la diversité des habitats du site, ainsi que sa gestion attentive, permettant de les préserver et même de les développer.

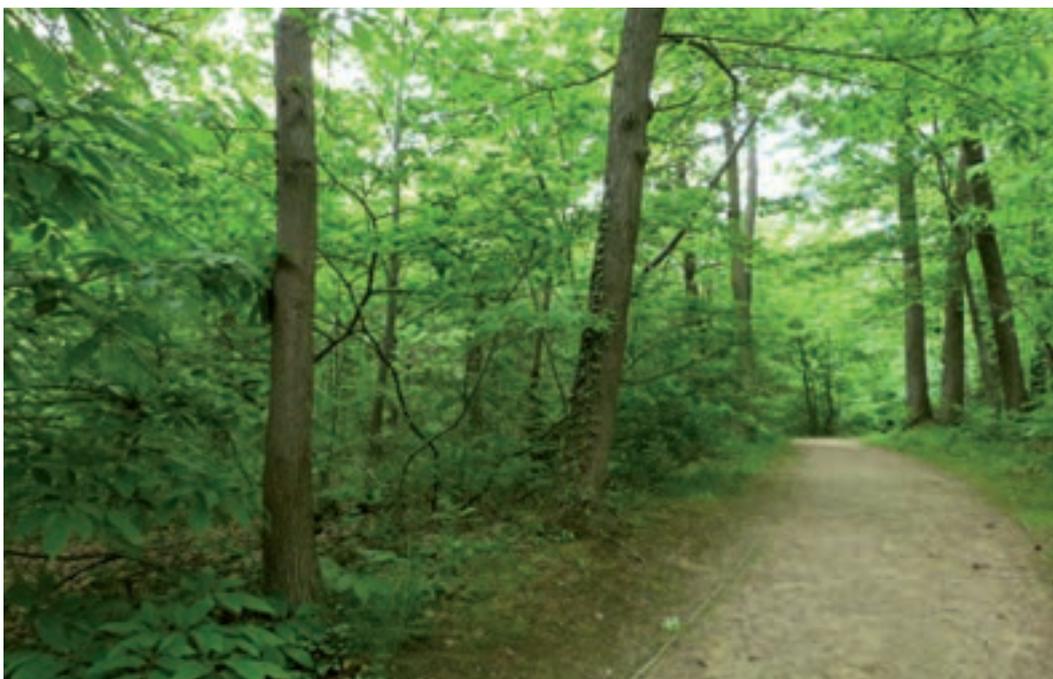
### Les habitats

Un habitat est un espace où des animaux et des végétaux vivent, caractérisé par ses particularités physiques, puis par les espèces qu'il abrite (définition du Système d'information européen sur la nature (EUNIS, 2013). Dix habitats distincts ont été recensés en 2013 sur le Domaine.

#### *Les habitats naturels liés aux boisements*

La hêtraie-chênaie atlantique et la chênaie-charmaie sont deux habitats bien représentés et caractérisés par la présence du chêne sessile, du châtaignier, du hêtre, du charme, du noisetier, de l'aubépine monogyne, du

chèvrefeuille des bois, de la jacinthe des bois, de l'anémone des bois, du sceau de Salomon multiflore... Sur certains secteurs, les coteaux du Guézou par exemple, le châtaignier caractérise particulièrement le boisement, et reste une espèce symbolique de la Vallée-aux-Loups et notamment pour la ville du Plessis-Robinson. Ces habitats forestiers doivent faire l'objet d'une surveillance étroite car leur cortège naturel est menacé par la prolifération des érables sycomore et plane, et la présence d'espèces invasives, telles que la renouée du Japon, le robinier, le laurier-cerise ou le cerisier tardif.



Chemin traversant le coteau boisé des Pauvrettes, où s'imposent châtaigniers et chênes  
© CG92/O. Bouviala

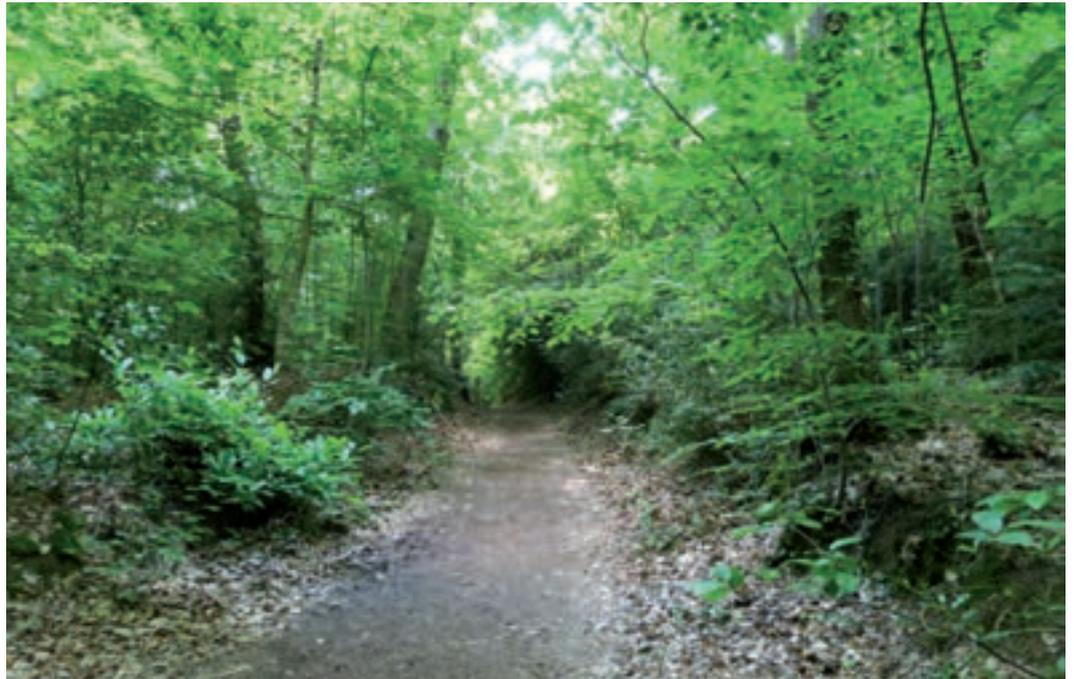
Par ailleurs, il est intéressant de remarquer l'ambiance forestière particulière de certains secteurs boisés, notamment les coteaux du Calvaire et de la Micheronne, où de beaux spécimens de pins dominant la canopée. Trois espèces plantées agrémentent donc le couvert naturel des feuillus : le pin de Corse, le pin maritime et le pin sylvestre. Les chênes, les pins, les coteaux pentus et sableux rappellent par endroit certaines ambiances de la forêt de Fontainebleau.

Egalement remarquable, le Bois de la Cave, habitat qualifié de hêtraie acidiphile à houx, se caractérise par la présence du hêtre, du châtaignier, du houx, du genêt à balai et de l'ajonc. Cette végétation pousse sur un sol acide et pauvre, retardant la décomposition de la matière organique et lui conférant une épaisseur d'humus étonnante (les pas sont amortis et s'enfoncent doucement dans le tapis de feuilles).

Dans les secteurs boisés de transition entre la ville et la forêt, les plus fréquentés et perturbés par les activités humaines, l'ormaie rudérale s'impose. Cet habitat correspond à la dégradation des habitats forestiers d'origine ou à l'évolution de friches nitrophiles ; dans les deux cas, des milieux fortement perturbés par la présence de l'homme. Les érables

sycomore, plane et champêtre, le frêne, le robinier, le sureau, le lierre, le cerfeuil des bois, le géranium Herbe-à-Robert, l'alliaire officinale et la benoîte commune sont des espèces fréquemment rencontrées.

Chemin creux  
traversant le Bois de la  
Cave ; parc de la  
Maison de  
Chateaubriand  
© CG92/O. Bouviala



En fond de vallon, un boisement particulièrement humide se remarque dans la ZNP des Porchères, caractérisé par la présence de saules blancs, de vieux peupliers, d'aulnes glutineux, de scirpes des bois, d'iris des marais et de laïches espacées. Une gestion attentive pourrait conduire ce boisement vers une aulnaie marécageuse, habitat rare en petite couronne parisienne.

Anémone Sylvie  
dans le parc boisé  
© CG92/O. Bouviala



### *Les habitats naturels liés aux milieux ouverts : les prairies et les friches*

La conservation et le développement des prairies sont étroitement liés à la volonté des gestionnaires. Dans les zones bénéficiant d'un entretien plus jardiné, la tonte régulière des herbes permet de conserver une pelouse. Sans aucun entretien, ni tonte, ni fauche, la zone se boiserait naturellement en passant par les différentes successions végétales : prairie, friche arbustive, friche arborée, et finalement boisement. Pour les gestionnaires, il s'agit donc de bloquer le processus naturel en maintenant les formations herbeuses à l'état de prairies. Celles-ci représentent des habitats riches en biodiversité, venant agréablement compléter les ambiances paysagères offertes aux promeneurs, qu'elles soient en clairières dans les boisements, ou dans les jardins à proximité des habitations.



Verger sur prairie reliant le parking Jaurès au parking de la voie de la Vallée-aux-Loups  
© CG92/O. Bouviala

On les trouve dans le parc de la Maison de Chateaubriand, au lieu-dit des Friches, à l'Arboretum et à l'Île verte. Le cortège de plantes diffère selon la situation géographique de la zone : sol plus sec en coteau et plus humide en fond de vallon (Île verte et Arboretum).

Les prairies sont principalement constituées de graminées telles que la houlque laineuse, la crételle, la flouve odorante, le vulpin des prés et le fromental. Les dicotylédones sont représentées avec la marguerite, la renoncule âcre, le gaillet vrai, la gesse des prés, le lotier corniculé. Pour les prairies plus humides, on trouve également le lychnis fleur-de-coucou, le compagnon rouge, la cardamine des prés, les laïches hérissée et glauque. Quelques orchidées se font remarquer, de la plus commune l'ophrys abeille à la plus rare pour la vallée, l'orchis de Fuchs, présente dans la prairie de l'Île verte.



Orchis de Fuchs dans la prairie de l'Île verte  
© CG92/S. Beutin



Ophrys abeille dans la Plaine sud de l'Arboretum  
© CG92/O. Bouviala

La richesse floristique des prairies dépend surtout de leur entretien et de l'évolution du sol. Les fauches sont pratiquées systématiquement avec exportation des coupes ou constitution de meules, servant de petits habitats pour la faune. Le gyrobroyage est proscrit car il conduirait à un enrichissement rapide du sol en matières azotées (dû à la décomposition des herbes) et à une colonisation facilitée des plantes nitrophiles, telles l'ortie dioïque, la grande et la petite bardane, le cirse des champs ou la consoude officinale, diminuant ainsi la diversité spécifique de la prairie. Les friches, que l'on trouve en particulier et en toute logique au lieu dit « Les Fiches » marquent une évolution de la prairie, avec des espèces ligneuses pionnières, venant progressivement peupler l'espace herbeux. On y trouve l'ortie dioïque, la tanaïsie vulgaire, l'armoise commune, la molène bouillon blanc, le mélilot blanc, le millepertuis perforé ; des ronciers et des ligneux, tels que l'aubépine monogyne, le prunelier, le merisier, le saule marsault, le cornouiller mâle. Quelques plantes invasives sont ici à surveiller : le sumac de Virginie, le robinier et la renouée du Japon.

#### *Les habitats naturels liés aux milieux humides*

Il s'agit des roselières, des cariçaies et autres végétations de rives et de bords d'étang. La ZNP des Porchères est un bel exemple de ce type d'habitat caractérisé par la présence de roseau commun, de scirpe des bois, d'iris des marais et de salicaire commune. Autour du plan d'eau de l'Arboretum, se distingue également la reine des prés, caractérisant ses milieux humides.



La zone humide des Porchères ; Scirpes et Saules s'imposent dans la végétation  
© CG92/O. Bouviala



La mare au Saule pleureur de l'Arboretum  
© CG92/O. Bouviala



Vue sur l'étang du jardin anglais de l'Arboretum  
© CG92/O. Bouviala

Les étangs et les mares constituent bien évidemment des habitats très intéressants pour le site et notamment pour la faune (amphibiens et insectes surtout). Au niveau de leur composante végétale, nous retiendrons surtout la présence de plusieurs espèces de lentilles, dont la petite lentille d'eau et la lentille d'eau à plusieurs racines. On les trouve en particulier dans la mare au saule pleureur et la mare des Communs de l'Arboretum, ainsi que dans le petit bassin de l'Île verte (à côté du potager).

En outre, il faut noter la présence remarquable, dans la mare aux nénuphars de l'Arboretum, de l'espèce *Chara vulgaris* var. *longibracteata* (famille des Characées). C'est une algue verte, pionnière, appréciant les eaux peu profondes et alcalines. Cette petite mare représenterait ainsi un milieu d'intérêt écologique fort selon Biotope (2013). Ce type d'habitat bénéficie d'un intérêt communautaire européen.

*Les habitats liés aux espaces jardinés, horticoles et aux bâtiments*



Bâtiment des  
Communs à  
l'Arboretum  
© CG92/O. Bouviala

Bien que ces habitats soient fortement marqués par la présence de l'homme, ils n'en restent pas moins des supports de vie bien utiles pour la flore et surtout la faune sauvages. Certaines espèces exotiques et cultivars plantés dans les jardins fournissent du nectar, du pollen et des fruits... aux insectes, oiseaux et mammifères locaux. Même si ces espèces ne sont pas indigènes, elles peuvent avoir un rôle fonctionnel intéressant dans le maintien de l'écosystème. Le marronnier d'Inde, le robinier d'Amérique, les nombreux cultivars de prunus, les cotoneaster, les pyracantha et bien d'autres encore... sont utiles à la petite faune urbaine. Tant que les espèces indigènes restent dominantes dans la végétation, tant qu'elles constituent la toile de fond sur laquelle vient ça et là s'ajouter des espèces ornementales, l'écosystème pourra fonctionner. De plus, dans une optique

de protection biologique intégrée des jardins, les espaces naturels sont des réservoirs d'auxiliaires indispensables pour la lutte contre les invasions et prolifération de ravageurs. Un écosystème complexe, où les niches écologiques sont multiples et occupées par des espèces ayant une fonction positive dans le milieu, sera d'autant plus résistant (difficile donc à perturber) et résilient (capable de se rebâtir après un déséquilibre passager).

La Vallée-aux-Loups est une belle juxtaposition d'espaces sauvages et d'espaces horticoles permettant de maintenir une vie sauvage qui garantit finalement les services écosystémiques du lieu (cf. chapitres services écosystémiques). Les bâtiments, surtout les vieilles granges, réserves, ateliers, écuries, bergeries constituent autant de niches potentielles. Les trous et les fissures dans les murs, les espaces sous les toitures, les combles, les greniers sont utilisés par de nombreuses espèces de notre faune locale, habituées depuis des millénaires à ces constructions humaines. Chouettes, hirondelles, rouge-queue noir, fouines, chauve-souris et bien d'autres encore en profitent donc et participent à la richesse du lieu.

### La flore

Depuis le début des inventaires, 347 espèces végétales ont été identifiées sur le Domaine. Lors de la dernière expertise en 2013, parmi les 269 plantes recensées, 23 espèces ont été considérées comme patrimoniales. Il s'agit d'espèces reconnues indigènes pour la région et bénéficiant d'un certain statut de rareté dans le département des Hauts-de-Seine. A ce critère, peut également s'ajouter une protection réglementaire (nationale ou régionale) ou une citation en tant qu'espèce menacée dans une liste rouge (nationale ou régionale). Voici la liste des 23 espèces, dites patrimoniales, dont la préservation et la valorisation sont prioritaires :

La cardamine flexueuse (des bois) ; le millepertuis maculé ; l'ail des ours ; l'astragale à feuilles de réglisse ; la moschatelline ; l'épervière des murs ; la petite lentille d'eau ; la lychnide fleur de coucou ; la canche cespiteuse ; la lentille d'eau à plusieurs racines ; le cirse des marais ; la laïche espacée ; la primevère élevée ; le compagnon rouge ; l'orchis de Fuchs ; la crénelle ; la podagraire ; la laïche pâle ; l'orpin reprise ; le scirpe des bois ; le millepertuis hérissé ; le crépis à feuille de pissenlit.

A noter, la présence de la benoite des ruisseaux (*Geum rivale*) sur les bords de l'étang du jardin anglais de l'Arboretum. Cette petite rosacée discrète est signalée à l'état sauvage comme « menacée d'extinction » en Ile-de-France, et bénéficie d'un statut de protection régionale. Pour la population de la Vallée-aux-Loups, son caractère patrimonial ne peut être cependant validé ; en effet, il s'agit ici d'une espèce plantée à une époque, par les jardiniers.



Orpin reprise dans le verger des Friches  
© CG92/O. Bouviala



Compagnon rouge  
© Atlas de la Flore 92/  
G. Arnal



Lychnide fleur-de-coucou  
© Atlas de la Flore 92/  
J. Cordier



Astragale à feuilles de réglisse  
© Atlas de la Flore 92/  
G. Arnal



Ail des ours  
© Atlas de la Flore 92/  
G. Hunault

Egalement, il est intéressant de citer les quelques représentantes de la famille des orchidées terrestres, présentes à la Vallée-aux-Loups : deux espèces communes, l'ophrys abeille et l'épipactis helleborine, qui sans être abondantes, sont relativement faciles à observer dans leur milieu respectif : les prairies et les friches pour la première, les sous-bois plus ou moins ombrés et frais, pour la seconde. Plus rares sur le site, l'orchis pyramidal et l'orchis de Fuchs sont observées dans la grande prairie de l'île verte. La présence de l'orchis de Fuchs est plus remarquable car elle est considérée comme très rare en Ile-de-France et la liste rouge régionale la classe comme « en danger » pour sa très grande vulnérabilité.

### La faune

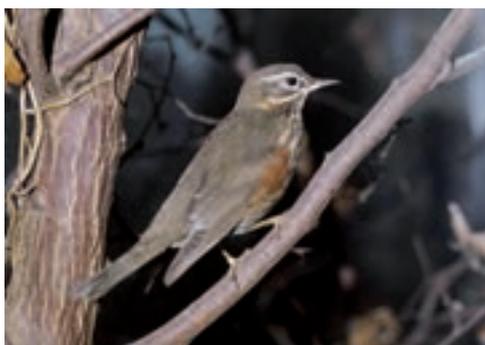
La qualité et la précision des prospections, et finalement des inventaires, varient selon les différents groupes faunistiques. Certains sont évidemment beaucoup plus faciles à observer et à reconnaître que d'autres. Pour cette raison, les données concernant les amphibiens, les reptiles, les oiseaux, les mammifères terrestres et les chiroptères sont relativement fiables et bien fournies. En revanche, les inventaires sur d'autres groupes et notamment l'immense classe des insectes, sont beaucoup plus partiels. Pour autant, certaines espèces ont été recensées et apportent des indications intéressantes sur la qualité écologique du lieu. Il faut simplement retenir que les inventaires réalisés depuis plus d'une dizaine d'années ne peuvent répertorier toutes les espèces réellement présentes. Cette synthèse ne cite que les espèces les plus évidentes et souvent indicatrices des différents types de milieux.

#### *Les oiseaux*

La dernière synthèse ornithologique de Bruno Lebrun (2011) répertorie 38 espèces d'oiseaux nicheurs et une vingtaine d'autres de passage, non sans intérêt : martin-pêcheur d'Europe, pic noir, grive mauvis, pouillot de Bonelli, roitelet triple-bandeau, fauvette grisette, tarin des aulnes...

Concernant les espèces nicheuses, une grande majorité d'entre elles, sont des espèces communes aux parcs et jardins des villes : merle noir, rouge-gorge, grive musicienne, pie, pigeon marron, corneille noire... Certaines espèces sont toutefois plus remarquables. Citons le faucon hobereau, petit rapace, as de la voltige, qui attrape ses proies en plein vol (gros insectes volants et petits oiseaux). C'est un nicheur relativement rare en Ile-de-France, assez pour être une espèce indicatrice des zones naturelles à bon potentiel écologique selon le Muséum national (espèce dite « déterminante ZNIEFF »). La présence de trois autres rapaces - la chouette hulotte, le faucon crécerelle et surtout l'épervier d'Europe - atteste également la qualité écologique du vallon boisé. Un cinquième rapace, la buse variable, commun en France mais rare en agglomération parisienne, complète l'inventaire en étant venu nicher en 2013 sur le site.

La conservation de vieux arbres et bois morts dans les zones naturelles protégées (ZNP) de la Vallée-aux-Loups favorise la présence des pics et notamment du pic mar : plus petit, plus discret que le pic épeiche, et surtout plus rare. Enfin, nous pouvons citer la nidification en 2011 d'un couple de grèbes castagneux sur l'étang de l'Arboretum, qui visiblement profite de la tranquillité du site.



Grive Mauvis  
© CG92/P. Fontaine



Pic noir  
© Atlas de la faune 92



Chouette hulotte  
© CG92/J.-P. Moussus



Roitelet triple bandeau  
© Atlas de la faune 92

### *Les nichoirs artificiels*

La présence des nichoirs artificiels, se substituant aux cavités naturelles des vieux troncs d'arbres, permet le maintien des populations d'oiseaux cavernicoles. Il faut noter, qu'en dehors des ZNP, les arbres creux et dangereux sont abattus pour des raisons de sécurité du public au sein du parc, ce qui diminue d'autant le nombre de cavités naturelles potentielles. A la Vallée-aux-Loups, 104 nichoirs sont installés avec un taux d'occupation de 83% (données 2012). Sept types de nichoirs existent selon les exigences des espèces. C'est principalement des mésanges (82 % des nichoirs occupés), avec une grande majorité de mésange charbonnière, et en moindre proportion de mésange bleue. Ensuite, nous trouvons les grimpeaux des jardins, grâce aux nichoirs qui leurs sont adaptés et les pigeons colombins qui apprécient les nichoirs hauts à chouette (61 % des cas de nichée dans ces nichoirs). L'écureuil roux est aussi un habitant assez commun de ce type de nichoir.

Les trois espèces précitées (mésanges charbonnière, bleue et grimpeau) ont un régime alimentaire principalement orienté vers les insectes et les araignées, même s'ils consomment également des graines et des fruits. En particulier, la mésange bleue et la mésange charbonnière sont réputées pour leur grande consommation de chenilles défoliatrices (tordeuses et processionnaires notamment.). Une nichée de mésange bleue peut consommer en moyenne entre 6 et 9 000 chenilles processionnaires par saison. Ainsi, au-delà de la simple préservation des espèces, il s'agit bien là de bénéficier d'un moyen de lutte biologique contre d'éventuels ravageurs et de limiter les risques d'invasions, inhérents à un écosystème perturbé, où le ratio prédateurs/proies serait déséquilibré. D'ailleurs, les mésanges elles-mêmes constituent des proies pour d'autres espèces, notamment les rapaces (chouette hulotte, épervier d'Europe, faucon crécerelle). Finalement, le dispositif des nichoirs renforce la fonctionnalité de l'écosystème, en intervenant indirectement, mais positivement, sur son réseau trophique.



Nettoyage d'un nichoir avec un grimpeur professionnel ; opération 2012 © CG92/O. Bouviala

## Les insectes

Le bureau d'études Biotope ayant conduit l'inventaire en 2013 note que la diversité des espèces rencontrées est intéressante en contexte urbain, mais finalement moyenne au vu de la diversité des habitats et de leur gestion différenciée.

Lors de l'inventaire, 15 papillons de jour ont été observés dont une espèce rare en Ile-de-France et déterminante ZNIEFF : l'hespéride de l'alcée. Cette espèce se trouve dans les milieux ouverts, type friches, bermes routières et chemins. Ses chenilles se nourrissent exclusivement de malvacées : la mauve commune et la mauve musquée. A noter que l'année 2013, de par sa météo, a été une année peu favorable aux lépidoptères. Dans la bibliographie, 66 espèces ont déjà été vues à la Vallée-aux-Loups et au moins 4 autres espèces de lépidoptères sont potentiellement présentes :

- le flambé : en milieu ouvert et sec ; ses chenilles sont présentes sur le prunellier, les pruniers, les aubépines monogynes et les amélanchiers ;
- le demi-deuil : en prairie et clairière ; ses chenilles sont présentes sur des graminées (palène, brome dressé et pâturin des prés) ;
- le petit mars changeant : dans les laies de boisements humides ; ses chenilles sont présentes sur les peupliers trembles et saules marsault ;
- Le grand mars changeant : dans les laies de boisements humides ; ses chenilles sont présentes sur les saules marsault.



Flambé  
© CG92/G. Blondeau



Grand Mars changeant  
© Biotope/Prat

14 espèces d'odonates (libellules et demoiselles) ont été également recensées. Parmi elles, 8 espèces n'apparaissaient pas dans la bibliographie : l'aeschne mixte, l'agrion jovencelle, l'agrion porte-coupe, le caloptéryx éclatant, la cordulie bronzée, la libellule déprimée, l'orthétrum réticulé et la libellule fauve (espèce assez rare en Ile-de-France et déterminante ZNIEFF). L'augmentation de cette diversité dans l'inventaire est intéressante et indiquerait une amélioration de la qualité d'accueil des habitats humides. Outre la gestion différenciée et écologique appliquée sur l'ensemble du Domaine, les nombreuses mares créées ces dix dernières années contribuent favorablement à la présence et la reproduction de ce groupe.



Libellule fauve au jardin anglais de l'Arboretum © CG92/O. Bouviala



Decticelle bariolée © CG92/G. Blondeau

8 orthoptères (grillons, sauterelles et criquets) sont recensés en 2013, dont une déterminante ZNIEFF et vulnérable en Ile-de-France, la decticelle bariolée (localisée dans le jardin des châtaigniers et la plaine Sud de l'Arboretum). Les 7 autres espèces sont : le conocéphale bigarrée, le criquet duettiste, le criquet mélodieux, le criquet des pâtures, la decticelle cendrée, la grande sauterelle verte et le grillon des bois.

Il est intéressant de noter que le lieu pourrait potentiellement abriter 3 espèces patrimoniales : le grillon d'Italie et la decticelle carroyée dans les prairies et bernes végétalisées des routes, le conocéphale gracieux aux Porchères notamment.

Le groupe des reptiles est représenté par deux espèces communes, l'orvet et le lézard des murailles. Tous deux bénéficient d'une protection nationale.

Concernant les amphibiens, cinq espèces ont été observées sur le site : le crapaud commun, le crapaud accoucheur, le triton palmé et les grenouilles verte et rieuse (difficiles à distinguer). Les mares, petites et grandes, garantissent le maintien de ces populations. Cette vocation oblige les gestionnaires à les maintenir sans poisson (prédateur de larves), ce qui les distingue des étangs, plus grands et plus profonds.

En 2012, les jardiniers de l'Arboretum et de l'Île verte, se sont engagés dans une action de protection et de comptage de la population de crapauds communs. Cette espèce profite largement des mares, bassins, étangs, prairies et boisements du site. Le crapaud fréquente les points d'eau principalement au printemps, pour s'y reproduire, et connaît une vie terrestre le restant de l'année. Ses migrations printanières vers sa « mare préférée » peuvent être risquées, notamment lorsqu'il s'agit de traverser une route. Cela pourrait être le cas à la Vallée-aux-Loups, où la rue Eugène-Sinet sépare l'Arboretum de l'Île verte. Ainsi, en 2012, lors de leur période de migration, plus de 100 m de grillage fin ont été installés pour empêcher les crapauds d'accéder à la route. Longeant ce grillage, les animaux tombaient dans des seaux enterrés et chaque matin ils ont été récupérés et transportés de l'autre côté de la rue, soit vers l'arboretum, soit

vers l'île verte selon leur destination. Au bilan, entre le 17 février et le 27 avril 2012, c'est 201 crapauds qui ont été collectés. L'année suivante, les individus ont été laissés libres dans leur migration. Les jardiniers contrôlaient en revanche l'état de la rue Sinet afin de constater si la mortalité est préjudiciable au maintien de leur population. Aucune mortalité notable n'a été observée sur la voie, qui reste finalement peu fréquentée la nuit. L'opération de collecte n'a donc pas été reconduite même si les jardiniers restent vigilants à cette période et prêts à réinstaller le dispositif.



Dispositif grillagé mis en place pour le comptage des crapauds ;  
vue depuis l'Arboretum, côté rue Eugène Sinet  
© CG92/O. Bouviala



Crapaud commun (mâle) piégé dans un seau du dispositif © CG92/O. Bouviala



Ponte en chapelet du Crapaud commun dans le bassin des nénuphars de l'Arboretum © CG92/O. Bouviala

## *Les mammifères*

Pour ce groupe, les espèces présentes à la Vallée-aux-Loups sont communes à tout autre espace de nature, inclus dans un environnement urbain, et suffisamment grand pour nourrir et abriter leur population toute l'année. Les espèces suivantes sont mentionnées dans les inventaires, certaines sont régulièrement observées, d'autres sont très fortement suspectées d'être présentes, de par leurs traces ou la qualité des habitats : le renard, la fouine, la taupe, l'écureuil roux, le hérisson, le campagnol terrestre, le campagnol roussâtre, le mulot sylvestre, les musaraignes et crocidures, le campagnol des champs. Les Zones naturelles protégées (ZNP) restent des espaces privilégiés pour ces mammifères sauvages, notamment pour les renards, leur apportant la tranquillité nécessaire à leur reproduction. Des terriers existent aux Fiches, au Bois de la Cave, aux Porchères et dans le parc boisé. La présence pérenne de ce prédateur, en haut de la chaîne alimentaire, prouve la qualité et la richesse du milieu. La variété des rapaces nichant sur le site tend aussi à conforter que les populations de micro-mammifères, entre autres, sont bien pourvues.

D'autres mammifères, très liés à la présence des hommes, sont évidemment présents : le chat domestique aux pérégrinations beaucoup plus libres que les chiens des promeneurs, représente très certainement la plus grande prédation du site ; et bien entendu, la souris domestique et le rat surmulot, qui sont exclusivement localisés au niveau des pavillons et des résidences voisines. Rappelons ici, que l'écureuil roux et le hérisson d'Europe sont deux espèces protégées au niveau national.

Trois espèces et groupes d'espèces de chiroptères (chauve-souris) ont été répertoriés en 2013 : la pipistrelle commune, la sérotine commune/noctule commune, la pipistrelle de Kuhl /de Nathusius. Toutes les espèces de chiroptères sont protégées en France. A la Vallée-aux-loups, la diversité des habitats, boisés et bâtis, offre un beau potentiel pour abriter les individus en été, comme en hiver. Les cavités dans les vieux arbres, les anfractuosités des vieux murs, les bâtiments, les souterrains (La Glacière de Chateaubriand, la cave du Moulin Fidel par exemple) constituent des niches intéressantes pour ces espèces. La pipistrelle commune, la sérotine commune et la pipistrelle de Kuhl sont des espèces anthropophiles très liées aux bâtiments. La noctule commune et la pipistrelle de Nathusius préfèrent les cavités arboricoles. Bien que non contacté jusqu'à aujourd'hui, le murin de Daubentin pourrait être présent sur le site, chassant au niveau de pièces d'eau telles que les étangs de l'Arboretum, de l'Île verte, de la propriété Thévenin, des Glycines et de la Cerisaie.

Enfin, il est intéressant de noter l'introduction de moutons au sein du Domaine en 2012. Une pâture a d'abord été aménagée à l'Arboretum avec des moutons de race d'Ouessant ; puis en novembre 2013, une autre pâ-

ture a été créée dans la prairie du parc de la Maison de Chateaubriand avec des moutons de races romane et berrichonne. Les moutons entretiennent la prairie et animent le lieu pour le plus grand plaisir des promeneurs. Il s'agit aussi de renouer avec les ambiances passées, de petite campagne.



Renard roux  
© Biotope/M. Briola



Ecureuil roux  
© MNHN/S. Masson



Chat noir à l'île verte ;  
certainement le plus grand  
prédateur du lieu  
© CG92/O. Bouviala

### *Les poissons*

Une seule étude relate d'une prospection sur ce groupe. Il s'agit du diagnostic environnemental des plans d'eau de l'île verte et de l'Arboretum réalisé en 2005 par Hydrosphère. 5 espèces de poissons ont été recensées dans ces deux étangs :

- le gardon. Très commun dans ce type de milieu. Population abondante et équilibrée ici.
- la brème commune. Population jugée vieillissante en 2005.
- la bouvière. Espèce intéressante, car elle vit en symbiose avec une anodonte, moule d'eau douce, dont elle dépend pour sa reproduction. Abondante à l'Arboretum, cette espèce bénéficie de statut de protection européen et français et est déterminante ZNIEFF.
- l'épinoche. Petit poisson visible le long des berges.
- l'able de Heckel. Population limitée. Cette espèce bénéficie de statut de protection européen et est déterminante ZNIEFF.

### **Les espèces invasives ou espèces exotiques envahissantes (EEE)**

Le sujet des espèces exotiques envahissantes n'est pas anodin. L'Union internationale de conservation de la nature (UICN) reconnaît que les invasions d'animaux ou de plantes exotiques dans les écosystèmes locaux représentent une cause majeure de perte de biodiversité au niveau mondial (la première étant évidemment la destruction et la fragmentation des habitats). Une espèce exotique envahissante (EEE) est définie comme suit par l'UICN :  
1. une espèce introduite, accidentellement ou délibérément, hors de son aire d'origine,

2. dont l'introduction, l'installation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes,
3. avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.

Le Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups est aussi concerné par cette problématique. Neuf plantes invasives ont été recensées en 2013 : le fraisier d'Inde (peu préoccupant), l'érigéron de Sumatra (peu préoccupant), la balsamine à petites fleurs (préoccupant), le cerisier tardif (à surveiller), le laurier-cerise, le robinier, la renouée du Japon (préoccupant), l'armoise des frères Verlot (préoccupant) et la vigne-vierge (préoccupant). Toutes ces espèces doivent être contrôlées. Elles sont relativement bien connues des gestionnaires et font l'objet depuis une dizaine d'années d'interventions spéciales (arrachages et coupes systématiques régulières). Pour la majorité d'entre elles, l'éradication n'est plus envisageable ; il s'agit donc de les maintenir dans des effectifs limités et sur des zones déterminées, ne portant pas préjudice à la préservation globale de notre patrimoine naturel. La gestion des EEE n'est pas évidente surtout lorsque des espaces horticoles historiques s'entremêlent à des espaces naturels. Les pépinières et jardins botaniques ont toujours été des terres d'introduction de plantes exotiques, choisies pour leur qualité ornementale. De ces jardins, certaines plantes « s'échappent » et peuvent devenir invasives (1/1000 selon la théorie de Williamson, 1996). C'est l'exemple de la grande berce du Caucase, qui dès le début du 20<sup>e</sup> siècle était cultivée et vendue par les pépinières Croux, notamment, et était encore rare à l'époque. Cette plante est aujourd'hui classée invasive potentielle en France (Muller, 2004) et figure dans la base de données européenne DAISIE des EEE ([www.europe-aliens.org](http://www.europe-aliens.org)).



Fraisier des Indes ; à ne pas confondre avec le Fraisier des bois, espèce indigène aux fleurs blanches © CG92/O. Bouviala



Espace envahi par la Renouée du Japon, en haut des Porchères © CG92/O. Bouviala

Certaines espèces animales exotiques envahissantes sont aussi observées sur le site : la perruche à collier (préoccupant) et le tamia de Sibérie ou écureuil de Corée (peu préoccupant). Le tamia est de moins en moins vu à la Vallée-aux-Loups et ne présente aujourd'hui aucun risque. Concernant la

perruche à collier, la situation est bien différente. Cette espèce est en plein développement en Ile-de-France et notamment dans le sud de l'agglomération parisienne. Le parc de Sceaux avec ses platanes anciens, constitue



Perruche à collier  
© CG92/O. Bouviala

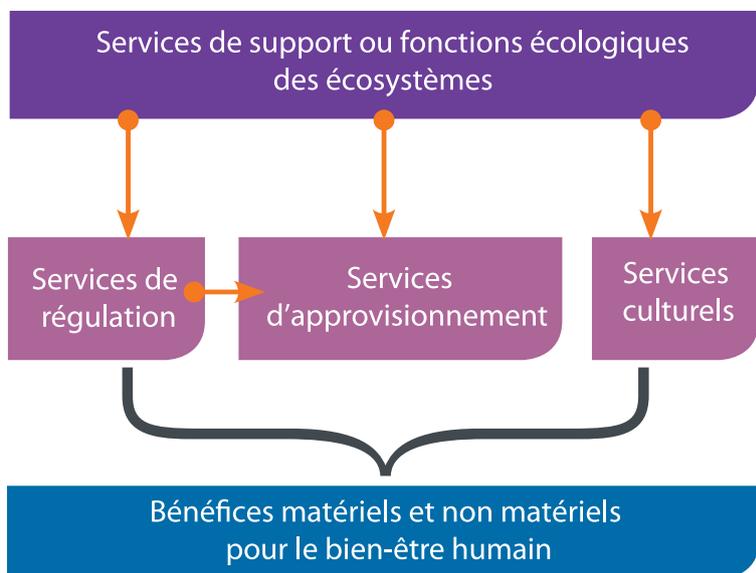
un lieu de reproduction privilégié (environ 70 couples nicheurs en 2013). Commandité par le Département, le Muséum national d'Histoire naturelle étudie cette population afin de connaître son impact réel sur l'écosystème. Aujourd'hui, la présence de cette espèce en Ile-de-France et particulièrement sur le Sud des Hauts-de-Seine est préoccupante et génère des plaintes des riverains. Le dernier comptage du Muséum National (Clergeau, 2011) estime le nombre de perruches à 2 700 en Ile-de-France (explosion démographique avec un doublement des effectifs depuis 2010). Le dortoir, à la frontière entre Antony et Massy, compte 1 450 oiseaux dont beaucoup viennent se nourrir et se reproduire sur les parcs du sud des Hauts-de-Seine, dont fait partie la Vallée-aux-Loups.

Moins exotique que les deux espèces précédentes, il faut noter la présence de l'écrevisse turque dans l'étang de l'île verte. Provenant certes du continent européen, elle a quand même été volontairement introduite par l'homme en France (on parle de translocation exactement). Désormais naturalisée, elle peut générer des problèmes locaux (prédation sur alevins et surtout batraciens). A l'île verte, la population fait l'objet d'une régulation (pêche à la nasse).

### Les services écosystémiques

En agglomération urbaine, un espace de nature tel que la Vallée-aux-Loups apporte de multiples services aux habitants. Ces services écologiques, générés par le fonctionnement naturel de l'écosystème, sont mis en valeur depuis quelques années, notamment grâce à l'étude internationale sur l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (Millenium Ecosystems Assessment, 2005). En France, ce travail est prolongé par l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) qui publie le Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels, dont un volume traite en particulier des écosystèmes urbains.

Ainsi, ces considérations valorisent et renforcent l'intérêt porté au patrimoine naturel de chaque collectivité, de chacun de ses espaces de nature, notamment en pleine ville. Elles démontrent les bénéfices que les citoyens peuvent tirer de ces services, quasiment gratuits, apportés par la nature. La figure ci-après, extraite du panorama de l'UICN, schématise ses services :



Classification fonctionnelle  
des services écologiques  
(source : UICN, extrait du MEA, 2005)

Quatre grandes catégories de services sont ainsi définies :

### 1- Les services de supports, liés au fonctionnement de l'écosystème et permettant d'alimenter les autres services

C'est la mécanique fondamentale du système : le déroulement des grands cycles de la matière (eau, carbone, azote), la vie des espèces animales et végétales, leurs relations, la pollinisation, la propagation des gamètes, la migration des individus...

- Exemples à la Vallée-aux-Loups : présence d'un sol perméable et d'une couverture boisée importante ; zones naturelles protégées avec du bois mort qui, en se décomposant, nourrit le sol ; idem pour les tontes épanchées en sous-bois ; une dizaine d'habitats naturels est recensée ; une quarantaine d'espèces d'oiseaux nicheurs ; plus de 300 espèces de plantes...

### 2 - Les services de régulation

Il s'agit de la réduction des risques d'inondations (un sol perméable et végétalisé diminue le ruissellement qui peut provoquer en aval des inondations lors de fortes pluies) ; de la diminution de l'érosion (protection des sols par les végétaux) ; de la régulation du climat local (les végétaux et les zones d'eau par leur évaporation abaissent les températures estivales des zones urbaines surchauffées) ; de la contribution à l'assainissement de l'air, de l'eau et des sols (les végétaux et la microfaune peuvent fixer les particules polluantes de l'air, les extraire du sol et de l'eau) ; de la lutte contre les espèces nuisibles, infections et parasites (un écosystème sain limite les proliférations, les invasions, les déséquilibres) ; de la pollinisation, indispensable aux productions de fruits et légumes (en dehors des abeilles domestiques, le phénomène est garanti par beaucoup d'espèces sauvages : insectes, oiseaux, mammifères...)...

- Exemples à la Vallée-aux-Loups : maintien d'un sol vivant, naturel et perméable, supportant une végétation et constituant une interface humide entre l'eau atmosphérique, l'eau des plantes, les étangs, mares, cours d'eau, et l'eau souterraine de la nappe phréatique des sables de Fontainebleau ; un écosystème sain avec une grande variété de paysages ; aucun traitement chimique ; présence de 3 ruchers ; présence de renards et de rapaces, prédateurs limitant les proliférations de rongeurs ; présence d'oiseaux et chauve-souris régulant les populations d'insectes...

### 3- Les services d'approvisionnement

Cela concerne la production de nourriture, de matériaux de construction, d'énergie, d'eau douce, d'air sain, de médicaments, d'éléments décoratifs...

- Exemples à la Vallée-aux-Loups : services existants surtout auparavant : production horticole, vergers et vignes sur les coteaux, production de bois et fruits forestiers (châtaignes), pâturage...

### 4- Les services culturels

Il s'agit des contributions innombrables de la nature à la constitution de nos valeurs sociales, esthétiques, artistiques, spirituelles et patrimoniales (détente, loisirs, tourisme, promenade, photographie, peinture, sculpture, randonnée, inspirations artistiques, technologiques et scientifiques...).

- Exemples à la Vallée-aux-Loups : la persistance de l'esprit des lieux, des habitants célèbres (Chateaubriand, Fautrier, Latouche...), la sérénité des promenades en forêt, la découverte des variétés botaniques de l'Arboretum, l'intimité de l'Île verte...

L'ensemble de ces services sont donc indéniablement présents à la Vallée-aux-Loups, dans des proportions variables selon les particularismes locaux. Sa configuration de vallon, son histoire, la diversité de ses paysages (bois, prairies, étangs, jardins) et la richesse de la flore et de la faune locales contribuent à la qualité de ces services. En outre, la gestion du Domaine, respectueuse de l'environnement, labellisée Eve®, confère une garantie durable à leur pérennité.



## Quelques chiffres

- 33 ha de boisements
- 9 ha de prairies
- 8 ha de pelouses
- 7 ha de zones naturelles protégées, répartis sur 9 zones (Haut et Bas des Friches, Haut et Bas des Pauvrettes, Guézon, Mémorial, Haut et Bas du Calvaire, les Porchères)
- 4 800 m<sup>2</sup> de plan d'eau, dont 3 700 m<sup>2</sup> sur l'Arboretum
- 6 locaux sanitaires au total : au Guézon, aux Friches, à la Maison de Chateaubriand, au parking de la Maison de Chateaubriand, à la serre de jardinage de l'Arboretum, aux Com-muns, et deux autres programmés prochainement : un, proche de la serre des convolvulacées, côté Aigle blanc et un autre à l'entrée du parc de la Maison de Chateaubriand.
- 40 arbres remarquables inscrits à l'inventaire des Hauts-de-Seine :
  - Arboretum : 30 arbres classés (dont le célèbre cèdre de l'Atlas bleu pleureur labellisé d'intérêt national)
  - Chateaubriand : 7 arbres classés (dont 1 marronnier, 1 cèdre de l'Atlas et 1 cyprès chauve de Louisiane, entre autres, plantés par Chateaubriand)
  - Parc boisé : 3 arbres classés (dont 1 pin de Corse, en haut du talus de l'allée Gasparine)
- Nombre d'accès ouvert au public : 22 accès sur l'ensemble des différents sites dont certains sous conditions (Arboretum, Ile verte et Chateaubriand). Et 4 parkings pour voi-tures :
  - Jean Jaurès, ouvert la nuit : 180 places,
  - Voie de la Vallée-aux-loups fermé la nuit : 15 places,
  - Arboretum, fermé la nuit : 80 places,
  - Aulnay, ouvert la nuit : 100 places.
- Nombre d'agents dédiés au fonctionnement du parc  
Equipe technique de la Direction des parcs, jardins et paysages : 6 jardiniers en régie, 1 menuisier polyvalent, 1 responsable technique pour l'Arboretum et l'Ile verte ; 1 respon-sable technique pour le parc boisé et le parc de la Maison de Chateaubriand et 2 respon-sables des collections (convolvulacées et bonsaïs).  
Agents d'accueil et de surveillance : 25 agents dans l'unité Vallée-aux-Loups et parcs du Plessis-Robinson  
Entreprise d'entretien horticole : environ 6 personnes (variable selon les saisons)



Poste de garde des agents d'accueil et de surveillance ; sis au 193 avenue Jean Jaurès  
© CG92/O. Bouviala

## Quelques éléments remarquables

(autres que les principaux bâtiments)

### ■ La tour Velléda

(classée au Monument Historique en 1978)

La tour Velléda a été construite en 1792, pour Aclocque, en l'honneur du roi Louis XVI et de la reine, dont il assurait la protection en tant que membre de la garde nationale. Chateaubriand y aménage son bureau et sa bibliothèque. Il la nomme la tour Velléda, en souvenir de l'héroïne (prophétesse germanique), de son roman Les Martyrs. Elle est gérée par le musée départemental.

### ■ La glacière de la Maison de Chateaubriand

Construction du 18<sup>e</sup> siècle. Cavité souterraine maçonnée où étaient conservées la glace et la neige. La glacière est surmontée d'une butte de terre sur laquelle pousse un marronnier. L'entrée maçonnée s'ouvre logiquement au nord.

### ■ La Maison à colombages (dit aussi le chalet ou la maison vosgienne)

56-58 rue de Chateaubriand

Construite en 1837, pour le propriétaire de l'époque Edmé-François Herbault-Despavaux, qui crée aussi un jardin à l'anglaise avec deux pièces d'eau sur le parc de la propriété du XVIII<sup>e</sup>. Restaurée en 1993 par le Département. Elle héberge aujourd'hui des services du Département.

### ■ La serre des Convolvulacées

Edifiée sûrement à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, peut-être par Jules-Eugène Sinet, jardinier et maire de Châtenay entre 1871 et 1884. Différents établissements horticoles s'y sont succédés, dont le dernier a été « Les Etablissements horticoles de la Vallée-aux-Loups Busson-Dumas » auxquels le Département a racheté la propriété en 1995. Sous la responsabilité de la DPJP, elle héberge aujourd'hui une collection de Convolvulacées reconnue en tant que Collection Nationale, par le Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées (CCVS).



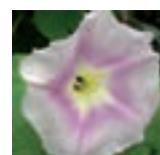
*Argyreia atropurpurea*



*Argyreia henryi*



*Evolvulus pilosus*



*Ipomoea sepacuitensis*  
Belize 1er



Clichés © CG92/N. Bouilhac

### ■ Les fabriques de l'Arboretum

Les « fabriques » sont de petits éléments architecturaux de jardin, comme les ponts, les fontaines, les kiosques et autres petits pavillons. Ils évoquent l'antiquité ou l'orient ; un exotisme caractérisant entre autres les jardins anglais romantiques. Les fabriques accrochent le regard du promeneur, stimulent les peintres et les photographes en singularisant des vues pittoresques, soulignées par les masses végétales.

### ■ La glacière

Construction du 18<sup>e</sup> siècle, conserve à l'intérieur les aménagements qui permettaient de l'utiliser comme fruitiers (conservation des fruits). Fermée au public, ouverte lors de visites accompagnées avec les guides conférenciers.

### ■ Le pavillon mauresque ou salle des baigneurs

Cette fabrique en briques a été réhabilitée lors de l'ouverture au public de l'Arboretum. Les carrelages ornementaux qui couvrent les murs à l'intérieur ont été refaits d'après des vestiges subsistants. Des peintures sur les thèmes orientaux viennent compléter le décor des parois. Le pavillon est ouvert lors de visites accompagnées avec les guides conférenciers.



Clichés © CG92/W. Labre

### ■ La grotte, l'embarcadère, le kiosque, le pont suspendu

Construits au 19<sup>e</sup> siècle lors de l'aménagement paysager du parc réalisé par Marcel et Deny. La tradition qui attribue le pont à l'agence Eiffel paraît sans fondement.

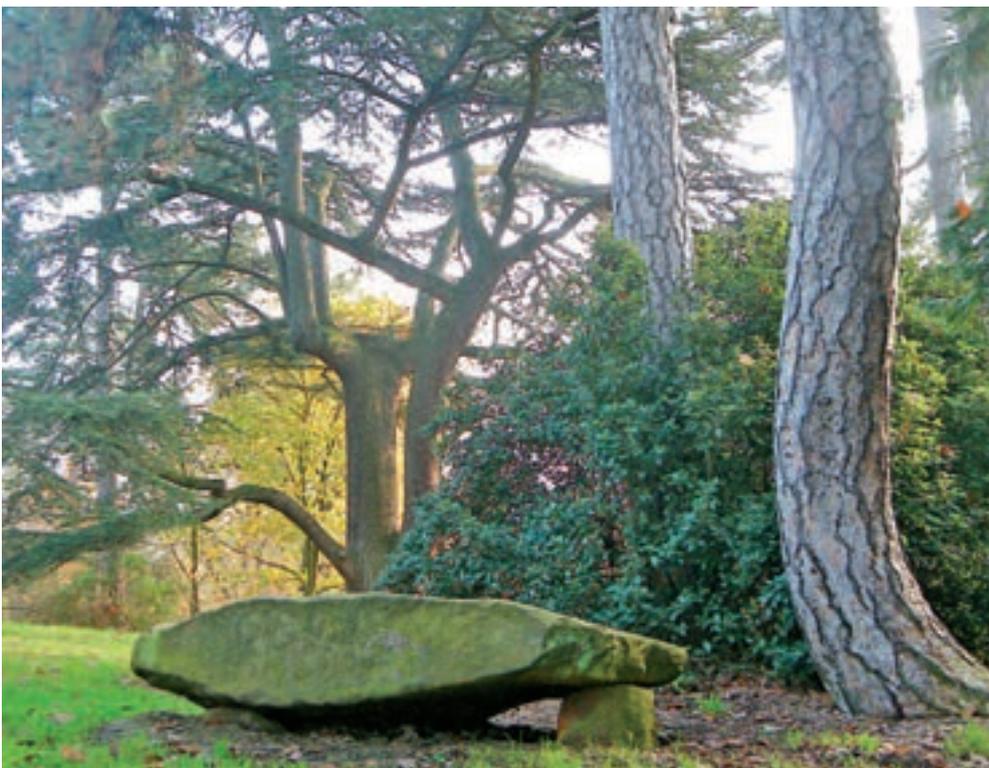
### ■ La cabane perchée

Exposée à l'Art du Jardin au parc de Saint-Cloud en 2003. Thème « cabane d'hier et d'aujourd'hui, retraçant le patrimoine et les paysages des Hauts-de-Seine ».



© CG92/W. Labre

- **Deux fontaines** (à la Maison du XVIIIe et au cœur de l'Arboretum)  
Restaurées en 1990 par le Département.
- **La Maison des Glycines** (19 rue Eugène-Sinet)  
Maison de maître, construite en 1860 par Gabriel Croux. Elle appartient toujours à la famille Croux.  
La maison est citée dans l'Inventaire général du patrimoine culturel.
- **La Maison de Latouche** (108, rue de Chateaubriand)  
Maison construite pour l'abbé de La Noue pendant la Révolution. La travée nord a été rajoutée au 19<sup>e</sup> siècle. A noter, la lucarne belvédère, typique de l'époque. Henri de Latouche - journaliste et écrivain - y habite et reçoit ses amis (Balzac, Lamartine, George Sand...). Sully Prudhomme - poète français - y a résidé quelques temps vers 1881. La propriété a été rachetée à la famille Dumas (établissements horticoles) en 2004 par le Département. La bâtisse est citée dans l'Inventaire général du patrimoine culturel.
- **Le Poste d'accueil et de sécurité du parc** (193 de l'avenue Jean-Jaurès)  
Pavillon en meulière du 19<sup>e</sup> siècle racheté à la ville de Châtenay-Malabry en 2003. Il héberge aujourd'hui les agents d'accueil et de surveillance en charge de la Vallée-aux-Loups et des parcs du Plessis-Robinson.
- **Entrée du chemin du Calvaire**  
Au début du chemin du Calvaire, en haut du plateau, se trouvent trois blocs monumentaux mégalithiques. Découverts et identifiés en 1934, comme étant les vestiges d'un autel druidique, ces mégalithes, déposés sur cet éperon rocheux naturel dominant la vallée, proviennent d'une période située entre de -5000 ans à -3000 ans avant Jésus Christ.



Mégalithe au chemin du Calvaire  
© CG92/O. Bouviala

### ■ Les ruchers

La Vallée-aux-Loups compte 3 ruchers : 1 à l'Arboretum, 1 à l'Île verte et 1 à la Maison de Chateaubriand. Les deux premiers sont exploités par M. Michel Ricard et le troisième, par M. Michel Nemeth. La récolte du miel (au printemps et en fin d'été) peut faire l'objet d'une animation ouverte au public. Le miel récolté est dit « toutes fleurs » car les abeilles de ces ruches visitent de nombreuses variétés florales présentes à la Vallée-aux-Loups, voire dans les 3 km à la ronde.

### ■ Le jardin de la Mémoire ou Monument des martyrs de la Résistance 1939-1945 ou Monument des fusillés

De 1940 à avril 1942, des exécutions eurent lieu par les troupes d'occupation sur la Voie de l'Orme Mort. En hommage aux personnes fusillées ici, un « jardin de la mémoire » a été réalisé en 2001, réaménageant ainsi les abords de l'ancien monument aux martyrs de la résistance 1939-1945 ayant particulièrement souffert lors de la tempête de décembre 1999. La spirale représente la mémoire et fait référence à la clairière des fusillés. La margelle de pierre est gravée de phrases évoquant ces événements. Des cornouillers (arbustes aux fleurs blanches) illuminent le sous-bois.

### ■ Le cèdre bleu pleureur de l'Atlas (Arboretum)

Cet arbre est unique au monde pour sa variété et sa taille. Il s'agit en effet de la première mutation au monde de cèdre bleu de l'Atlas, apparue dans les pépinières Paillet au 19<sup>e</sup> siècle. L'arbre a été ensuite transplanté en 1895 par Gustave Croux pour être placé proche de la pièce d'eau. Il couvre aujourd'hui 680 m<sup>2</sup> au sol, avec une circonférence de tronc de 4,90 m pour un âge dépassant les 120 ans. Il a été labellisé en juillet 2001 « Arbre remarquable de France » par l'association Arbres. Des « stalagmites végétales », servant d'étais, ont été installées en 2011 par le sculpteur Francis Ballu pour soutenir les branches du cèdre.

Le Cèdre de l'Atlas bleu pleureur (*Cedrus atlantica 'glauca pendula'*), « Arbre remarquable de France ». A remarquer : les étais en forme de stalagmites végétales installées en 2011 par le sculpteur Francis Ballu  
© CG92/W. Labre



### ■ Le Cèdre du Liban de la Maison du XVIII<sup>e</sup> (Arboretum)

Certainement l'un des 10 plus gros de France. C'est l'arbre le plus ancien de l'Arboretum, il existait avant la replantation du parc au 19<sup>e</sup> siècle par Gabriel Croux. Plantation aux alentours de 1750. Il a perdu 5 m de flèche (tête) lors de la tempête de 1999. Il encadre la Maison du XVIII<sup>e</sup> avec un autre cèdre bleu classé aussi « Arbre Remarquable ».

### ■ Les collections végétales de l'Arboretum

Certaines collections de l'Arboretum sont reconnues par le Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées. Le CCVS est un organisme de labellisation de plantes créé en 1992. Ses missions sont la protection et l'enrichissement du patrimoine végétal et le maintien de la biodiversité. Il existe deux niveaux de reconnaissance : nationale (le plus fort) et agréée. La Collection des Convolvulacées, sous la responsabilité de Nelly Bouilhac, a été inscrite comme « Collection Nationale » en 2000. La collection des Aulnes, sous la responsabilité de Bruno Lopes, est une collection agréée par le CCVS depuis 2010. En 2013, le Département acquiert 60 bonsaïs de la collection de Rémy Samson. Ils seront exposés dans une nouvelle serre construite en 2014 à côté de la plaine sud de l'arboretum ; la collection est sous la responsabilité de Catherine Nesa.

### ■ La Zone naturelle protégée des Porchères

En plus des 8 ZNP du parc boisé, le terrain des Porchères a été classé ZNP. Située au Nord-est de la Vallée-aux-Loups, c'est un coteau boisé, d'1,4 ha, où coulent des résurgences de sources qui rejoignent le ru d'Aulnay. Une de ces sources est dite ferrugineuse pour sa teneur en oxyde de fer (rouge) facilement observable au niveau du fossé longeant le terrain sur la rue Eugène-Sinet. Anciennement, le site était exploité par les pépinières Croux pour la culture de peupliers, de saules et d'aulnes. Afin de conserver une zone humide, les Croux ont bâti la levée de terre (issue d'un curage de la pièce d'eau de l'Arboretum), longeant au sud-est la rue Sinet. Le site des Porchères et ses proximités sont également connus comme étant un ancien site gallo-romain (2<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ). Des fouilles archéologiques ont révélé les fondations d'une villa gallo-romaine, une cruche en terre cuite rouge contenant 27 pièces en bronze et argent à l'effigie d'empereurs romains et d'autres restes de poteries.

## Enquête auprès des usagers

Cette enquête de satisfaction a été conduite par deux étudiants stagiaires : Léo Sékine, en première GMNF au lycée Fénelon (Vaujours) et Grégoire Bour-signon, en première STAV au lycée Saint Nicolas (Igny), entre le 18 juin et le 2 juillet 2012. Le questionnaire a été élaboré par la Direction des parcs, jardins et paysages et rempli sur site, directement par les stagiaires, selon les réponses des usagers. Les deux enquêteurs ont varié chaque jour, et chaque moment de la journée, leur lieu d'enquête : ils devaient traverser le parc et solliciter les usagers au hasard de leurs rencontres, en cherchant à interroger des personnes d'âges et de pratiques différents.

106 questionnaires ont ainsi été remplis. A noter que l'enquête a été effectuée uniquement en semaine.

### Résultats

Parmi les répondants, il y a eu une majorité d'adultes (42%) et d'adultes-séniors (42%) et autant de jeunes (8%) que de familles - adulte(s) avec enfant(s) - (8%). Dans la très grande majorité, ce sont des promeneurs (92 %).

84% des répondants affirment connaître les différentes entités du Domaine. Par ordre de préférence de visites, l'Arboretum est largement en tête (76%), suivent le parc boisé (12%), Chateaubriand (8%) et l'Île verte (8%). Le secteur des Fiches n'est cité par aucun répondant.

98% des répondants sont satisfaits de l'entretien du site, soit 2 personnes seulement sur 104 interrogées s'en plaignent.

A la question ouverte « quel est l'attrait principal de la Vallée-aux-Loups ? », les répondants citent à 45% la dominance de la végétation (« la verdure »), à 37% la tranquillité du lieu, à 12% sa qualité paysagère (« la beauté ») et à 9% les différentes promenades offertes.

A la question ouverte « quel est le point négatif prédominant ? », la majorité (75%) n'en cite aucun. Pour les autres, sont donnés : les horaires trop restrictifs (9 personnes), trop peu d'entrées (6 pers.), une certaine insécurité (6 pers.), des problèmes de circulation sur voirie et de signalétique (5 pers.).

Assez liés à la question précédente, leurs souhaits, quant à une évolution du site, ont été notés. Bien que 70% d'entre eux n'en formulent aucun, il reste cependant des demandes pour : plus d'activités et d'informations (8%), plus de surveillance (6%) et pour quelques-uns, plus de bancs, de WC et de kiosques (abris).

### Interprétations

Deux remarques préalables :

- Les deux enquêteurs avaient déjà effectué un même type d'enquête sur la Promenade des vallons de la Bièvre (PVB), sur la même période (début juin 2012), et ont noté que les usagers rencontrés à la Vallée-aux-Loups (VAL)

sont moins nombreux mais plus disposés à répondre au questionnaire. Ceci s'explique facilement par l'usage différent des deux sites : la PVB étant plus un itinéraire utilisé par des personnes ayant une destination précise (trajet domicile-travail/école) et donc limité dans le temps ; alors que la VAL s'affiche plus comme un lieu de promenades, de détente, pris sur un temps libre.

- les agents d'accueil et de surveillance ont également conduit une enquête, basée sur le même formulaire. L'enquête a été réalisée au niveau de la guérite d'accueil de l'Arboretum, sur les 3 premiers mois de l'année 2013. Ainsi, 25 questionnaires ont été remplis, présentant l'avis de 36 personnes supplémentaires (en effet, un seul questionnaire a été rempli pour les personnes en couple, mais leurs réponses ont pu être distinguées). Les résultats sont sensiblement semblables à ceux présentés précédemment.

Au vu des résultats chiffrés et des explications données par les répondants (notées sur les questionnaires), l'Arboretum est de loin l'entité préférée des usagers interrogés. Ce constat coïncide avec les premiers chiffres de fréquentation enregistrés par les éco-compteurs (période avril 2012 à avril 2013) : 200 000 visiteurs à l'Arboretum et 42 000 pour l'île verte. Sur la période 2013-2014, la fréquentation a augmenté, dépassant les 250 000 visiteurs pour les deux sites.

La variété des ambiances paysagères, la qualité de la végétation - des arbres notamment- et de son entretien, la tranquillité du site sont très souvent cités dans les réponses. Cette « petite campagne », lieu de sérénité en pleine ville, aussi proche de Paris, étonne et ravit les visiteurs. Certains s'offusquent même lorsqu'ils constatent des jeux et des pique-niques dans l'Arboretum, activités qu'ils ont bien notées comme interdites.

Concernant l'attractivité de l'Arboretum, sa facilité d'accès est aussi évoquée, notamment par les seniors à mobilité réduite, qui apprécient le relief très doux du site. Pour d'autres, c'est un lieu ouvert, sans boisement sombre, source d'inquiétude et d'insécurité. La présence des jardiniers est également appréciée, rendant le site plus vivant ; ils peuvent les solliciter pour avoir des informations ou des petits conseils de jardinage.

En dehors de l'Arboretum, l'ensemble du site est visiblement bien connu des usagers, très souvent des habitués ou des résidents proches (pour les personnes interrogées en semaine). Le parc de la Miason de Chateaubriand et l'île verte apparaissent comme de petits bijoux au sein d'un écrin, le parc boisé, qui les protège de l'activité bruyante et polluante de la ville. L'île verte, notamment, charme beaucoup de promeneurs, à l'instar d'une personne interrogée qui confie : « j'adore venir m'y asseoir et rêver, c'est un véritable coin de paradis.».

Le parc boisé est un lieu de passage : on s'y promène, on y randonne, on le traverse pour aller à un lieu précis. L'ambiance forestière est appréciée, même si elle inquiète certains, qui ont peur de se retrouver seuls dans les bois, peur de se perdre également, dans cet espace plus grand que les autres.

Seul, le secteur des Friches paraît délaissé selon les résultats de l'enquête. Il est vrai qu'il est plus éloigné des autres entités « phares » (Arboretum, Cha-teaubriand et Ile verte), séparé du parc boisé par l'avenue Jean-Jaurès, et difficile d'accès, car très pentu. Pour autant, il faut minorer cette constatation, car les enquêteurs (stagiaires et agents d'accueil) ont été peu, ou pas, présents sur le site. Nous pouvons simplement supposer que les usagers des Friches ne sont pas les mêmes que ceux qui fréquentent les autres entités. Les résidents de la ZAC des Houssières sont très certainement majoritaires sur ce lieu, dont le plateau engazonné et la variété des petits paysages satisfont leurs besoins de nature.

Concernant les points négatifs et les propositions d'amélioration, la majorité des personnes interrogées ne formule rien de particulier. Cette forte proportion de personnes « sans proposition » se retrouve aussi dans les enquêtes similaires faites sur le Domaine de Sceaux et sur la Promenade des vallons de la Bièvre. Cela s'explique par le fait que les usagers sont pleinement satisfaits des sites, de leur entretien et de ce qu'ils y trouvent. Sans exigence particulière, la majorité des usagers profite des lieux et ne souhaite pas les voir évoluer, au risque d'y perdre leurs intérêts. A contrario, certains habitués, connaissant très bien le parc, étant parfois riverains, formulent très clairement leurs souhaits. Beaucoup sont liés à l'accessibilité du site : horaires plus étendus au printemps et en automne, plus d'entrées (évitant de faire des détours), des parkings facilement accessibles avec suffisamment de places, une voirie avec des cheminements piétons protégés. La demande d'une aire de jeux pour les enfants est aussi récurrente. La présence des agents d'accueil est également sollicitée au niveau du parc boisé, pour rassurer les promeneurs, surtout les seniors. Enfin, les besoins d'informations et les sollicitations d'animations des lieux sont aussi exprimés. Par ailleurs, il faut noter que les personnes interrogées disent être bien informées des animations proposées.

### **Conclusion**

142 personnes ont pu s'exprimer lors de cette enquête. Leur jugement est positif : le Domaine de la Vallée-aux-Loups est un lieu de sérénité, exceptionnel, par la présence d'une végétation remarquable, et d'une ambiance forestière et champêtre, si rare en pleine agglomération urbaine. L'arboretum est le lieu le plus plébiscité. Conserver la qualité paysagère du lieu, la diversité des jardins notamment, et la tranquillité du site apparaissent comme des priorités dans la gestion et l'évolution du Domaine.

L'amélioration qui serait la plus attendue concerne les accès et la perméabilité des lieux au flux des habitants de la vallée, notamment le parc boisé. Le Domaine est composé de plusieurs entités, séparées par des voies communales, coexistant avec des pavillons et des quartiers résidentiels. Le Domaine est donc habité. Il faut comprendre les attentes des usagers qui vivent au sein de la vallée et souhaiteraient des accès facilités (piétons et voitures) pour profiter au mieux du quartier et du parc. Concernant les visiteurs (non habitants), la demande sera très certainement grandissante pour avoir des lieux facilement accessibles par les séniors, dont la capacité de marche est réduite.

## La démarche environnementale

La démarche environnementale du Département poursuit des objectifs de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Elle vient parfaire la gestion différenciée appliquée sur le Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups et influence largement son plan de gestion. L'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais minéraux, l'arrosage systématique des pelouses et des massifs, sont des pratiques désormais proscrites depuis 2003. La qualité et la traçabilité des matières et des flux entrant et sortant du parc sont rigoureusement suivies. Ce mode de gestion durable a permis d'obtenir en 2012 le label Eve® « Espace végétal écologique ». Délivré par l'organisme national de contrôle et de certification Ecocert, ce label garantit la réalité d'une gestion environnementale exemplaire du site.



L'ensemble du site a été étudié, dans son état et sa gestion, et finalement labellisé Eve® en juillet. Chaque année, un nouvel audit a lieu. 102 points de contrôle, répartis sur 10 domaines, sont évalués :

- Gestion du paysage : 6 points de contrôle (plan de gestion obligatoire, tableau de bord des actions entreprises...)
- Préservation de la biodiversité : 19 points de contrôle (inventaire faune, flore, végétaux indigènes, gestion des invasives...)
- Gestion de l'eau : 13 points de contrôle (suivi mensuel, analyse de qualité, récupération des eaux de pluies...)
- Préservation d'un sol vivant : 9 points de contrôle (analyse de sols, mulch, zéro pesticides...)
- Qualité de l'air : 6 points de contrôle (utilisation d'énergie non polluante)
- Maîtrise du bruit : 8 points de contrôle (mesures régulières du bruit, matériel à faible émission sonore...)
- Gestion de l'énergie : 8 points de contrôle (suivi des consommations, éclairage efficient)
- Gestion des déchets : 10 points de contrôle (tri obligatoire, recyclage, compostage...)
- Utilisation des matériels, matériaux et produits : 13 points de contrôle (produits ecocertifiés, traçabilité, lutte biologique, fertilisant organique)

- Gestion des aspects humains et sociaux : 10 points de contrôle (formation des agents, communication et information du public...).

Le référentiel complet est accessible sur le site Internet d'Ecocert. C'est très certainement le label le plus exigeant en termes de gestion environnementale de parcs et jardins, équivalent à la certification AB (Agriculture Biologique) pour les exploitations agricoles.



Fauche estivale avec chevaux à l'Arboretum  
© CG92/P.-J. Widehem

## Bilan du plan de gestion paysager 2009-2013

Le plan de gestion de la Vallée-aux-Loups 2009-2013 a été élaboré par les équipes techniques. Le travail a été coordonné par Stéphanie Bertrand, responsable du patrimoine naturel à l'époque, et Jérôme Tixier, responsable technique de la Vallée-aux-Loups.

Le plan de travail présentait quatre axes d'amélioration déclinés chacun en plusieurs objectifs :

- 1) Améliorer l'accueil et la gestion des flux du public
  - 1A) Développer un point central d'accueil
  - 1B) Améliorer la gestion des entrées
  - 1C) Développer et améliorer la signalétique directionnelle et thématique
  - 1D) Améliorer la sécurité et les circulations
  - 1E) Développer les activités culturelles et améliorer la communication externe
  - 1F) Développer la formation/échange sur la faune/flore/historique
- 2) Améliorer les caractéristiques paysagères du Parc de la Vallée-aux-Loups
  - 2 A) Gestion des jardins paysagers (Arboretum/Ile verte/Chateaubriand)
  - 2 B) Aménager et entretenir les zones d'accueil
  - 2 C) Aménager les belvédères
- 3) Améliorer la connectivité entre les entités, en développant une continuité paysagère et écologique
  - 3 A) Gestion des lisières
  - 3 B) Gestion des haies
  - 3 C) Gestion des clôtures et des murets
- 4) Améliorer et conserver la diversité des milieux naturels
  - 4 A ) Gestion des zones humides
  - 4 B) Gestion des zones boisées
  - 4 C) Gestion des zones de friches
  - 4 D) Gestion des zones prairiales
  - 4 E) Lutte contre les espèces invasives
  - 4 F) Gestion des aménagements écologiques et petits habitats

Tous les objectifs ont fait l'objet, soit d'une mise en œuvre immédiate avec des opérations de terrain, soit d'une étude de faisabilité pour mesurer leur pertinence et possibilité de réalisation. Une majorité d'entre eux ont été conduits à termes, d'autres ont été reportés (1C et 1A par exemple). Globalement, plus de 70% des actions ont été effectuées sur les cinq années. Selon les objectifs, le taux de réalisation est différent :

## Concernant l'amélioration de l'accueil et la gestion des flux du public.

Cet axe fut énoncé comme prioritaire lors de la rédaction du plan de gestion. La majorité des actions qui y sont associées (environ 70%) ont été menées à termes. On peut citer en exemple le grand projet de réaménagement des accès de la Vallée-aux-Loups qui se termine en 2014. Il a permis de donner une unité au site, facilitant et sécurisant les flux du public allant d'un site à un autre. Cet axe doit être poursuivi avec une meilleure identification des entrées ainsi qu'une meilleure orientation des usagers sur le terrain à l'aide d'une signalétique adaptée.



Mise en place du pavage sur la rue de Chateaubriand  
© CG92/O. Bouviala



Parking paysager de l'Arboretum  
© CG92/O. Bouviala

## Concernant le second axe d'amélioration portant sur les caractéristiques paysagères.

Les actions associées à cet axe synthétisent l'ensemble des tâches à réaliser pour l'entretien courant des différentes entités de la Vallée-aux-Loups. Les tailles, fauches, la gestion des boisements sont expliquées et planifiées annuellement. À cela quelques opérations d'investissement apparaissent ; par exemple le réaménagement de l'Aigle blanc avec la construction d'une aire de jeux pour enfant, ou encore la revalorisation du Jeu de boule. Force est de constater que toutes les actions n'ont pu être menées à leurs termes (en l'occurrence, l'opération sur l'Aigle blanc est reportée dans le plan de gestion 2014-2018). 70% des actions issues de cet axe ont quand même été réalisées au cours des 5 ans.



Mur d'enceinte rénové  
de la rue Anatole France  
et serre reconstruite,  
Ile verte, avril 2013  
© CG92/J. Tixier

Concernant le troisième et le quatrième axe : l'amélioration de la connectivité entre les entités en développant une continuité paysagère et écologique, ainsi que, l'amélioration et la conservation de la diversité des milieux naturels.

Ces deux axes se regroupent sous la thématique écologique. Cela se traduit en termes d'actions par l'évolution des espaces de transitions tels que les haies, les lisières, les clôtures mais aussi, la diversification des milieux, avec la création de zones humides, l'application d'une gestion forestière (avec des régénérations de parcelle entière), la lutte contre les espèces invasives... On remarque que les actions d'entretien récurrentes associées au fonctionnement du lieu ont été réalisées. Cependant, les actions en investissement n'ont pas toutes vues le jour. On peut citer en exemple, le curage partiel de l'étang de l'Île verte et la végétalisation de ses berges. Ces deux axes sont estimés remplis à 70%.

De plus, des études complémentaires avaient été programmées sur cette période. Il s'agissait d'études sur les boisements, la faune et la flore du lieu. A quelques exceptions près, toutes ont été réalisées : synthèse ornithologique, inventaire pieds à pieds des arbres, plan de gestion forestier, nouvel inventaire faune, flore, habitat et bioévaluation, étude sur les crapauds communs.



Vue sur la lisière champêtre depuis la pelouse du Guézon, longeant l'avenue de Bellevue  
© CG92/O. Bouviala

## LA GESTION DU DOMAINE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

En dehors de l'état des lieux, résumé dans les chapitres précédents, des rencontres avec des professionnels et des riverains ont été conduites pour élargir les représentations du lieu et recueillir des propositions d'évolution.

Des professionnels extérieurs à l'équipe projet mais connaissant bien le site ont été consultés :

- Monsieur Richard Batista, chef de chantier pour SMDA, entreprise horticole assurant l'entretien du Parc boisé, des Fiches, de Chateaubriand et ponctuellement de l'Arboretum.
- Monsieur et Madame Ricard. M. Michel Ricard est l'apiculteur exploitant les ruchers de l'Île verte et de l'Arboretum, depuis plus de 5 ans. Monsieur et Madame Ricard habitent également dans le quartier du Val d'Aulnay et connaissent bien la Vallée-aux-Loups.
- Madame Elisabeth Turpin. Ingénieure paysagiste à la DPJP. Madame Turpin a travaillé sur la conception-réalisation de certains jardins de l'Arboretum (jardin des Convolvulacées, jardin des floraisons, jardins des hydrangea).
- Madame Véronique Verreckt, adjointe au chef de Service territorial sud, ancienne responsable de l'unité Vallée-aux-Loups.
- Mesdames Danielle Printemps et Stéphanie Fleury de l'Office de Tourisme de Châtenay-Malabry ont formulé leur avis par écrit.

Egalement, une rencontre en soirée organisée par Monsieur Ricard a réuni une quinzaine d'habitants du quartier, membres de l'Amicale du Val d'Aulnay.

Ainsi, à l'issue du diagnostic, 350 propositions d'améliorations ont été formulées. Elles ont été classées selon leur importance en orientation de gestion, en projet horticole ou en action simple. Toutes ont été étudiées par l'ensemble des membres de l'équipe projet pour finalement être validées ou reportées dans une programmation ultérieure ou simplement rejetées. Le criblage ainsi effectué a pour objectif de donner une cohérence à l'ensemble du plan de travail, qui devra être mis en œuvre selon les grands axes d'amélioration choisis. Bien entendu, il s'agissait aussi de rester dans le cadre défini par les contraintes réglementaires, politiques, budgétaires, environnementales et professionnelles, inhérentes à toute opération publique.

Ainsi, le plan de travail présente toutes les opérations projetées dans les 5 ans à venir, rattachées à leurs objectifs, eux-mêmes issus d'un axe d'amélioration. Il met en évidence la logique de construction et d'organisation du travail établi dans le plan de gestion. C'est un outil de justification et de validation.

Le plan 2014-2018 s'organise autour de quatre axes :

- 1- Développer la reconnaissance patrimoniale du site
- 2- Renforcer la qualité paysagère et écologique du site
- 3- Améliorer la qualité d'accueil du public
- 4- Améliorer les équipements, les techniques et les savoirs.

Chacun de ces axes est décliné en plusieurs objectifs auxquels sont rattachées des opérations concrètes à conduire dans les 5 ans. Les axes 1 et 3 seront avantageusement complétés par le Pôle Culture du Département, en particulier concernant la Maison de Chateaubriand, pour laquelle un projet scientifique et culturel a été spécialement élaboré.

## axe I : Développer la reconnaissance patrimoniale du site

Entité	Objectif	Opération
Domaine entier	Mettre en œuvre une stratégie de valorisation culturelle et de communication, pilotée avec la Direction de la culture	organiser des événements en lien avec son histoire, l'art des jardins, l'horticulture, la botanique et la biodiversité. éditer et diffuser des ouvrages et articles dans les revues spécialisées créer un site internet dédié au domaine créer un équipement permettant d'accueillir les visiteurs sur une journée (bâtiment couvert et chauffé, restauration...)
	Développer des partenariats continuer et renforcer les animations, cours de jardinage et visites conférences	développer l'accès en transport en commun aménagement un espace couvert pour recevoir des expositions et un parcours extérieur d'œuvres d'art sculptées renforcer la diffusion de l'information des animations et événements. Recherche d'entreprises, associations, institutions augmenter les occurrences du planning annuel
	Développer un patrimoine arboré remarquable	réaliser des plantations d'arbres d'avenir (ex : un orme, un châtaignier) à proximité de carrefours et de voies historiques Entrée de la voie de la Vallée-aux-Loups Entrée de Verrières Entrée de la Micheronne Entrée sur la Clairière Jean Jaurès Entrée du Rond point de L'Orme mort Entrée de la prairie du guézon
	Valoriser ou réaménager certaines entrées du Parc boisé pour les rendre plus attrayantes	Mise en œuvre sur le parking Jaurès (suivre l'évolution des Hydrangea : replantation) Développer les animations saisonnières et les articles dans les revues spécialisées Rentrer dans un réseau de professionnels et d'amateurs, afin de valoriser l'arboretum, de le faire connaître et de bénéficier de l'expérience et des savoirs-faires d'autres gestionnaires organiser un événement saisonnier autour des arbres fruitiers développer une vocation pédagogique sur une partie de la Plaine sud (espace dédié au cours de jardinage)
Arboretum	Entretien et mise en valeur des parkings	projet à développer sur les parterres situés à l'ouest du parking de l'arboretum achat de la collection de bonsais de R. Samson (construction d'une serre dédiée) obtenir le label « collection nationale » du CCVS, pour les Aulnes.
	Communiquer sur le lieu	Mise en valeur de la collection nationale des Convolvulacées (publication, visites organisées, dons et échanges de graines...) commander les expertises nécessaires, créer l'inventaire avec une base SIG et procéder à l'étiquetage pédagogique de chaque spécimen
	Multiplier les échanges avec les usagers	Mettre en place des panneaux présentant l'histoire du lieu (ex. panneau sur les familles Croux et Busson-Dumas). Valoriser les photos anciennes des différents secteurs. Et concevoir des expositions temporaires saisonnières
	Créer des événements floraux	Améliorer la zone piétonne à côté du petit parc canin Revoir le talus coté avenue Jaurès au niveau de l'entrée principale des friches
Friches	Développer et valoriser les collections végétales	
	Procéder à l'inventaire exhaustif des végétaux d'intérêt botanique	
Ile verte	réaliser des expositions extérieures; une permanente et des temporaires	
	Augmenter l'attractivité des entrées (et zones donnant sur la rue)	
Ile verte	Développer une vocation artistique à la maison et ses dépendances (projet conduit par la Direction de la Culture)	Aménager la maison et ses annexes pour accueillir des artistes à demeure

## axe II: Renforcer la qualité paysagère et écologique du site

Entité	Objectif	Opération
Domaine entier	Conserver le caractère intimiste des jardins	sélectionner des ouvertures et des vues exclusives, sur l'intérieur des jardins. Contrôler les transparences dans les clôtures (haies et murs)
	Valoriser l'eau comme un élément essentiel du paysage de la Vallée-aux-Loups	réaménager certaines portions de berges du ru d'Aulnay
	Accentuer l'unité paysagère du Domaine	valoriser les belvédères et en créer de nouveau renforcer la signalisation des accès au domaine, depuis la voirie (carrefour Sinet/Salengro; Salengro/Jaurès; Jaurès/Chateaubriand, haut de Jaurès)
	Augmenter le potentiel écologique du site	préparer l'acquisition future des terrains dans la zone de préemption des ENS (projet d'aménager la propriété Thevenin pour enrichir et compléter l'attractivité du site : lieu de restauration, d'événement, parking, jardins paysagés, promenades champêtres...) recréer une liaison entre le domaine et le parc Henri Sellier (promenade sous le panoramique et ermitage) installer des niches pour Reptiles (tôles ondulées au sol dans ZNP des Fiches) conserver et développer des niches au sein des bâtiments. cible : rapaces nocturnes, chiroptères, mustélidés, hirondelle rustique, rougequeue noir créer de nouvelles chandelles (arbres morts sans charpenitières) de 40 cm de diamètre au moins. cibles : les Pics noir, mar, épeichette, épeiche et vert.
	Enrichir le patrimoine forestier	créer une grande ZNP de type bocager/verger si les futures acquisitions le permettent. cibles : Fauvette grisette, Pouillot fitis (nids au sol), Rougequeue à front blanc, Pie grièche écorcheur, Tarier pâtre, Hypolaïs polyglotte, Rossignol philomèle, Grosbec casse-noyau, Bouvreuil pivoine
	Valoriser et animer la serre	mise en œuvre du plan de gestion forestier : diversifier les âges, les espèces et les strates. Contrôler les invasives et les proliférations. Privilégier les essences patrimoniales (chêne, châtaignier, charme, hêtre, orme). Action de dépressage, bucheronnage et régénération (plantation d'indigènes). utiliser la serre comme lieu de travail du jardinier tout en développant une ambiance végétale intéressante à chaque saison.
	Renforcer la présence de l'eau sur le site	agréments son environnement proche et le mur de clôture surplombant (plantation de grimpances) mise en valeur de la pièce d'eau, des vues et de son environnement
	Développer un accompagnement végétal plus dense au niveau des entrées	plantation au niveau de l'entrée rue Anatole France
	reaménagement les abords de la maison	plantation au niveau de l'entrée rue Eugène Sinet rénover la fontaine
	renforcer la qualité écologique	réaménager la cour arrière au niveau des plantes en pots et des massifs d'arbustes à proximité contrôler les Ecrévisse de Louisiane
Ile verte	renforcer l'identité paysagère du site	préserver les Orchidées dans les prairies (notamment l'Orchis de Fusch) conserver les habitats naturels (curage de l'étang, fauchage partielle de la roselière en hiver, niches dans les bâtiments annexes (bergerie, grange)). affirmer l'ambiance paysagère du sous bois de la bergerie, comme transition entre l'entrée Anatole France et la maison (revoir les strates, les essences arbutives et la présence de certains arbres : érables malades)
	renforcer l'identité paysagère du site	mise en valeur de la terrasse située derrière le garage et rouvrir son accès.
	renforcer l'identité paysagère du site	mise en valeur du Sous-bois sud et de sa prairie coté Sinet (plantation d'un fruitier) effectuer une sélection des arbres plantés trop proches, sur la Grande prairie (dépressage nécessaire pour le développement de certains spécimens : privilégier le Gingko au Tupilier)
	renforcer l'identité paysagère du site	Mise en valeur du potager (alcôve végétale sur la placette haute, bancs rustiques, recherche d'esthétisme dans les plantations, cacher ou valoriser les vues selon leur intérêt)

Entité	Objectif	Opération
Chateaubriand	Valoriser l'eau comme élément fondateur du paysage	Retravailler l'espace sud-ouest au fond de la propriété : ouverture du boisement sur le ru d'Aulnay (en eau ou pas), avec chemin côtoyant ses berges
	Valoriser les éléments remarquables (arbres et bâtis)	Installation d'un éclairage, mise en fonction lors d'événements particuliers.
	Renforcer l'identité paysagère du site	sur la Grande prairie : maintien de la pâture, valorisation des troncs des arbres (retirer lierre et fourrés), enlèvement du groupe de thuyas
Parc boisé	Améliorer les ambiances au sein des unités de gestion (selon les unités : éclaircies, dégagement de vues, reboisements, réfection d'allée, plantations de bulbes, changement de mobilier, valorisation d'un arbre ou d'un élément minéral ou construit...)	Allée du Moulin Fidei
		Placette du Guézon
		Le terrain de boule
Friches	Améliorer la qualité écologique du site	Revoir la transition entre le parking d'Aulnay et le parc boisé
		Versant Gasparine
		Talus de la fontaine
Arboretum	Diversifier les milieux ouverts	Coteaux du Calvaire
		La clairière de l'Orme mort
		La Halte de Madame Récamier
Arboretum	renforcer le caractère du lieu (travail sur la vocation d'arboretum et sur le cœur historique)	Jardin de la mémoire et de sa prairie
		Développer et conserver les habitats forestiers (lutte contre invasives et prolifération - érables notamment)
		Préservation des milieux humides (mare dans clairière de la voie de la VAL, conduire le boisement des Porchères vers une aulnaie marécageuse)
Arboretum	renforcer la qualité paysagère du site	conserver la diversité des espèces végétales indigènes (sur-semis des prairies)
		évocation des paysages d'antans des coteaux sur meulières et sables (plantation d'une vigne, de pêcher type et rosier accompagnant)
		conservation d'un verger sur prairie (retirer les ronciers du verger uniquement)
Arboretum	renforcer la qualité paysagère du site	Mettre en valeur le patrimoine arboré (éclairage des fourrés accompagnants, traiter les bois morts, tailler régulièrement les variétés panachées ayant tendance à revenir à la forme type, dégager les vues sur les troncs des arbres d'intérêts...)
		retrouver l'ambiance de l'île de l'étang du jardin anglais, à l'époque des Croux (azalées et bruyères)
		Revoir les vues vers l'extérieur pour adapter le développement des lisières, haies et arbres qui pourraient ou non faire écran. Choix des vues intéressantes (à conserver) et des vues dévalorisantes sur les immeubles (à masquer)
Arboretum	renforcer la qualité paysagère du site	Entrée principale : un travail d'invitation à la découverte de l'arboretum doit être réalisé (sur la signalétique, les objets phares attractifs, la vue panoramique...)
		valorisation du verger (équilibre entre arbres anciens et jeunes, plantation de pommiers, maîtrise des tailles en gobelet, variées les types de palmettes)
		Reprise du jardin des floraisons (recomposition des massifs, ajout de trois mascarons sur la fontaine, taille de prunus pour conserver les vues depuis la terrasse...)
Arboretum	renforcer la qualité paysagère du site	Valoriser la présence de l'eau sur le site (vues sur les chambres de l'aqueduc Colbert, réfection des maçonnerie du ru d'Aulnay, installation de planches et rochers dans le fond pour générer le bruit de l'eau qui coule, préserver la zone humide dans l'automne flamboyant)
		Réaménagement de la Plaine sud (construction de la serre des bonsais, nouveau dessin de l'allée principale, aménagement du parking, rénovation du mur d'enceinte coté Chateaubriand, aménagement d'un
		Restaurer l'esprit des Pochoirs (concevoir des scènes paysagères originales, rajeunir les parterres, améliorer la transition entre les Pochoirs et le Grand cèdre bleu)
Arboretum	renforcer la qualité paysagère du site	Reprise du Jardin des chataigniers (accompagner la sénescence de certains individus, replanter, développer une sous strate (bruyères ou autres), ajouter des bancs et chaises mobiles, accueillir la pâture à moutons)
		Réorienter le jardin des Styracacées (cette famille botanique ne constituera plus le thème du jardin)
		Valorisation du jardin des Aulnes (dégagement des allées, des graminées, des vues et chemin secondaires, plantation de nouveau spécimen)
Arboretum	renforcer la qualité paysagère du site	Reprise ponctuelle du jardin des Hydrangeas (murets de schistes, jetés d'ardoises, transplantation de certains sujets, amélioration des connections avec les jardins voisins)
		Valorisation du parking paysager (travailler les vues sur l'extérieur, dépressage sur les fourrés de chênes verts, rattraper la forme initiale des boules de la hate d'ifs)
		Valorisation du jardin anglais (restaurer les massifs de Gunnera, la scène des magnolias, repeindre le pont, mettre des agrumes en pot sur la cour pavée, distinguer les arbres d'intérêt, des simples boqueteaux d'accompagnement...)
Arboretum	renforcer et maintenir la qualité écologique du site	Curage de la pièce d'eau, entretien des mares et notamment de la mare aux nénuphars (population rare d'algues vertes de la famille des Characées), fauchage différencié des prairies, conservation de zone refuge herboux...

axe III: Améliorer la qualité d'accueil du public		
Entité	Objectif	Opération
Domaine entier	Renforcer la présence et la visibilité des AAS dans l'Arboretum et au Parc boisé	optimiser les rondes et les contacts avec le public (mise en place de demi-journée de sensibilisation, concentrer les effectifs sur un même lieu et échanger avec les usagers)
	Améliorer la sécurité des usagers	créer des stationnements pour les cars pour faciliter et sécuriser l'accès des groupes (enfants et seniors notamment)
	Faciliter l'accès au site	mise aux normes PMR (suivre le plan d'action selon les recommandation de l'audit PMR- personne à mobilité réduite) conduire chaque année des réfections d'allées dégradées
		améliorer la signalétique des parkings, leurs horaires, leurs accès et localisation les uns/autres
		obtenir des horaires d'ouverture plus larges, adaptés à la sécurité des usagers et agents (sur Arbo, Ile verte, Chateaubriand). optimiser le nombre d'entrées (à créer ou déplacer) utiles aux usagers (études des fréquentations avec compteurs)
Ile verte	Améliorer la signalétique et l'information	repenser les panneaux d'informations à l'entrée Sinet (style et accrochage) favoriser les échanges entre les visiteurs et les jardiniers (organisation de visites jardiniers et usagers)
	Accompagner le projet d'accueil d'artistes dans la maison et ses dépendances (pilote par la Direction de la culture)	revoir le panneau sur la gestion des prairies
Chateaubriand	Améliorer l'accès et les déplacements dans le parc pour tous (PMR)	mise en œuvre des modalités pratique (accès, sécurité, équipements...)
	Développer des visites couplées entre le musée et la DPJP sur l'horticulture, le paysage, la nature	travailler sur le cheminement dans le parc.
Arboretum	Améliorer le confort des usagers	co-organisation : thème des visites, communication, modalités pratiques...
		construire des sanitaires au niveau du Théâtre de verdure et intégré le bâti dans le paysage installer des assises simples au niveau du Théâtre de verdure pour profiter de la vue
		développer le principe des bancs et chaises « nomades », que les visiteurs peuvent bouger selon leurs envies continuer et renforcer les échanges entre les visiteurs et les jardiniers

Entité	Objectif	Opération
Arboretum		augmenter la surveillance en particulier sur le site (empêcher les piques-niques, jeux de ballons et les entrées de chiens) ouvrir de façon optimum le parking paysagé (fermeture justifiée en cas de fortes intempéries et temps e ressuyage du sol)
	Proposer une vocation à la Maison du 18e s pour contribuer à l'attractivité du lieu (étude avec la Direction de la culture)	propositions, études de faisabilité et mise en œuvre
Friches	Créer des toilettes PMR (personne à mobilité réduite)	Aménager des sanitaires adaptés dans le pavillon des Alpilles, au niveau de l'entrée principale du site
Parc boisé	Renover la signalétique selon la nouvelle charte (projet général conduit par la Direction de la communication)	Poser une signalétique appropriée sur le nom des lieux « (Halte de Madame Récamier » ; le « Guézon », le « Calvaire »...)
	Améliorer la circulation sécurisée des usagers le long de la rue Jean Jaurès	mettre en valeur le site des mégalithes du Calvaire (panneau didactique sur l'histoire du lieu) mise en valeur des Porchères (panneau didactique sur la vocation du lieu) assurer une cohérence et une esthétique pour l'accrochage des panneaux de communication aux entrées.
	Créer des espaces de détente et de jeux	étudier la possibilité de descendre le grillage pour offrir une vue directe sur le talus d'en face refaire l'allée en béton désactivé ou enrobé clair
		Réaménagement de l'Aigle blanc (projet paysager complet comprenant des espaces de pique nique, de jeux, des pelouses, et une mise en valeur de l'histoire du lieu...)
	Créer une vue sur la zone humide des Porchères	développer une vocation récréative au boisement central de la voie de la Vallée aux loups (jouxant le bassin de retenue) : remonter des couronnes, privilégier la futaie sans taillis, installer des tas de gaules taillées pour la construction de cabanes d'enfants aménager un belvédère depuis la rue Sinet, au niveau du merlon et surplombant la mare principale.

axe IV: Améliorer les équipements, les techniques et les savoirs	
Entité	Objectif
Domaine entier	Renforcer les connaissances écologiques des agents
	Améliorer la programmation des fauches
	Créer une station de compostage
	Diminuer les consommations d'eau d'arrosage
Chateaubriand	
Arboretum	Renforcer et valoriser l'équipe en régie
	Améliorer les équipements et leurs usages
Friches	

Opération
créer des fiches de reconnaissance des espèces à enjeu
compléter les fiches sur les espèces invasives. 5 espèces à ajouter: Fraisier d'Inde, Erigeron de Sumatra, Cerisier tardif, Vigne vierge, Armoise des frères Verlot
évaluer la fonctionnalité du compartiment "bois mort" dans les ZNP (commander une étude d'expert)
travailler sur le potentiel écologique des prairies : varier les types de fauches, faire des sur-semis, des zones refuges, des meules, exploiter les chaumes (nourriture animaux)
structure simple avec une localisation permettant l'utilisation par l'entreprise et la régie
étudier la possibilité d'avoir un point de forage pour l'arrosage des massifs de Chateaubriand
renforcer en nombre et en compétences l'équipe en régie
organiser des visites régulières entre gestionnaires, paysagistes et jardiniers
Construction de gabarit pour les tailles topiaires des boules de la halle d'ifs
exploiter le puit du jardin des Styracacées
acquérir un broyeur pour limiter l'exportation des déchets ligneux
changer le système de chauffage de la serre des Convolvulacées
éviter les passages du rotifil à proximité du tronc des arbres, en particulier dans le jardin de l'automne flamboyant et le jardin des Hydrangeas
Permettre à la Direction de la culture de s'en servir comme réserve

L'ensemble de ces opérations seront conduites sur la période 2014-2018 ; elles seront soumises à validation du Président du conseil général des Hauts-de-Seine. Toutes n'ayant pas la même importance, les plus simples seront traitées directement sous forme de travaux ou nouveaux services, les plus complexes seront développées comme des projets (étude de faisabilité, conception, validation, réalisation). Pour ces dernières, les différentes étapes du projet peuvent révéler leur incompatibilité avec les objectifs et les moyens préalablement définis. Il est donc possible que certaines opérations soient reportées dans un plan de gestion futur ou simplement annulées.

Les gestionnaires du site travailleront donc sur la base de ce plan de travail avec l'aide d'un outil de programmation plus fin et actualisable en temps réel : le tableau de bord du plan de gestion. Celui-ci reprend chaque action et détermine son année de lancement, son enveloppe budgétaire, son pilote et son état d'avancement.

Bien entendu, le plan de travail n'exclut pas la mise en œuvre de nouveaux projets, non écrits ici, et proposés en cours de réalisation du plan. Cependant, sans impératif ou mot d'ordre particulier, l'application du plan de gestion restera prioritaire.

## CONCLUSION

Le plan de gestion paysager 2014-2018 est le prolongement logique du plan précédent, clôturé en 2013. Le schéma d'orientation paysagère de la Vallée-aux-loups réalisé en 2002 est ainsi pleinement mis en œuvre. De plus, la volonté d'appliquer une gestion différenciée et écologique du site est désormais formalisée à travers une procédure d'élaboration des plans de gestion, un code qualité d'entretien et le référentiel Eve® (espace végétal écologique) d'Ecocert.

Dans son ensemble, la programmation est ambitieuse, présentant plus de 260 actions à conduire d'ici 5 ans.

Même si certaines restent de simples adaptations de la gestion courante, d'autres s'affichent comme de véritables petits projets paysagers (5 entrées du parc boisé seront rénovées) ou de grandes opérations (réaménagement de la plaine sud de l'Arboretum autour de la nouvelle serre de collection des bonsaïs).

Ce plan met l'accent sur la reconnaissance patrimoniale du site, en programmant des opérations conduites en collaboration avec le Pôle Culture. Notamment, l'organisation d'un colloque international à l'Arboretum, sur les jardins du 19<sup>e</sup> siècle, marquera l'année 2015. Bien évidemment, de nombreux autres projets seront lancés dans ce sens : publications d'ouvrages, expositions, valorisation des collections, étiquetage des spécimens de l'Arboretum...

Un élément majeur de ce plan de gestion, et de ceux qui suivront, est la définition du caractère des lieux, cité en préambule de cette synthèse. Il s'agit de déterminer ce qui constitue la valeur patrimoniale du site, ce qui le caractérise et le différencie des autres. Ce texte guidera les gestionnaires actuels et leurs successeurs dans leurs décisions. Il permettra de définir le champ d'actions pour accompagner l'évolution du site (ce que l'on peut changer, ce que l'on doit conserver).

Pour finir, cette synthèse a été réalisée sur la base de l'ensemble des documents constitutifs du plan de gestion. Le temps passé par les gestionnaires pour concevoir et rédiger ce plan, est un effort considérable, qui lui confère une valeur indéniable. C'est effectivement un travail conséquent de rédaction, qui reste novateur dans le métier, où la culture et la transmission orales des techniciens constituaient, jusqu'ici, une part essentielle des connaissances sur la gestion du site. Désormais, le plan de gestion cristallise ces connaissances dans un document écrit, transmissible aux générations suivantes.

Pourtant, la rédaction du plan de gestion paysager n'est pas une fin en soit. Il s'agit bien d'un plan de travail qu'il faut mettre en œuvre sur les cinq prochaines années. Des tableaux de bord sont mis en place pour vérifier annuellement les réalisations et la continuité de la gestion, et transmettre la mémoire des aménagements sur la Vallée-aux-Loups. En 2018, c'est l'évaluation de ce travail qui nous confirmera son intérêt.

Le porter à connaissance de ce document et sa transmission au Président du Conseil général permet de valider ce plan de gestion et sa pérennité.

« L'élaboration du plan de gestion est un travail de collaboration et d'implication importantes entre tous les acteurs d'un site poursuivant les mêmes objectifs, à savoir l'accueil du public, la surveillance, l'aménagement et l'entretien d'un parc. Véritable remise à plat de notre gestion, c'est un outil indispensable qui permet d'échanger entre historiens, paysagistes, jardiniers, gardiens, riverains, associations de quartier, etc. Il recense l'ensemble des actions à programmer sur cinq ans, véritable feuille de route pour les gestionnaires d'un parc. Outil de communication envers les élus et le public, le plan de gestion ne pourra trouver une utilité que si les « hommes de terrain » se l'approprient. Sa mise en œuvre nécessitera un suivi et un contrôle régulier des gestionnaires qui devront faire preuve de rigueur et d'implication. »

**Jérôme Tixier**, Chef d'unité Vallée-aux-loups et Jardins Albert Kahn

« Le travail collectif pour l'élaboration du plan de gestion a été productif. D'une part, les visites sur site par les membres de l'équipe projet et le ressenti du lieu par chacun, ont été une ouverture, des fenêtres sur le caractère des lieux. D'autre part, le travail en collaboration sur les fiches descriptives des unités de gestion a été essentiel, apportant un véritable enrichissement de la vision du parc.

Maintenant place au réalisme ! A nous, les responsables de parc, de mettre en œuvre ce plan de travail 2014-2018, de concrétiser et de suivre les grands aménagements, comme les actions plus simples, de gestion quotidienne. Ces dernières sont fondamentales : jour après jour, elles peuvent contribuer au caractère des lieux, ou au contraire, l'effacer peu à peu, si elles sont négligées... Enfin, j'ai retenu que le plan de gestion est une œuvre collective ; nous en sommes donc tous responsables. »

**Philippe Davoust**, Responsable technique du Parc boisé et de la Maison de Chateaubriand

« Le plan de gestion est une action menée pour la sauvegarde, la transmission, l'entretien, la restauration et la conservation de notre patrimoine. Plus qu'un outil, c'est un moyen de travail mis à disposition, une référence, un rappel, un memento pour l'avenir pour conserver ce jardin et le transmettre aux générations futures. "On n'hérite pas de la terre de nos parents, on ne fait qu'emprunter celle de nos enfants"... (A. de Saint-Exupéry). »

**Bruno Lopes**, Responsable technique de l'Arboretum et de l'Île verte

# ANNEXE 1 : Exemple de 5 fiches descriptives d'unités de gestion

PLAN DE GESTION 2013-2017 DE LA VALLEE AUX LOUPS – CAHIER DESCRIPTIF		FICHE D'IDENTIFICATION de l'unité de gestion : ZNP- Les Porchères		N° 01		
<p><b>Descriptif :</b> Petit coteau boisé exposé Sud. En point bas de la vallée, avec 3 sources résurgentes, la formation d'une zone humide de type mouillière, sèche l'été, caractérise le site et sa végétation (saules, aulnes, frênes, peupliers, iris, scorpes). Un merlon en U côté rue Sinet protège cette mouillière. Classée ZNP, entièrement clôturée avec un unique accès au début de la rue Sinet, le site présente de gros volumes de bois mort (chablis et grumes).</p>	<p><b>Usage(s) :</b> La vocation du lieu est essentiellement l'accueil de la biodiversité, refuge pour la faune sauvage. Un chemin d'observation plus ou moins périmétrique est entretenu. La zone humide doit être conservée.</p>	<p><b>Historique :</b> La zone humide était utilisée par les Pépinières Croux pour la plantation d'arbres hydrophiles (peupliers et saules notamment). La production d'osier servait aussi à l'emballage des moites d'arbres. En 2005, la lutte contre la Renouée du Japon a conduit à la plantation serrée d'aulnes et à la mise en place d'une bache enterrée anticontaminante sur la partie nord-est de la parcelle, replantée ensuite. En 2012, la requalification de la rue Sinet, a repoussée la clôture à l'intérieur de la parcelle, avec des plantations de part et d'autre, reconstituant une haie libre.</p>	<p><b>Code qualité</b></p> <p>4</p>	<p><b>surface</b></p> <p>14 066 m<sup>2</sup></p>		
<p><b>Evolution :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Creusement de la zone humide pour constituer une mare permanente, afin de lutter contre son atterrissement. Octobre 2013</li> </ul>					<p><b>Particularités :</b> fauchage régulier plusieurs fois par an de la renouée du Japon, entretien du chemin d'observation 2 fois/an. Elimination des pousses de ligneux dans la zone humide.</p>	

# FICHE D'IDENTIFICATION de l'unité de gestion : Arboretum- Jardin anglais

N° 05

**Descriptif :** Nommé également cœur historique de l'arboretum. C'est la plus grande unité du site d'une richesse paysagère remarquable. Ses composantes fondamentales : la Maison du 18e, sa cour, son orangerie et la pelouse bénéficiant d'un entretien soutenu ; la pièce d'eau avec son île ; la qualité remarquable des arbres plantés ; ses nombreuses fabriques et autres constructions : pavillon mauresque, glacière, grotte et cascade, fontaine, ponts, kiosque, embarcadère. De petites allées en sable de Vignats rose serpentent au tour de la pièce d'eau. Au sud de l'unité, donnant sur la rue de Chateaubriand, un grand chalet, appelé aussi Maison vosgienne, se distingue par son architecture à colombage. Le ru d'Aulnay, endigué, longe par le Nord l'unité.

**Usage(s) :** Promenades et détente. Contemplation du paysage, très pittoresque. Intérêt botanique et horticole.

La Maison du 18e est à la disposition du Président. La Maison et son pourtour peuvent ainsi être isolés du reste du site (grilles et portails particuliers). Adresse : 60 rue de Chateaubriand / Orangerie : 62 rue de Chateaubriand (logement des gardiens).

La Maison vosgienne abrite des bureaux et une salle de réunion pour les services de la DPJP et DEDD. Adresse : 54-56 rue de Chateaubriand.

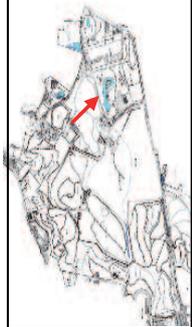
**Historique :** Faits remarquables/ Faits notables intéressants pour l'évolution de cette unité / Classement / Statuaire/ arbre remarquable

Arbres remarquables : 1 Cèdre de l'Atlas bleu pleureur labellisé d'intérêt national (Mat.27), 1 Amélanchier du Canada (Mat.193), 1 Charme fastigié (Mat.791), 2 cèdres du Liban (Mat.28, 29), 1 Hêtre fastigié (Mat.195), 1 Hêtre doré de Serbie (Mat.32), 1 Pin sylvestre de Riga (Mat.792), 1 Filaire (Mat.563), 1 Tulipier de Virginie (Mat.1997), 1 Peuplier du Setchuan (Mat.790), 1 Platane à feuilles d'érable (Mat.659), 1 Chêne chevelu panaché (Mat.1998), 1 Chêne à feuilles de myrsine (Mat.4), 1 Laurier du Portugal à feuilles de myrte (Mat.662), 1 Chêne rouvre à feuilles laciniées (Mat.1996), 1 Séquoia toujours vert (Mat.30), 1 Séquoia géant de Californie (Mat.33), 1 Cyprès chauve (Mat.50), 1 Cyprès des étangs (Mat.187), 1 Torreya du Japon (Mat.794), Sophora panaché (Mat.789).

**Evolution :**

- travailler l'entrée dans le jardin depuis le parking / jardin des hydrangea,
- préférer les tontes en pelouse autour des arbres pour mise en valeur des troncs courts (côté Truffault)
- conduire les zones herbeuses en prairie fauchée en mai, puis en pelouse haute le restant de l'été,
- revoir la position et la forme des arbres (tige non souhaitée) sur la partie enherbée, au devant de la haie taillée de tuyas,
- Conduire la lisière avec Truffaut de façon à masquer les vues sur les immeubles,
- restaurer le massif des *Gunnera tinctoria*, situé en bordure de l'étang, à proximité du grand cèdre bleu,
- prévoir si besoin le curage de la pièce d'eau, et la mare du saule pleureur,
- faucher les Reines des prés au bord de l'étang avant leur fanaison totale,

Code qualité	surface
2	33 467 m <sup>2</sup>



## Composition et entretien :

Rappel code qualité 2 (jardiné) : Entretien fréquent et rigoureux. Vocation de promenade et de détente (calme). Exemple d'espaces verts sans caractère exceptionnel : pelouses régulièrement tondues, haies taillées, parterres de vivaces, arbres d'alignement en forme libre...

### Éléments de composition et article du CCTP correspondant à son entretien :

- 3200 Espaces enherbés
- 3210 Pelouses et fauchées
- 3700 Revêtements de sols (béton, bicouche, dallage, gravillonnage, etc.)

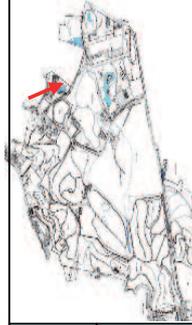
- remise en peinture du pont principal,
- maintenir le niveau d'eau de l'étang quelques cm sous la berge,
- retravailler les plantations de l'île pour retrouver l'esprit « Croux » avec les azalées et bruyères, notamment,
- pour tout le jardin, lancer une campagne de taille des arbres avec l'objectif de retrouver de la lumière, de la transparence ; donc de procéder à des éclaircies, à l'enlèvement du bois mort, à la taille régulière des rejets issus du « type » chez les variétés panachées...La mise en valeur des arbres est une priorité dans un arboretum,
- restaurer la scène des magnolias en reculant la lisière, sélectionnant et dégageant les variétés intéressantes, en maîtrisant les lauriers palme.
- valoriser et développer le massif des Gunnera, côté Maison du XVIIIe,
- habiller la cour de la maison du XVIIIe avec bacs à oranges, à citronniers,
- suppression du second passage dans le massif à proximité de l'embarcadère ; recomposer le massif, renforcer la sous-strate, ouvrir la vue sur la fabrique,
- agrémenter le bord d'étang au devant de la Maison, du massif des Gunnera jusqu'à l'embarcadère

## FICHE D'IDENTIFICATION de l'unité de gestion : L'île verte – La grande prairie

N° 21bis

**Descriptif :** L'unité relie la maison à l'étang par une large prairie, déclive, cadrée en bordure par des massifs arbustifs, boqueteaux et arbres isolés. Situé à l'Ouest, à demi pente, une petite terrasse enherbée, soutenue par un muret en pierres, masqué par des hydrangea, offre une vue remarquable sur l'étang, le fond de propriété et l'entrée rue Sinet. Un vase Médicis (en béton) agrément le haut du muret. Plus à l'ouest, se trouve une chambre de visite de l'aqueduc Colbert, proche de l'allée. En surplomb de la tête d'étang, un noyer s'impose, formant une petite alcôve sous ses branches basses.

Code qualité	surface
3	1 471 m <sup>2</sup>



**Usage(s) :** promenade et halte de repos. Belvédère sur le jardin.

### Composition et entretien :

Rappel code qualité 3 (rustique) : Entretien moins fréquent et extensif. Exemple d'espaces verts champêtres, accueillant une végétation spontanée indigène : pelouses hautes, prairies fleuries, sous-bois, boisement, haies libres...

### Éléments de composition et article du CCTP correspondant à son entretien :

Entretien assuré par l'équipe de jardiniers en régie

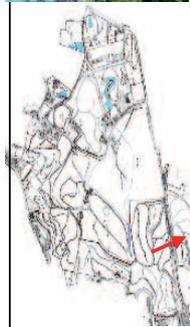
**Historique :** Faits remarquables/ Faits notables intéressants pour l'évolution de cette unité / Classement / Statuaire/ arbre remarquable  
3 espèces d'orchidées observées : Orchis pyramidal, Orchis de Fuchs et Ophrys abeille. A conserver

### Evolution :

- conserver l'idée d'alcôve créée sous les branches du noyer à côté de l'étang,
- au niveau du boqueteau proche de l'allée haute menant à la maison, faire une sélection entre les arbres trop proches : Ginkgo à conserver, Tulipier à retirer,
- mise en valeur de l'aqueduc Colbert en créant un chemin tondu menant à la chambre de visite et remplacer la plaque pleine en grille (à l'instar de ce qui a été fait au potager),
- marquer nettement l'intention du jardinier de laisser une prairie, en faisant un trait de tonte en bord d'allée,
- depuis le haut de l'allée jusqu'à la maison, l'accompagnement paysager est à retravailler dans son ensemble ; cela fera l'objet d'un projet en soi,
- conserver la richesse floristique de la prairie, notamment les orchidées, qui doivent être repérées et protégées systématiquement.
- effectuer des fauches avec ramassage et constitution de meules (possibilité d'avoir des zones en fauches tardives et d'autres en fauches estivales)

# FICHE D'IDENTIFICATION de l'unité de gestion : Friches- Plateau de la maison Cadou

N°73



Code qualité	surface
2	12 282 m <sup>2</sup>

**Descriptif :** Unité culminante, à environ 160m d'altitude, offrant une vue dégagée sur l'Est, vers la vallée de la Bièvre et plus loin, celle de la Seine. Au point haut, une maison bourgeoise à un étage, domine le lieu, style massif en pierres blanches, avec un toit terrasse. La maison est entourée d'un petit parc jardiné, classique des grandes demeures de la fin du XIXe s avec de grands arbres exotiques et locaux: Cèdres, pins, érable, sapins plantés en isolés ou en boqueteaux sur pelouse. Des massifs avec bordures et buis boules se posent de chaque côté des escaliers en avant et en arrière de la maison. Massifs fleuris en hiver et au printemps. Les pelouses confèrent au lieu un bel ensoleillement, après les friches et le boisement. Des tables sont installées sous certains bosquets, avec une fontaine à proximité.

## Composition et entretien :

Rappel.code qualité 2 (jardiné) : Entretien fréquent et rigoureux. Vocation de promenade et de détente (calme).  
Exemple d'espaces verts sans caractère exceptionnel : pelouses régulièrement tondues, haies taillées, parterres de vivaces, arbres d'alignement en forme libre...

### Eléments de composition et article du CCTP correspondant à son entretien :

- 2300 Arrosage
- 2400 Fertilisants
- 2500 Protection des espaces aménagés contre les maladies, parasites des plantes et les adventices
- 2600 Conditions d'intervention en cas de neige de gel ou de verglas
- 3100 Collecte des déchets (hors déchets verts)
- 3200 Espaces enherbés
  - 3210 Pelouses
  - 3220 Prairies
- 3300 espaces Arborés
  - 3330 Boisements adultes, vieux boisements et boisements irréguliers (hors ZNP)
  - 3350 alignements d'arbres et arbres isolés adultes ( plus de 5 ans)
  - 3360 Lisières
- 3500 Espaces arbusitifs
  - 3510 Massifs d'arbustes en gestion horticole
  - 3520 Massifs d'arbustes en gestion naturelle
  - 3530 Rosiers
  - 3540 Couvre-sols
  - 3550 Plantes de terre de bruyère
  - 3580 Haies arbusives en gestion horticole et arbustes en topiaires
  - 3590 Haie arbusives en gestion naturelle
  - 3595 Plantes grimpantes (y compris celles sur façade de bâtiment quelque soit la hauteur)
- 3600 Espaces Floraux
  - 3620 Plantes vivaces
- 3700 Revêtements de sols (béton, bicouche, dallage, gravillonnage, etc.)
- 3800 Mobiliers, clôtures, jeux, réseaux

**Usage(s) :** La maison abrite un logement de fonction à l'étage, des sanitaires publiques et une salle de réunion au RDC. Le parc est un lieu de détente, de jeux et de pique-niques.

**Historique :** Faits remarquables/ Faits notables intéressants pour l'évolution de cette unité / Classement / Statuaire/ arbre remarquable

- Deux arbres remarquables :
- Cépée de bouleau commun (6 troncs) (Mat. 210);
  - Cépée de châtaignier (10 troncs) (Mat.401).

## Evolution :

- L'unité est classée en code 2 « jardinée ». Les abords proches de la maison sont bien entretenus ; il faudrait en revanche renforcer l'entretien aux parties plus à l'Est, au tout début du versant, jusqu'à la limite de l'allée bordante : c.à.d, tontes estivales, dégagement des lierres et ronciers en pied d'arbre, et circonscrire les genêts pionniers. Afin de faciliter la lecture du paysage et la compréhension de la gestion par les usagers, l'allée doit marquer le changement d'entretien. Cela ne remet pas en cause la bande de tonte bordante, coté friches

## FICHE D'IDENTIFICATION de l'unité de gestion : Chateaubriand - Jardins de la maison

N°83

**Descriptif :** Cette unité comprend les différents jardins, bénéficiant tous d'un entretien soutenu, attenant à la maison et l'orangerie (salon de thé). Quatre compositions se distinguent. Au Nord, devant un rideau d'hortensias grimpaant sur le mur de l'aile Montmorency, de grands camélias blancs sont mariés à des hortensias à feuilles de chêne. Au centre, un grand magnolia à feuilles persistantes répond à un autre, en avant de la Maison. Une plate bande de composition fleurie et taillée agrémente l'accueil du public. En face, coté Bois de la Cave, le talus sauvage contraste par un taillis de châtaigniers sur un sol de mousse, lierre et pervenches. A l'Ouest, l'aile de La Rocheffoucauld est habillée par un large massif composé d'arbustes à fleurs, camélias, ceanothos bleus, viornes parfumées, rosiers anciens, hortensias, sur un tapis de bruyère de landes et forêt, évoquant la Bretagne. Des vivaces et bulbes ponctuent le massif: pivôines, agapanthes, lys blancs. Enfin, des rosiers anciens fleurissant en juin, grimpent sur des pylônes, ou buissonnent par ci par là. Vers l'orangerie, le massif Montmorency, est dominé par des magnolias à fleurs en étoilles, au mois de mai. Un buisson de rhododendrons à petites fleurs bleues, des Abellias et des rosiers buissons à fleurs de ballerines. Le sol est en tapis de fougères persistantes. Et puis autour du salon de thé, vivaces, viornes fragantes, hortensias sont l'écrin de feuillages et fleurs pour les potées d'été, qui décorent en continu le lieu. Une rocaille japonisante et des palmiers en patio à l'arrière forment le décor. Un magnolia à fleur en tulipe pourpre rappelle un don qu'avait fait la Duchesse de la Malmaison à l'écrivain.

**Usage(s) :** Jardins d'accompagnement de la Maison, de l'orangerie et de la chapelle, et des petites allées contournantes. Promenades et détente.

**Historique :** Faits remarquables/ Faits notables intéressants pour l'évolution de cette unité / Classement / Statuaire/

Arbre remarquable : Tilleul de Hollande (Mat.404).

**Evolution :**  
- les projets prévus

Code qualité	surface
1	3 430 m <sup>2</sup>



### Composition et entretien :

**Rappel code qualité 1 (horticole) :** Entretien très fréquent et minutieux. Vocation ornementale. Exemple de jardin (ou de partie de jardin) avec une architecture paysagère forte : massifs à floraison saisonnière (annuelles et bisannuelles), pièces de gazon (arrosage automatique), haies taillées, topiaires, alignement d'arbres à taille architecturée (quatre faces, marquise...), mosataculture...

### Éléments de composition et article du CCTP correspondant à son entretien :

- 2300 Arrosage
- 2400 Fertilisants
- 2500 Protection des espaces aménagés contre les maladies, parasites des plantes et les adventices
- 2600 Conditions d'intervention en cas de neige de gel ou de verglas
- 3100 Collecte des déchets (hors déchets verts)
- 3200 Espaces enherbés
- 3210 Pelouses
- 3300 espaces arborés
- 3340 Alignements d'arbres et arbres isolés de moins de 5 ans de plantation
- 3350 alignements d'arbres et arbres isolés adultes ( plus de 5 ans)
- 3500 Espaces arbustifs
- 3510 Massifs d'arbustes en gestion horticole
- 3530 Rosiers
- 3540 Couvre-sols
- 3550 Plantes de terre de bruyère
- 3580 Haies arbustives en gestion horticole et arbustes en topiaires
- 3595 Plantes grimpaantes (y compris celles sur façade de bâtiment quelque soit la hauteur)
- 3600 Espaces Floraux
- 3610 Floraisons saisonnières
- 3620 Plantes vivaces
- 3700 Revêtements de sols (béton, bicouche, dallage, gravillonnage, etc.)
- 3800 Mobiliers, clôtures, jeux, réseaux





**Pôle Cadre de vie et aménagement urbain  
Direction des parcs, jardins et paysages  
Service territorial sud**

Olivier Bouviala

Photo de couverture : Vue aérienne de la Vallée-aux-Loups (O. Ravoire, CG92)

Maquette  
PCVAU-DDA - G. Loison

Impression : Reprographie Conseil général 92

Août 2014

